

Rapport d'activité du Président sur l'assainissement 2018



Sommaire

1	Administration générale	8
1.1	Les assemblées délibérantes du Siam en 2018	8
1.2	Les Marchés Publics conclus en 2018.....	8
1.3	Montant de la surtaxe 2018	9
1.4	Le budget du Siam	9
1.5	Les ressources humaines :.....	11
1.6	Le compte administratif 2017	12
1.6.1	Le fonctionnement	12
1.6.2	L'investissement	14
1.6.3	Structure et gestion de l'encours de la dette :	15
1.6.4	Détails du CA 2017	17
2	Les indicateurs financiers.....	25
2.1	Traitement.....	25
2.2	Collecte et transport.....	26
2.3	Part Siam	27
2.4	Evolution de la part Siam, transport et traitement.....	28
3	Les stations d'assainissement	29
3.1	Indicateurs Techniques Généraux.....	29
3.2	Comparatif des Données Techniques : Station de Saint-Thibault-des-Vignes	29
3.2.1	Les volumes annuels	29
3.2.2	Les volumes journaliers :	30
3.2.3	Les déversements et by-pass :	30
3.2.4	Charges en entrée - Concentrations de rejet – Rendements	32
3.2.5	Bilan des charges de pollution :	34
3.2.6	Concentrations de rejet et rendements :	34
3.2.7	Circonstances exceptionnelles	36
3.2.8	Non-conformités de traitement	36
3.2.9	Évaluation de la conformité 2018 du système de traitement	37

3.3	Boues.....	37
3.3.1	Généralités	37
3.3.2	Diverses destinations des boues	38
3.3.3	Valorisation agricole	39
3.3.4	Incinération des boues	40
3.4	Autres données techniques.....	53
3.4.1	Énergie, eau et réactifs consommés :	53
3.4.2	Sous-Produits	54
3.5	Principales interventions.....	54
3.5.1	File eau	54
3.5.2	File boue	56
3.6	Comparatif des Données Techniques : Jablines	57
3.6.1	Les volumes	57
3.6.2	Les déversements et by-pass	57
3.6.3	Charges en entrée - Concentrations de rejet – Rendements	58
3.6.4	Boues	60
3.6.5	Autres données techniques	60
3.7	Activité du service	60
3.7.1	Évolution du Contrat de Délégation de Service Public par affermage	60
3.7.2	Investissements réalisés par le Siam	61
3.7.3	Contrôle technique et financier du contrat par le Siam	62
3.7.4	Rôle de Maître d’Ouvrage du Siam relatif à l’exploitation de ses installations	63
3.7.5	Évolution de la responsabilité du Siam en tant que Maître d’Ouvrage de la partie traitement du système d’assainissement	64
4	Le réseau de collecte/transport.....	65
4.1	Le contrat de Concession	66
4.1.1	La réunion trimestrielle	66
4.1.2	Les chiffres clés de 2018	66
4.1.3	Les faits marquants du contrat de concession en 2018 :	68
4.2	Données patrimoniales	68
4.2.1	Le réseau de collecte et de transport :	68
4.2.2	Les postes de relèvement	70
4.2.3	Les Déversoirs d’orage (DO)	70
4.3	Interventions du concessionnaire en 2018	70
4.3.1	Curage préventif des réseaux : 4066 ml curés	70
4.3.2	Les désobstructions	70
4.3.3	Le curage des postes de relèvement	71

4.3.4	Les travaux de gros entretiens	72
4.3.5	Les opérations de renouvellement	74
4.3.6	Les autres opérations	75
4.3.7	Les contrôles de conformité	78
4.3.8	Les ITV réalisées par VEOLIA	79
4.4	Autosurveillance et proposition d'amélioration du patrimoine	80
4.4.1	L'Autosurveillance	80
4.4.2	Propositions d'améliorations sur le réseau	82
4.4.3	Propositions d'amélioration sur les postes de relevage	84
4.5	Le bilan du fonctionnement des postes	84
4.5.1	Sur le poste « principal »	84
4.5.2	Sur le poste « De Lattre »	85
4.5.3	Sur les autres postes	85
4.6	Les études et travaux réalisés et suivis par le SIAM.....	85
4.6.1	Les études de mise en conformité des riverains	85
4.6.2	Les travaux sur les réseaux d'assainissement	87
4.6.3	Les inspections télévisées réalisées par le Siam dans le cadre d'un marché à bons de commande	90
4.7	Conformité du système de collecte.....	90
5	Le service « industriels »	91
6	Informatique	92
6.1	SIG.....	93
6.1.1	Cartographie pour les services	93
6.1.2	Mise en œuvre de la BD Patrimoine et de la BD Exploitation	93
6.1.3	Préparation de la BD Entreprises	94
7	Communication et sensibilisation.....	95
7.1.1	Les classes d'eau	95
7.1.2	Evolution du nombre de participations	95
7.1.3	Evolution du nombre de participations en fonction des types d'établissements scolaires	96
7.1.4	Concours	96
7.1.5	Finances	97
7.2	Visites de la station de Saint Thibault	98
7.2.1	Visites grand public	98
7.2.2	Visites de délégations	98
7.2.3	Récapitulatif des visites « grand public » et des délégations	98
7.2.4	Circuit de visite	98

7.3	Animations autour de la « mare pédagogique ».....	99
7.4	Publications	99
7.4.1	Siam Infos	99
7.4.2	Supplément de « la Marne »	99
7.5	Portes ouvertes	100
7.5.1	Evolution du nombre de visiteurs depuis 2014 :	101
7.5.2	Source d'information des visiteurs	102
7.5.3	Activités des visiteurs	102
7.5.4	Dépenses	103
7.6	Matinée portes ouvertes réservée aux élus et partenaires du 22 septembre 2018.....	103
8	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	108

Préambule :

Ce rapport est établi conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles suivants :

Article L. 1411-13 :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents relatifs à l'exploitation des services publics délégués, qui doivent être remis à la commune en application de conventions de délégation de service public, à l'exception de ceux mentionnés à l'[article L. 311-5 du code des relations entre le public et l'administration](#), sont mis à la disposition du public sur place à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe, dans les quinze jours qui suivent leur réception par voie d'affiche apposée. Le public est avisé par le maire de cette réception par voie d'affiche apposée en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois. »

Article L. 2224-5 :

« Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le maire y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article [L. 1411-13](#).

Un décret détermine les conditions d'application du présent article. Il précise notamment les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport annuel et qui sont transmis par voie électronique au système d'information prévu à l'article [L. 213-2](#) du code de l'environnement. Il définit, en tenant compte de la taille des communes, les modalités d'application de cette transmission, qui est facultative pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de moins de 3 500 habitants, et en fixe l'entrée en vigueur au plus tard au 31 décembre 2015.

Les services d'assainissement municipaux sont soumis aux dispositions du présent article. »

Article L. 5211-39 :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

RAPPORT D'ACTIVITE DU PRESIDENT SUR L'ASSAINISSEMENT 2018

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Article L. 2313-1¹

« Les données de ce rapport sont issues des documents suivants :

- Comptes Rendus Techniques du fermier (CRT),
- Bilan annuel d'autosurveillance,
- Système d'informations du Siam. »

¹ lorsque le compte administratif est voté le même jour

1 Administration générale

Les assemblées délibérantes de l'année 2018 sont :

1.1 Les assemblées délibérantes du Siam en 2018

- 10 Bureaux Syndicaux (31/01/2018 – 13/03/2018 – 28/03/2018 – 13/06/2018 – 19/09/2018 – 17/10/2018 – 07/11/2018 – 21/11/2018 – 04/12/2018 – 05/12/2018).
- 7 Comités Syndicaux (13/02/2018 – 28/03/2018 – 03/04/2018 – 27/06/2018 – 03/10/2018 – 21/11/2018 – 12/12/2018).
- 1 Commission d'Appel d'Offres (19/09/2018)
- 1 Commission Consultative des Services Publics Locaux (27/06/2018).

1.2 Les Marchés Publics conclus en 2018

Les marchés publics de l'année 2018 sont les suivants :

- Marché de prestations de contrôles de réception de réseaux d'assainissement pour les travaux de remplacement de la conduite de refoulement De Lattre : 14 790 € HT, bureau d'études Sater.
- Accord cadre à bons de commande relatif à des missions d'inspections télévisées sur les réseaux d'assainissement du Siam : de 0 à 80 000 € HT, société SNAVEB.
- Marché de travaux de remplacement de la conduite de refoulement De Lattre : 2 175 101.12 € HT, groupement SCAM TP/Gouverne.
- Maîtrise d'œuvre pour la démolition des logements et du bâtiment technique : 10 900 € HT, bureau d'études A2D.
- Travaux de démolition des logements et du bâtiment technique : 97 640 € HT, société Bouvelot TP.
- Travaux de ravalement des façades ouest et nord T3 de l'usine de la station d'épuration de St-Thibault-des-Vignes : 77 859.50 € HT, société Delcloy.
- Travaux relatifs aux couvertures des bassins primaires T3 : 152 500 € HT, société CIFFA Systèmes.
- Travaux de peinture des sols T3 (lot1) et d'étanchéité (lot 2): 24 310 € HT (lot1) et 33 805 € HT (lot2), société MPBI.
- Marchés d'assurances (5 lots) : 128 248.26 € HT, SMACL et Sarre et Moselle.
- Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion future du service public de traitement (lot1) et inventaire et diagnostic de l'état des équipements (lot2) des stations d'épuration du Siam : 46 050 € HT (lot 1), bureau Collectivités conseils et 75 900 € HT (lot 2) bureau d'études Naldéo.

1.3 Montant de la surtaxe 2018

Produits facturés de surtaxe traitement

6 482 138.75 €uros

En 2018, 11 versements de 475 000 € ont été réalisés, et un solde de 1 508 566.50 €.

NB : Le contrat² de Délégation de Service Public, par affermage, pour l'exploitation de la station d'épuration, est attribué à la société SFDE jusqu'en 2020. La société dédiée « Equalia Services » a été créée spécifiquement à cet effet (immatriculation au registre du commerce et des sociétés en date du 26 décembre 2008).

1.4 Le budget du Siam

Pour l'exercice 2018, le Siam a procédé au Débat d'Orientations Budgétaires lors du Comité Syndical du 28 mars 2018. Le Compte de gestion 2017 et le Compte Administratif 2017 ont été approuvés en séance du Comité Syndical du 03 avril 2018. Le même Comité Syndical a adopté le Budget Primitif 2018, qui s'équilibrait en dépenses et recettes comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation :	12 257 279.45 €	12 257 279.45 €
Section d'investissement :	12 117 866.67 €	12 117 866.67 €
Total :	24 375 146.12 €	24 375 146.12 €

Une Décision Modificative n°1 au Budget 2018 a été adoptée lors du Comité Syndical du 27/06/2018 comme suit :

Section de fonctionnement					
Chapitres	Comptes	Intitulé	Observations	Depenses	Recettes
75	758	Produits divers de gestion courante	Anomalie du compte (déclinaison)	-13 250.00 €	- €
	7588	Autres	Rectification de l'anomalie au compte 7588	13 250.00 €	- €
TOTAL				0.00 €	0.00 €

Section d'investissement					
Chapitres	Comptes	Intitulé	Observations	Depenses	Recettes
16	1641	Emprunts en euro	Ajustement du compte, conformément à l'annexe budgétaire	0.02 €	- €
	1678	Autres dettes condit* particulières	Ajustement du compte, conformément à l'annexe budgétaire	0.01 €	- €
23	238	Avances commandes immo. Incorp.	Diminution du compte pour approvisionner le chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées)	- 0.03 €	- €
TOTAL				0.00 €	0.00 €

² Contrat de DSP, par délibération n°2008-02-04 du 06 février 2008, avec la société S.F.D.E. (Société Française de Distribution d'Eau) qui a créé la société dédiée « EQUALIA services » pour l'exploitation de l'usine de traitement, contrat effectif depuis le 1^{er} janvier 2009, pour une durée de 12 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020).

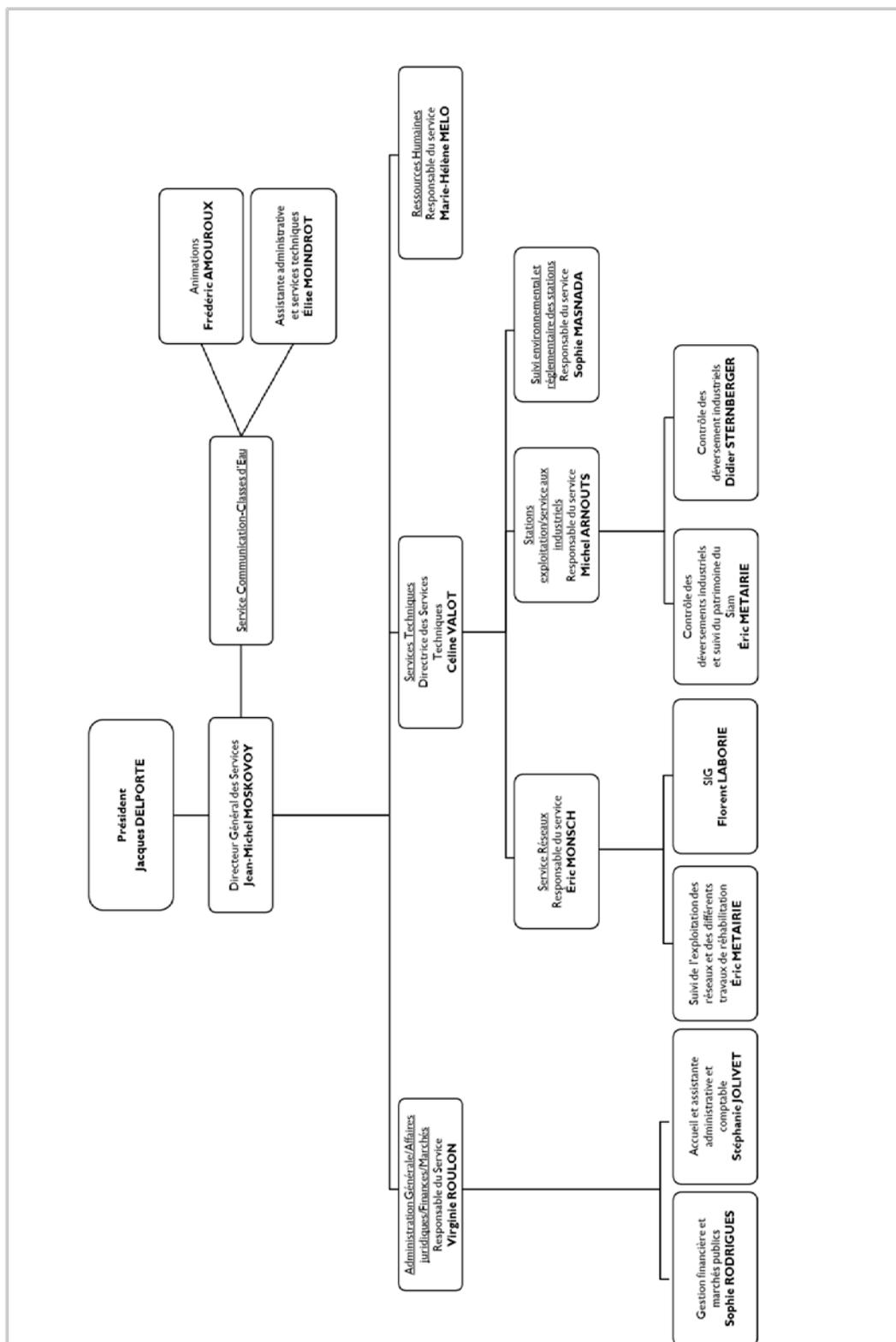
Une Décision Modificative n°2 au Budget 2018 a été adoptée lors du Comité Syndical du 21 novembre 2018 comme suit :

Section d'investissement					
Chapitres	Comptes	Intitulé	Observations	Dépenses	Recettes
20	2051	Concessions et droits assimilés	Acquisition de licences informatiques	2 000,00 €	0,00 €
21	21351	Bâtiments d'exploitation	Diminution du compte 21351 pour approvisionner les comptes 2051, 2183 et 2188	-35 500,00 €	0,00 €
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		29 000.00 €	0,00 €
	2188	Autres		4 500,00 €	0,00 €
TOTAL				0,00 €	0,00 €

Section de fonctionnement					
Chapitres	Comptes	Intitulé	Observations	Dépenses	Recettes
011	618	Divers	Diminution du compte pour approvisionnement du compte 6536	-400,00 €	0,00 €
65	6536	Frais de représentation	Approvisionnement du compte	400,00 €	0,00 €
TOTAL				0,00 €	0,00 €

Organigramme

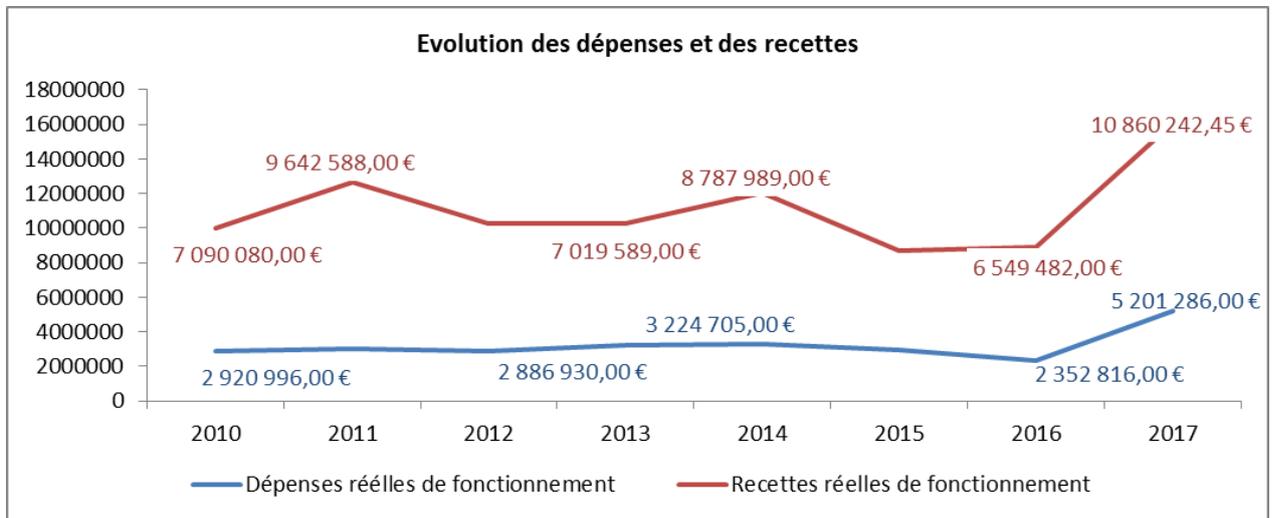
1.5 Les ressources humaines :



08/11/2018

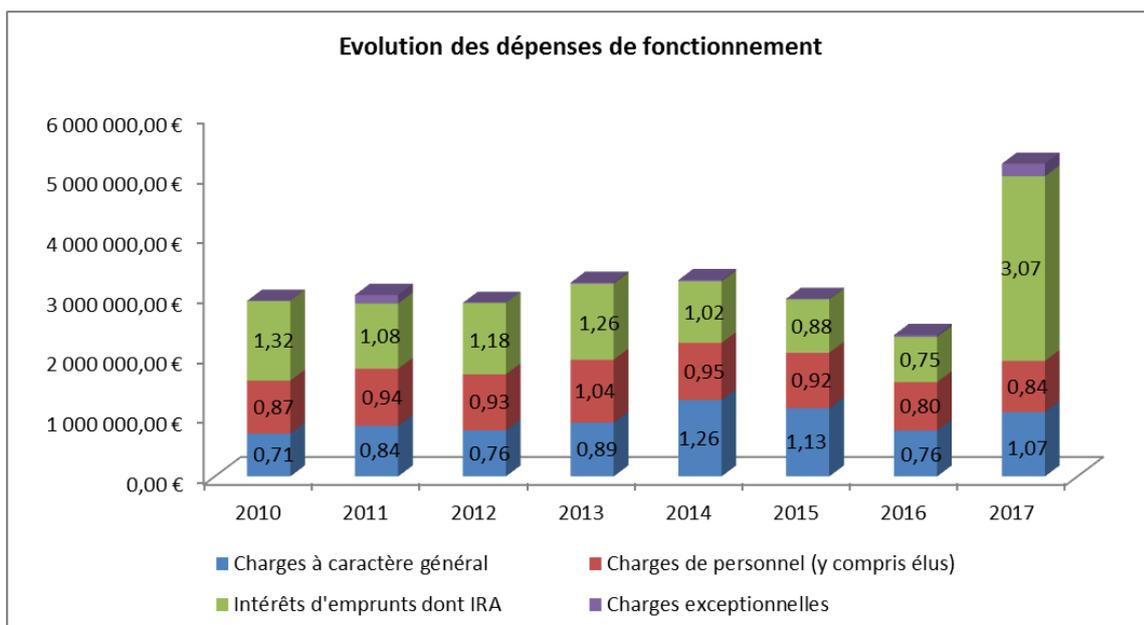
1.6 Le compte administratif 2017

1.6.1 Le fonctionnement



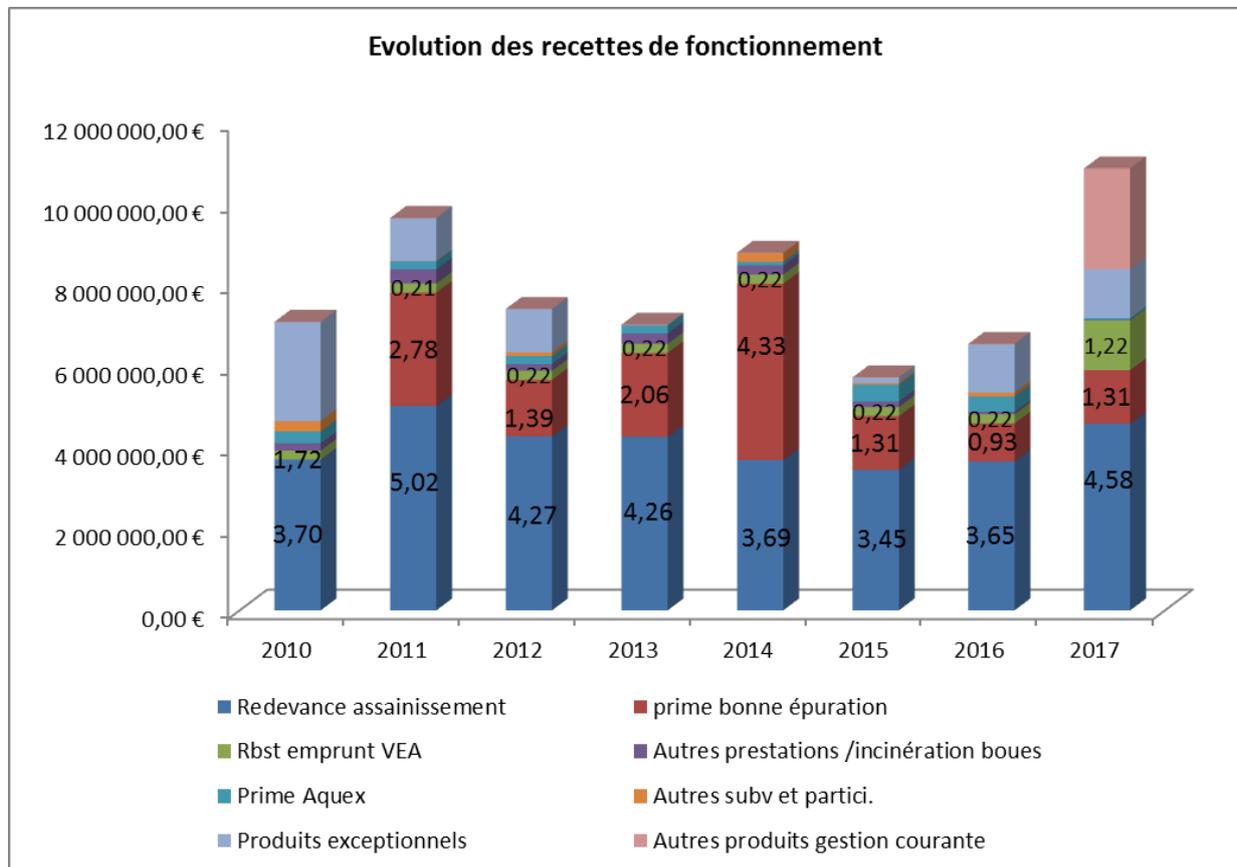
Les dépenses de fonctionnement se caractérisent par :

- Une diminution des charges de personnel depuis 2014 avec une augmentation en 2017 dûe aux recrutements courant d'année 2016 et début 2017 de 3 agents.
- Des charges à caractère général en baisse depuis 2014 ; en 2017, le reversement de la prime AQUEX pèse sur le poste des charges à caractère général.
- Des charges d'intérêts d'emprunt en diminution de 2014 à 2016. En 2017, l'augmentation significative s'explique par la renégociation de l'emprunt dit toxique.



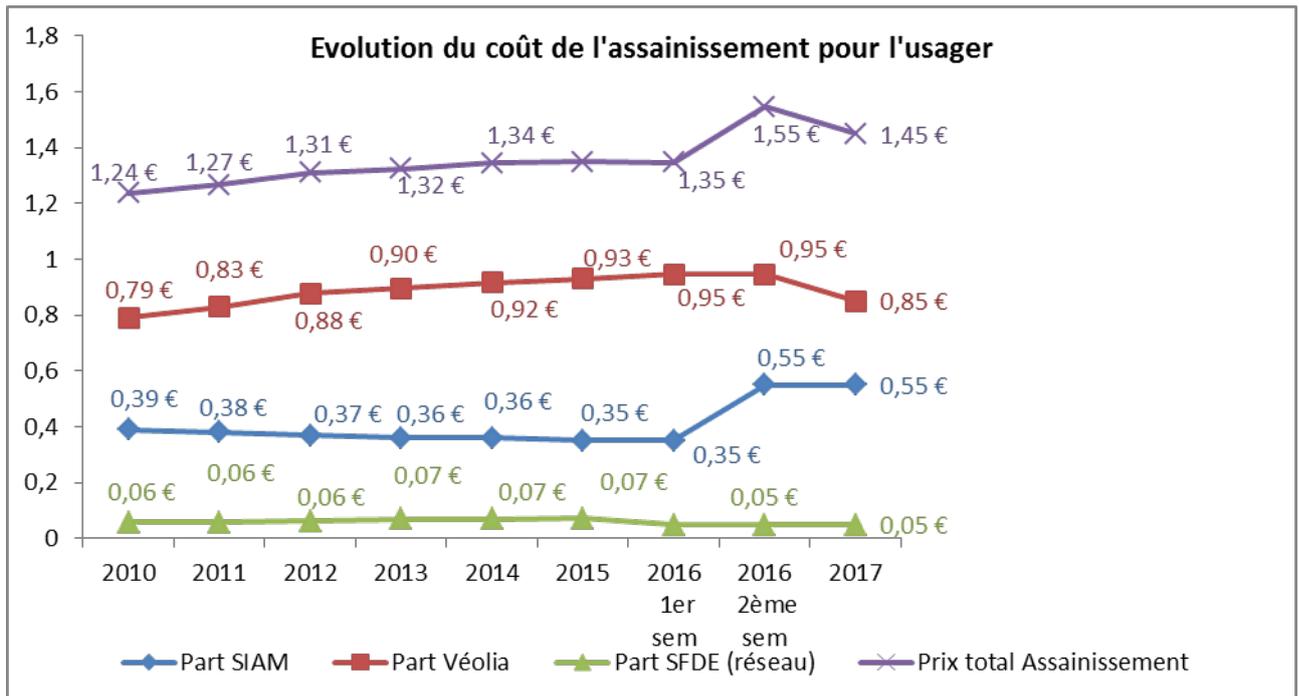
Les recettes de fonctionnement se caractérisent par :

- Une dépendance moins marquée depuis 2015 aux aides de l'Agence de l'Eau.
- Une diminution marquée du produit de la surtaxe de 2011 à 2015 (-30%), puis augmentation depuis 2016 avec l'augmentation de la surtaxe intercommunale : + 1.13 M€



Le produit de la « surtaxe » était en diminution de 2011 à 2015 du fait de l'effet conjugué :

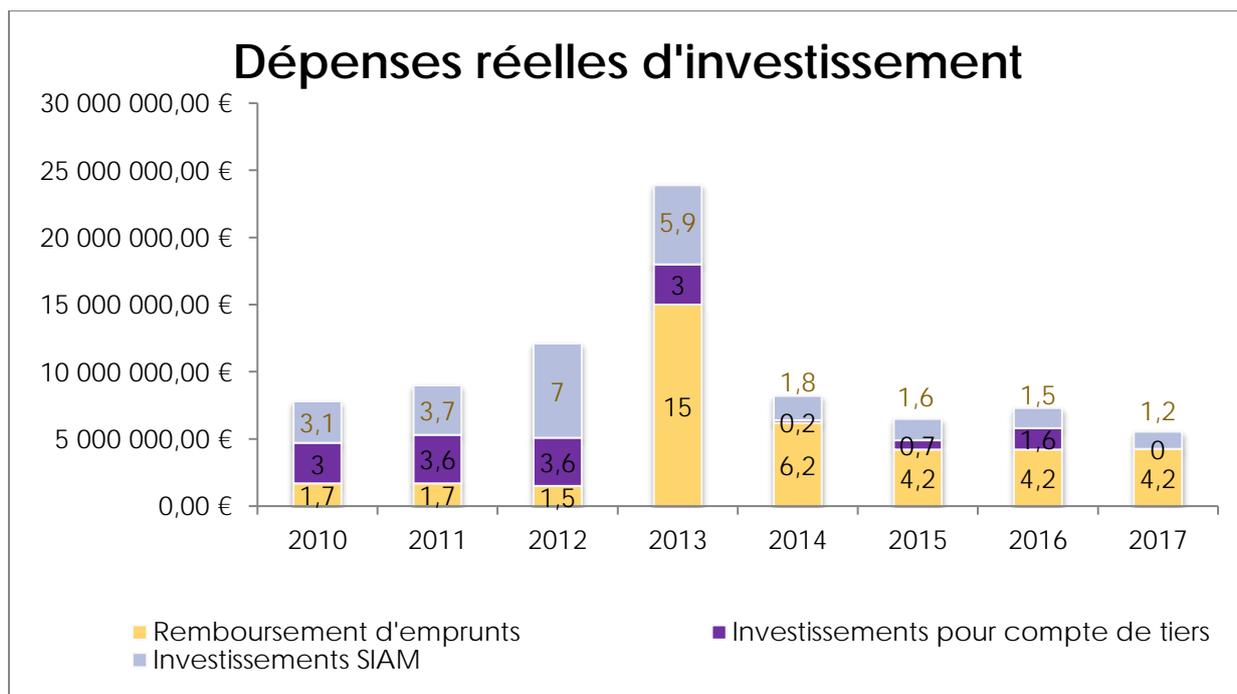
- De la décision du SIAM de diminuer le montant unitaire de 0,43 à 0,35 €/m³ (-18,6 %).
- D'une relative stabilité du volume facturé.
- Le produit de la surtaxe a connu une nette augmentation en 2016 suite à la décision du comité de l'augmentation temporaire de son montant unitaire à 55 centimes sur une demi-année, soit 0.45 €.



1.6.2 L'investissement

Il est caractérisé par :

- Fort accroissement des dépenses d'équipement du SIAM entre 2012 et 2013 (modernisation et conformité de l'incinération des boues).
- Dépenses d'investissement marquées par une part de plus en plus importante du capital de dette à rembourser (multiplication par 10 en l'espace de l'exercice 2013).
- L'annuité de dette en 2017 représente 4,2 M€ = 2,4 fois plus élevée qu'avant 2013.
- Diminution marquée :
 - Il n'y a plus d'opérations d'investissement pour compte de tiers en 2017.
 - Des investissements propres du SIAM (22.7 M€ de 2010 à 2017, soit une moyenne de 3,24 M€/an).



1.6.3 Structure et gestion de l'encours de la dette :

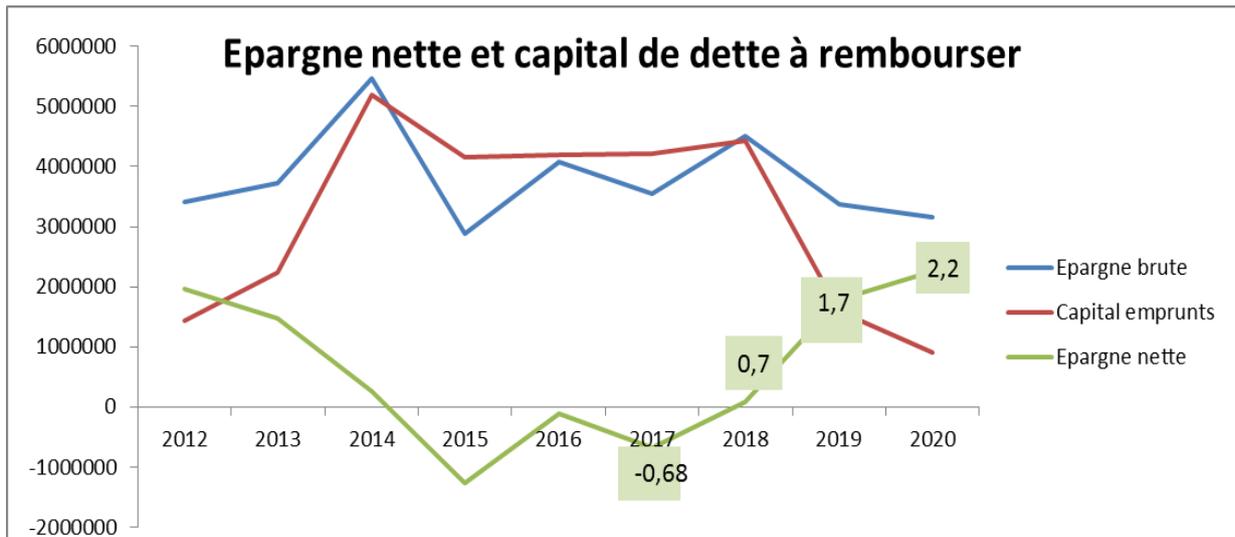
Le SIAM a contracté 16 emprunts depuis 2003 dont 5 auprès d'organismes bancaires et 11 auprès de l'AESN.

15 prêts sont classés 1A (risque faible) et 1 prêt est classé 1E (risque élevé) sur la charte Gissler. Les conditions du « risque » sont rappelées sous le tableau récapitulatif ci-dessous.

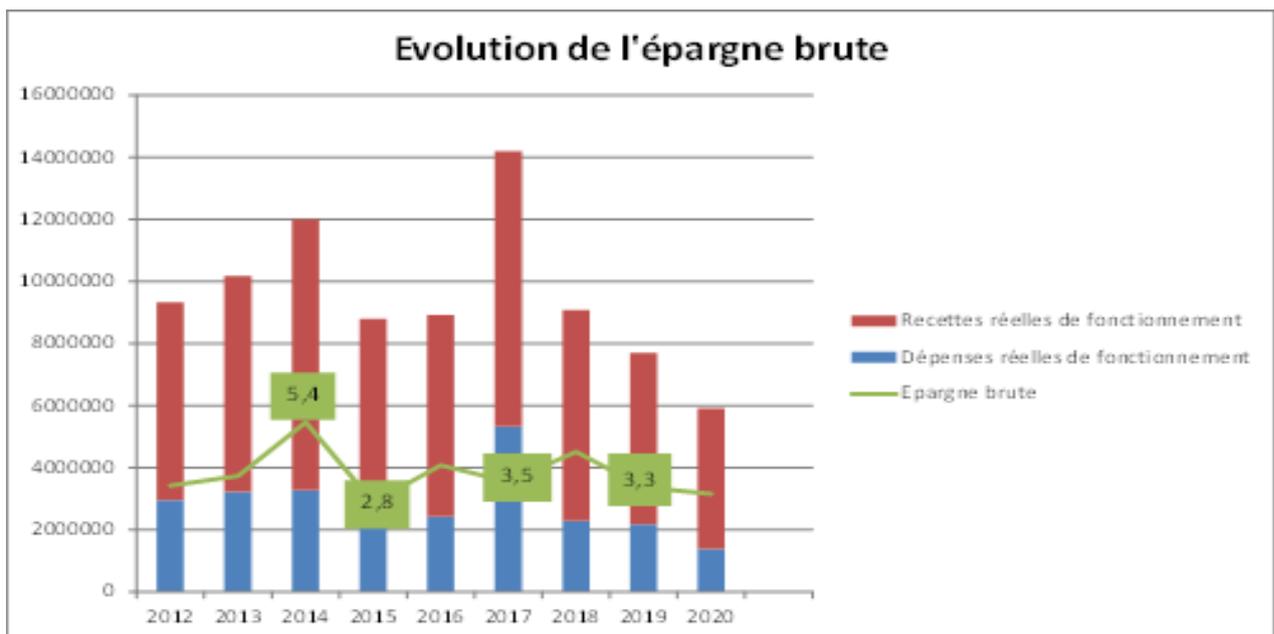
Evolution de l'encours de dette :

	Au 1 ^{er} janvier 2017	Au 1 ^{er} janvier 2018
Encours de dette net	19 911 761,11 €	15 698 767.79 €
Nombre d'emprunts	16	16
Amortissement annuel	4 212 993,32 €	4 435 690.55 €
Taux moyen	5,16%	3.38%
Dette par habitant	91.71€	72.30 €

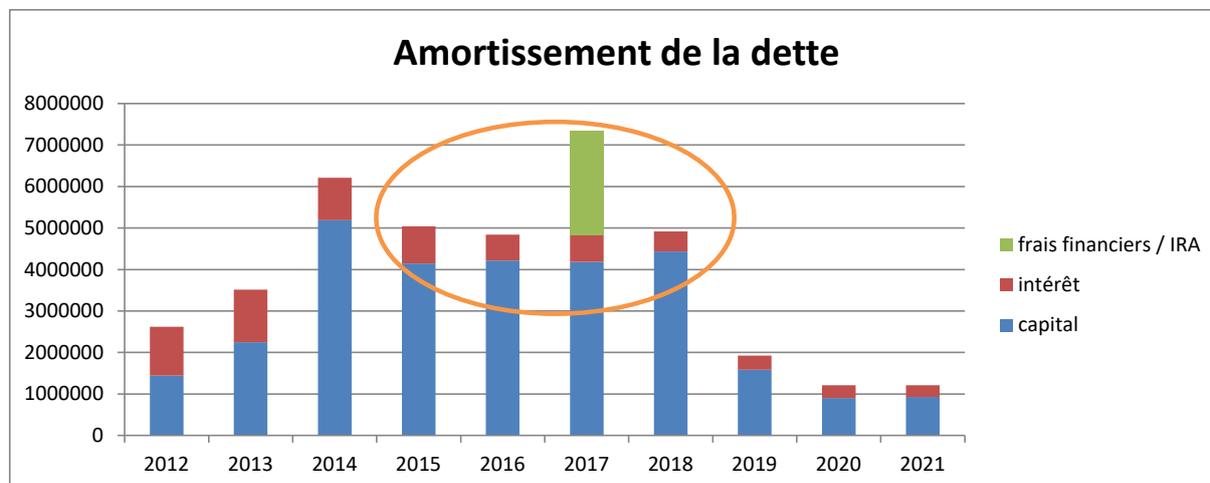
Le SIAM ne dégagait plus assez d'épargne pour rembourser sa dette depuis 2013. Il vivait donc sur son excédent. Grâce à l'augmentation de la surtaxe, l'épargne nette est positive en 2018.



a) L'épargne brute a connu une dégradation marquée liée à une diminution des recettes réelles de fonctionnement (décalage de versements de la prime bonne épuration AESN de 2012 sur les exercices 2013 et 2014). Cette dégradation semble céder le pas à un retour à une situation plus normalisée en 2015. L'épargne brute augmente en 2016 logiquement du fait de la décision du SIAM de maintenir la surtaxe à 0.55 €, de l'effort de contraction des dépenses de fonctionnement. En 2017, l'épargne brute tend à se stabiliser à 3.54 M€ malgré le refinancement du prêt de la SFIL et ce, grâce au versement d'une partie du remboursement du solde de la participation de Val d'Europe Agglomération au prêt du Phi 1000 (1 000 000 €) et de l'application anticipée de la clause de partage du résultat du contrat de DSP Stations (avenant 2) : 1 700 k€ et 732 k€ de complément avenant.



- b) L'amortissement de la dette se caractérise par une forte augmentation du remboursement du capital entre 2014 et 2018 (de 4 à 4,5 M€) au lieu d'un peu moins de 2 M€ les années antérieures.



1.6.4 Détails du CA 2017

- 1) La balance générale du compte administratif 2017 se présente de la manière suivante :

a) FONCTIONNEMENT

		217 120 habitants	9 800 000 m ³
	Réalisation	Par habitant	Par m ³
* Dépenses totales de fonctionnement	10 498 672,35 €	48,35 €	1,07 €
* Recettes totales de fonctionnement	13 928 349,05 €	64,15 €	1,421260107 €
Résultat de fonctionnement 2016	3 429 676,70 €	15,80 €	0,35 €
Excédent de fonctionnement antérieur	2 472 953,73 €	11,39 €	0,25 €
Résultat de clôture 2017	5 902 630,43 €	27,19 €	0,60 €

b) INVESTISSEMENT

		217 120 habitants	9 800 000 m ³
	Réalisation	Par habitant	Par m ³
* Dépenses totales d'investissement	17 547 576,35 €	80,82 €	1,79 €
* Recettes totales d'investissement	12 813 998,22 €	59,02 €	1,31 €
Résultat d'investissement 2017	-4 733 578,13 €	-21,80 €	-0,48 €

Résultat d'investissement antérieur	3 305 367,12 €	15,22 €	0,34 €
-------------------------------------	----------------	---------	--------

reste à réaliser dépenses d'investissement 2017	447 402,34 €	2,06 €	0,05 €
---	--------------	--------	--------

reste à réaliser recettes d'investissement 2017	83 823,00 €	0,39 €	0,01 €
---	-------------	--------	--------

Résultat de clôture 2017	-1 791 790,35 €	- 8,25 €	- 0,18 €
--------------------------	-----------------	----------	----------

c) RESULTAT

* Excédent de clôture	4 110 840,08 €	18,93 €	0,42 €
-----------------------	----------------	---------	--------

2) Le Compte Administratif 2017 du SIAM présente donc un excédent total de clôture de 4 110 840.08 €uros, répartis à hauteur de 5 902 630.43 €uros en fonctionnement et de -1 791 790.35 €uros en investissement.

3) **Les dépenses et les recettes de fonctionnement** du syndicat ont été en 2017 notablement supérieures à l'année précédente d'un CA à l'autre.

Fonctionnement	BP 2016 + DM	CA 2016	BP 2017 + DM	CA 2017	Ecart 2017/2016
Dépenses de fonctionnement	7 774 760	5 986 065	16 409 163	10 498 672	4 512 607
Recettes de fonctionnement	7 774 760	7 679 728	16 409 163	13 928 349	6 248 621

4) Les dépenses ont été réalisées à hauteur de 63.98 % de la prévision budgétaire (DM comprises). Ceci s'explique par la non consommation de la totalité de l'excédent de fonctionnement antérieur ainsi que par des économies sur les charges à caractère général.

5) D'un CA à l'autre, les principaux postes de dépenses se présentent comme suit :

<i>Détails Dépenses de fonctionnement</i>	BP 2016	CA 2016	BP 2017	CA 2017
* les charges à caractère général	2 084 691	764 616	1 731 158	1 079 720
* les charges de personnel	1 007 589	803 610	1 000 124	848 570
* les indemnités	73 922	71 397	75 070	68 442
* les charges financières (intérêts d'emprunts)	763 706	753 469	3 118 251	3 118 129
* les charges exceptionnelles	53 000	31 121	229 735	209 668
* divers et dépenses imprévues	230 000	-	185 313	-
* la dotation aux amortissements	3 561 852	3 561 852	3 804 144	3 804 144
sous total 1	7 774 760	5 986 065	10 143 794	9 128 672
* Virement à la section d'investissement			4 895 369	-
* opération ordre entre section			1 370 000	1 370 000
* déficit antérieur				-
sous total 2	7 774 760	5 986 065	15 039 163	9 128 672

- 6) Par rapport au budget, les charges à caractère général n'ont été réalisées qu'à 62.37 %, du fait principalement d'économies sur les services extérieurs et surtout de la non consommation d'une grande partie du fonds d'études (art 617) à hauteur de 479 k€.
- 7) Les charges de personnel ont augmenté entre 2017 et 2016. Cela s'explique par 2 éléments majeurs de mouvements de personnel en 2016 : la vacance du poste de responsable de l'administration générale de mai à décembre et le recrutement d'un ingénieur à compter de mars 2016.
- 8) Les dépenses liées au paiement des intérêts d'emprunts ont fortement augmenté du fait du paiement de l'indemnité de remboursement anticipé (2.5 M€) du prêt toxique de la SFIL.
- 9) **Les recettes de fonctionnement** du syndicat ont été en 2017 supérieures par rapport à l'année précédente.
- 10) Le produit de la surtaxe a diminué du fait du rattachement à l'exercice 2016 de l'intégralité du solde versé en avril 2017.

Détails Recettes de fonctionnement	BP 2016	CA 2016	BP 2017	CA 2017	Ecart 2017/2016
* la surtaxe payée par l'usager, reversée par VEOLIA + Ferrières	4 339 943	4 678 806	5 477 169	3 828 535	-850 271
* les prestations de services par convention de mandat (CAMG, FERRIERES) et incinération boues	95 180	61 206	30 080	11 280	-49 926
* autres prestations de services	275 337	331 965	220 000	1 116 398	784 433
* les atténuations de charges	-	168	-	485	
* La prime d'épuration, versée par l'agence de l'eau	923 305	935 285	1 200 000	1 317 519	382 234
* la prime Aquex, versée par l'agence de l'eau (reversée aux collectivités)	89 000	380 793	50 000	40 836	-339 957
* Participations collectivités, agence de l'eau	76 400	90 646	163 000	62 452	-28 194
* Autres produits, et produits exceptionnels	15 936	20 490	1 735 209	2 490 094	2 469 604
sous total 3	5 815 101	6 499 360	8 875 458	8 867 599	2 367 922
* Quote part des subventions investissement transférée au compte de résultat	1 180 368	1 180 368	3 690 750	3 690 750	2 510 382
* Opération ordre intérieur de section			1 370 000	1 370 000	1 370 000
* Résultat de fonctionnement antérieur (pour info)	779 291	779 291	2 472 954	2 472 954	1 693 663
sous total 4	7 774 760	7 679 728	16 409 162	13 928 349	6 248 304

- 11) Les recettes liées aux prestations de service ont logiquement diminué du fait de la fin de la mission effectuée en mandat pour le compte de la commune de Ferrières-en-Brie.
- 12) Les autres prestations de service concernent le versement d'une partie du protocole d'accord transactionnel de Val d'Europe Agglomération au remboursement d'un emprunt (1 M€).
- 13) Une autre évolution particulière concerne la prime de bonne épuration versée par l'agence de l'eau. La prime 2015 perçue en 2016 s'est élevée à 935 k€ en baisse de 30 % comme l'avait annoncée l'agence. Cette prime est revenue en 2017 à un niveau de 1,3 M€ à performances environnementales identiques.
- 14) La « balance générale » du fonctionnement du syndicat se présente donc comme suit :

FONCTIONNEMENT	217 120 habitants		9 800 000 m ³
	Réalisation	Par habitant	Par m ³
* Dépenses totales de fonctionnement	10 498 672,35 €	48,35 €	1,07 €
* Recettes totales de fonctionnement	13 928 349,05 €	64,15 €	1,42 €
Résultat de fonctionnement 2016	3 429 676,70 €	15,80 €	0,35 €
Excédent de fonctionnement antérieur	2 472 953,73 €	11,39 €	0,25 €
Résultat de clôture 2017	5 902 630,43 €	27,19 €	0,60 €

L'exercice 2017 dégage un excédent de fonctionnement de 3 429 676.70 Euros, et qui, en reprenant l'excédent constaté en 2016 de 2 472 953.73 Euros, se cumule en clôture à 5 902 630.43 Euros (27.19 € par habitant ou 0,60 €/m³).

- 15) **Les dépenses d'investissement** du syndicat ont été en 2017 supérieures par rapport à l'année 2016 d'un CA à l'autre.

Investissement	BP 2016 + DM	CA 2016	BP 2017	CA 2017	Ecart 2017/2016
Dépenses d'investissement	13 039 726	8 737 111	22 139 866	17 994 979	8 810 466
Recettes d'investissement	13 039 726	6 640 037	22 139 866	12 897 821	6 173 961

- 16) Elles ont été réalisées à hauteur de 79.25 % de la prévision budgétaire, en hausse par rapport à 2016.

- 17) Les principaux postes de dépenses se présentent comme suit :

- Peu de frais d'études ont été consommés (2 962 €). Cela s'explique par le report du projet de la méthanisation qui sera activé dès 2018 ainsi que par l'abandon de l'étude pour l'orthophotographie.

- Les travaux sur sites STEP ont augmenté. Il s'agit des travaux d'amélioration de la fiabilité des comptages de sortie de l'eau traitée sur la station de St Thibault (seuil jaugeur).
- Les fonds inscrits aux travaux de construction n'ont logiquement pas été sollicités, puisque constituant une grande part de l'excédent antérieur d'investissement (soit 1 M€).
- Les travaux sur les réseaux n'ont consommés que 21 % des crédits prévus. En effet, les travaux de remplacement de la conduite de refoulement située entre le poste De Lattre de Tassigny à Lagny et la station de St-Thibault seront engagés en 2018.
- Enfin, le remboursement du capital de la dette a encore cette année concerné près des 3/4 des dépenses de la section d'investissement à hauteur de plus de 4,2 M€.

Détails Dépenses d'investissement	BP 2016	CA 2016	BP 2017	CA 2017	Ecart 2017/2016
* études et référentiels	159 850	35 817	330 991	2 962	- 32 855
* travaux sur sites STEP + locaux adm.	142 193	47 195	380 265	67 840	20 645
* travaux de construction (dont part excédent d'investissement en "réserve"2016-2017)	2 577 527	-	1 002 000	-	
* travaux sur réseau	2 336 838	1 425 301	3 624 535	766 198	- 659 103
* remboursement avance travaux four (agence de l'eau), garantie financière four	18 579	18 579	11 077	11 077	- 7 502
* emprunts	4 192 110	4 148 359	4 256 744	4 256 743	108 384
* opérations pour compte de tiers	1 920 876	1 617 526	-	-	- 1 617 526
* Dotations	-	-	-	-	
sous total 5	11 347 973	7 292 777	9 605 612	5 104 820	- 2 187 957
* Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissement de subventions)	1 180 368	1 180 368	3 690 750	3 690 750	2 510 382
* Opérations patrimoniales (déduction TVA)	511 385	263 966	8 843 504	8 752 007	8 488 041
sous total 6	13 039 726	8 737 111	22 139 866	17 547 577	8 810 466

A noter que les restes à réaliser s'élèvent au total à 0,44 M€. Ils seront repris au BP 2018.

18) **Les recettes d'investissement** du syndicat ont été en 2017 sensiblement plus élevées qu'en 2016 ; les principales recettes concernent les opérations patrimoniales (dont le refinancement de la dette pour 67 % des recettes d'investissement) et la dotation aux amortissements (29.7 % des recettes d'investissement).

Détails Recettes d'investissement	BP 2016	CA 2016	BP 2017	CA 2017	Ecart 2017/2016
* Emprunts	-	-	-	-	
* Subventions d'investissement	945 897	638 712	1 087 597	247 460	- 391 252
* Dotation, réserves	508 889	261 469	101 885	10 387	- 251 082
* Opérations pour compte de tiers	2 074 261	1 770 911	-	-	- 1 770 911
* Amortissements des immobilisations	3 561 852	3 561 852	3 804 144	3 804 144	242 292
* Opérations patrimoniales (déduction TVA)	511 385	263 966	8 843 504	8 752 007	8 488 041
* Remboursement des avances	35 000	143 128	102 000	-	- 143 128
* Virement de la section de fonctionnement	-	-	4 895 369		
* Excédent reporté	5 402 442		3 305 367		
sous total 7	13 039 726	6 640 038	22 139 866	12 813 998	6 173 960

19) La section d'investissement présente un déficit de 4 733 578.13 €uros sur l'exercice 2017.

b) INVESTISSEMENT	217 120 habitants		9 800 000 m ³
	Réalisation	par habitant	par m ³
* Dépenses totales d'investissement	17 547 576,35 €	80,82 €	1,79 €
* Recettes totales d'investissement	12 813 998,22 €	59,02 €	1,31 €
Résultat d'investissement 2017	-4 733 578,13 €	-21,80 €	-0,48 €
résultat d'investissement antérieur	3 305 367,12 €	15,22 €	0,34 €
reste à réaliser dépenses d'investissement 2017	447 402,34 €	2,06 €	0,05 €
reste à réaliser recettes d'investissement 2017	83 823,00 €	0,39 €	0,01 €
Résultat de clôture 2017	-1 791 790,35 €	-8,25 €	-0,18 €

Compte tenu de l'excédent antérieur de plus de 3.3 M€, et des restes à réaliser, la section d'investissement présente un résultat déficitaire de -1 791 790.35 €uros.

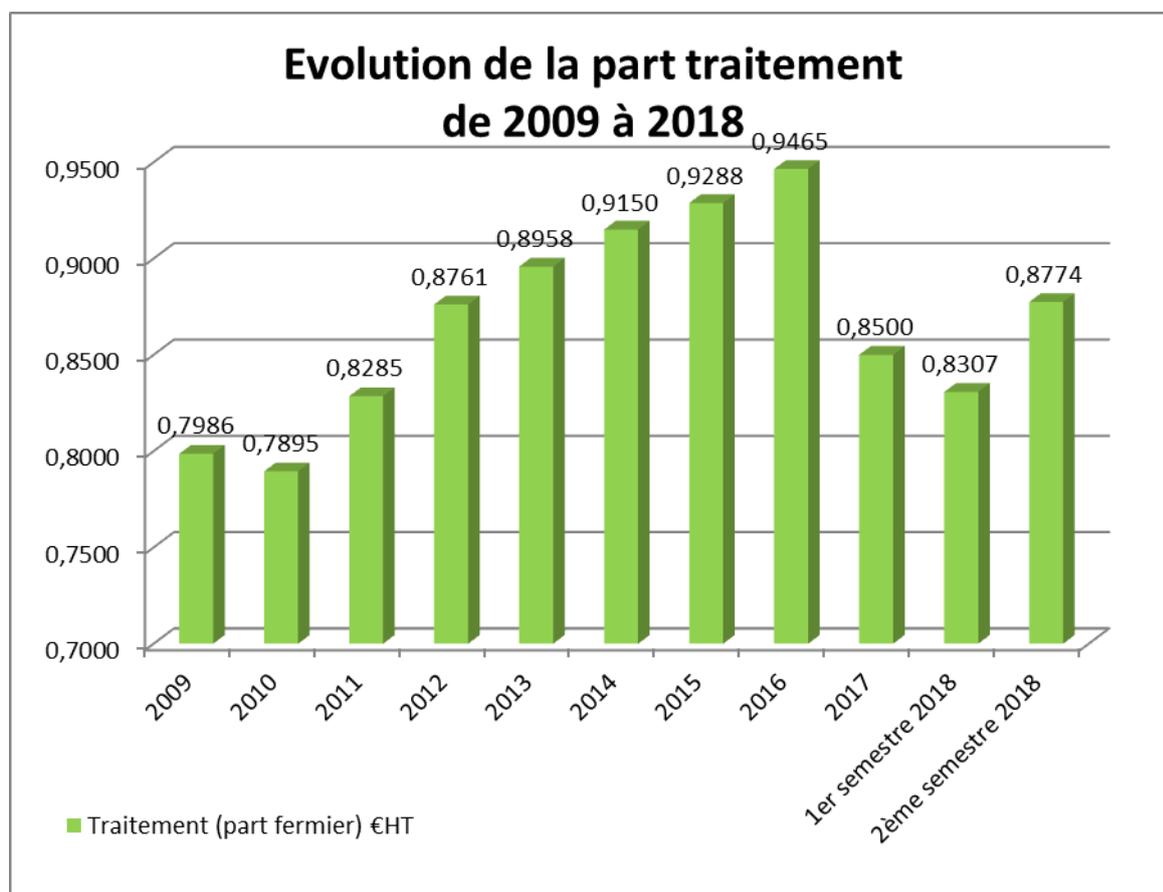
2 Les indicateurs financiers

Pour l'utilisateur, le prix de l'assainissement qui apparaît sur sa facture comprend plusieurs rubriques qui correspondent aux différents services rendus : collecte (part communale ou intercommunale), transport et traitement.

2.1 Traitement

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	1 ^{er} semestre 2018	2 ^{ème} semestre 2018	Évolution 2017/ 2018
Traitement part fermier* Exploitation €HT	0,8285	0,8761	0,8958	0,9150	0,9288	0,9465	0,85	0,8307	0,8774	3,2%

* Moyenne des 2 semestres

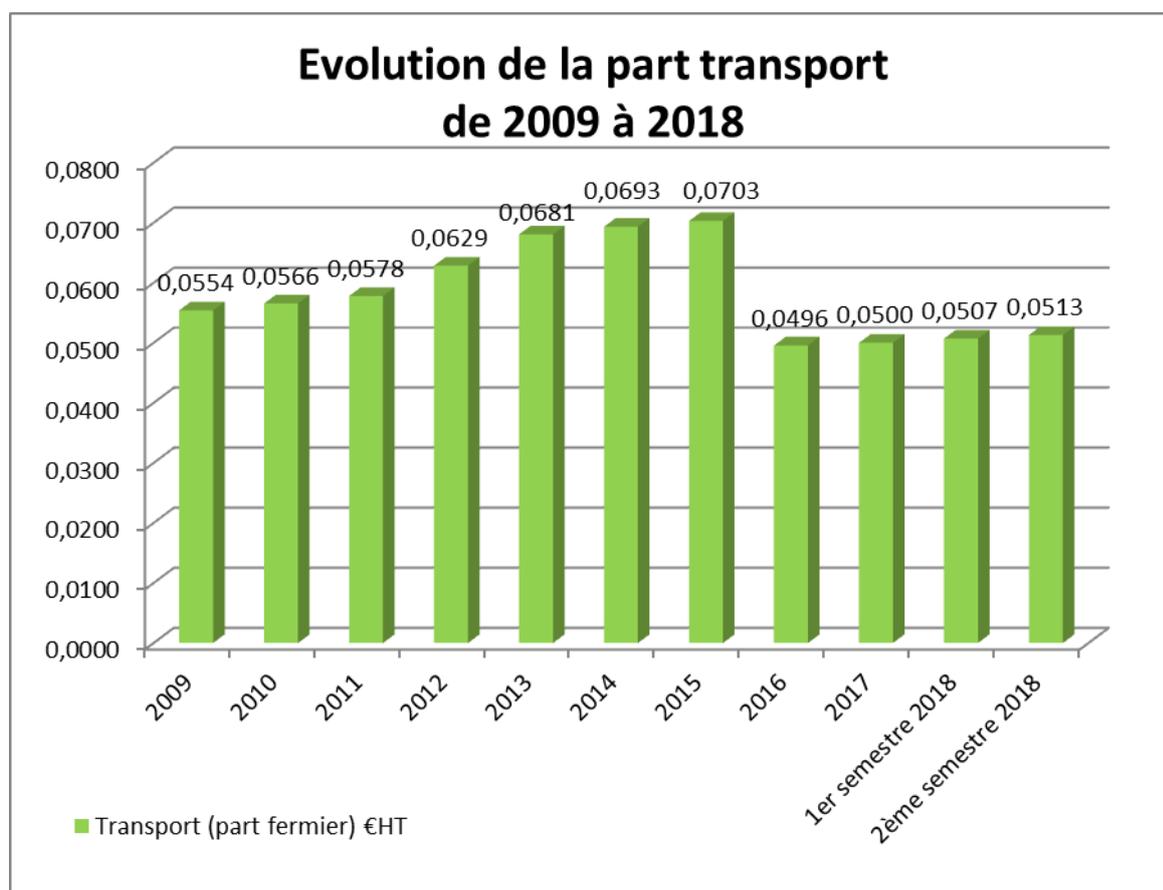


Le coût du traitement appliqué en 2018 correspond à la rémunération fixée par l'avenant 2 du contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation de la station.

2.2 Collecte et transport

Canalisations de transport. (sauf Val Maubuée)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	1 ^{er} semestre 2018	2 ^{ème} semestre 2018	Variation
Part SFDE VEOLIA €HT	0,0578	0,06285	0,0681	0,0693	0,0703	0,0496	0,0500	0,0507	0,0513	1,18%

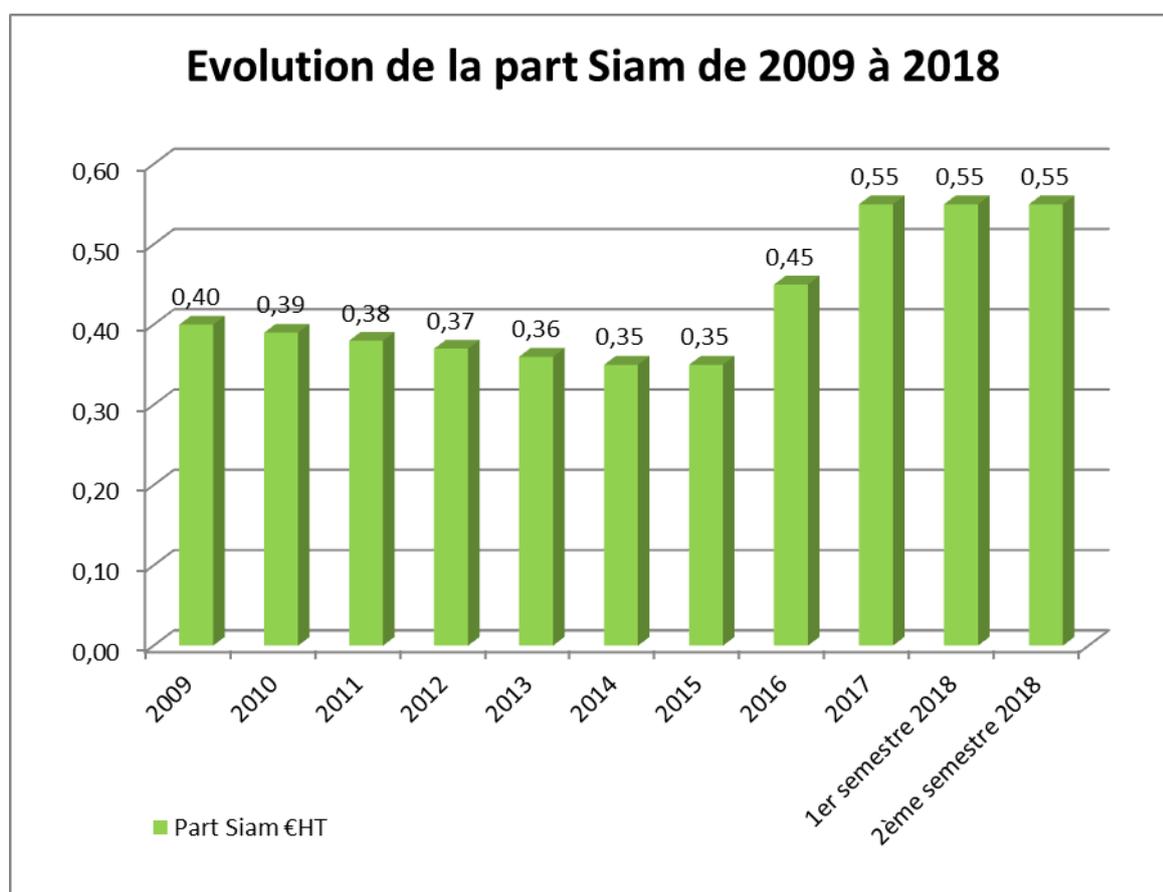
Le graphique ci-dessous représente la part de VEOLIA pour l'exploitation des réseaux d'assainissement.



Le contrat de Délégation de Service Public, pour l'entretien des canalisations de transport des eaux usées vers la station, conclu en 2016 et mis en application le 1^{er} janvier 2017 fixe la rémunération du fermier à 0,0496 € H.T. / m³.

2.3 Part Siam

Part Siam €HT	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	1 ^{er} semestre 2018	2 ^{ème} semestre 2018	Variation
	0,38	0,37	0,36	0,35	0,35	0,45	0,55	0,55	0,55	0%

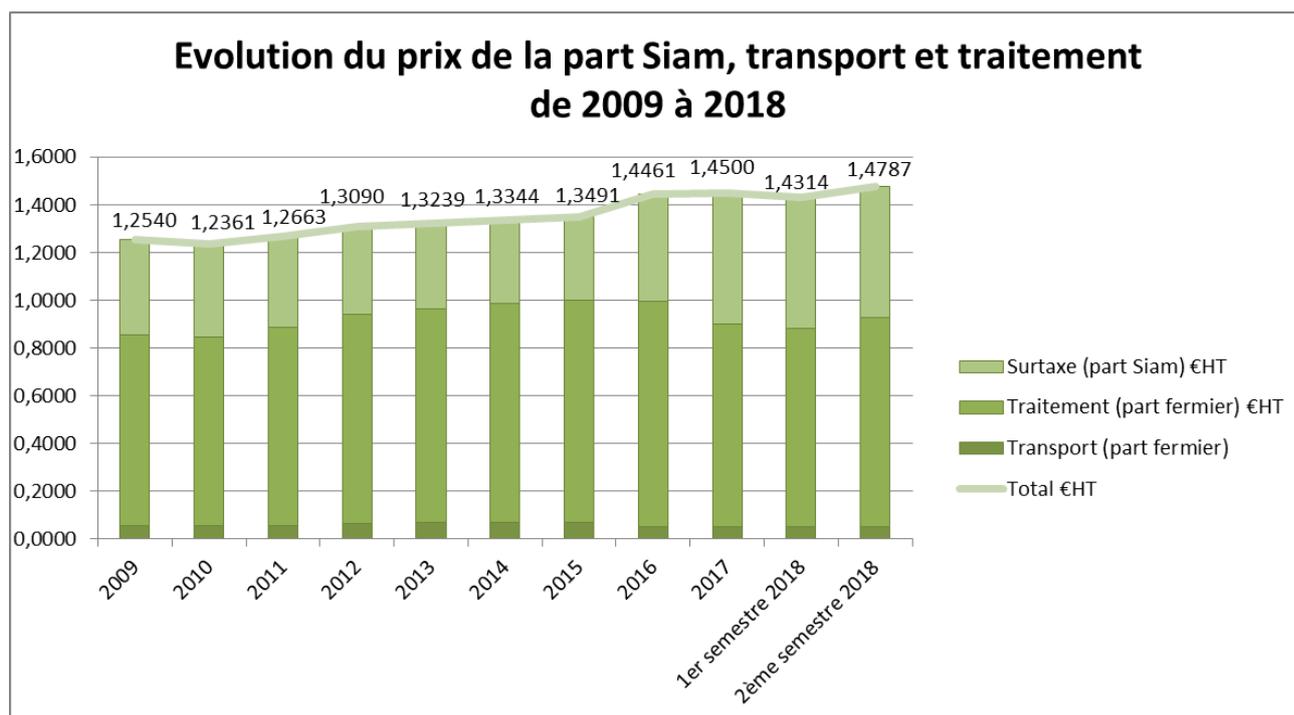


En 2001, le comité syndical avait décidé de figer la surtaxe à un montant de 0,5031 €/m³, puis en 2002 de la réduire à 0,47 €/m³ et enfin en 2003 de la réduire d'un centime d'euro par an, décision qui a été renouvelée chaque année. Ceci représente une baisse de la surtaxe de 15,31 centimes d'euros

sur la période de 2001 à 2014. En 2016, les élus du Comité syndical ont décidé une augmentation temporaire du prix de l'eau pour d'une part, palier l'augmentation du montant des annuités de remboursement de prêts, augmentation prévue lors de la négociation des prêts à risque en 2013 et d'autre part, compenser la baisse significative des primes de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, malgré les bonnes performances des stations d'épuration. Les usagers du SIAM ont été informés des raisons de cette augmentation du prix de l'eau et de l'engagement des élus à ce qu'elle soit temporaire, via un courrier d'information joint aux factures d'eau du 2^{ème} semestre 2016.

2.4 Evolution de la part Siam, transport et traitement

Part Siam, transport et traitement €HT	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	1 ^{er} semestre 2018	2 ^{ème} semestre 2018
		1,2663	1,3090	1,3239	1,3344	1,3491	1,4461	1,4500	1,4314



3 Les stations d'assainissement

3.1 Indicateurs Techniques Généraux

		Évolution 2018/2017
Nombre de communes raccordées	30	0%
Nombre de collectivités « maître d'ouvrage »	4 (y compris le Siam)	0%
Population (chiffres RAD 2018)	221 963 habitants	+3,0 %
Nombre de « points usagers assainissement »	44 203 points	+ 2,5 %
Volume d'« assiette usagers assainissement »	11 212 833 m ³	- 2,3 %

3.2 Comparatif des Données Techniques : Station de Saint-Thibault-des-Vignes

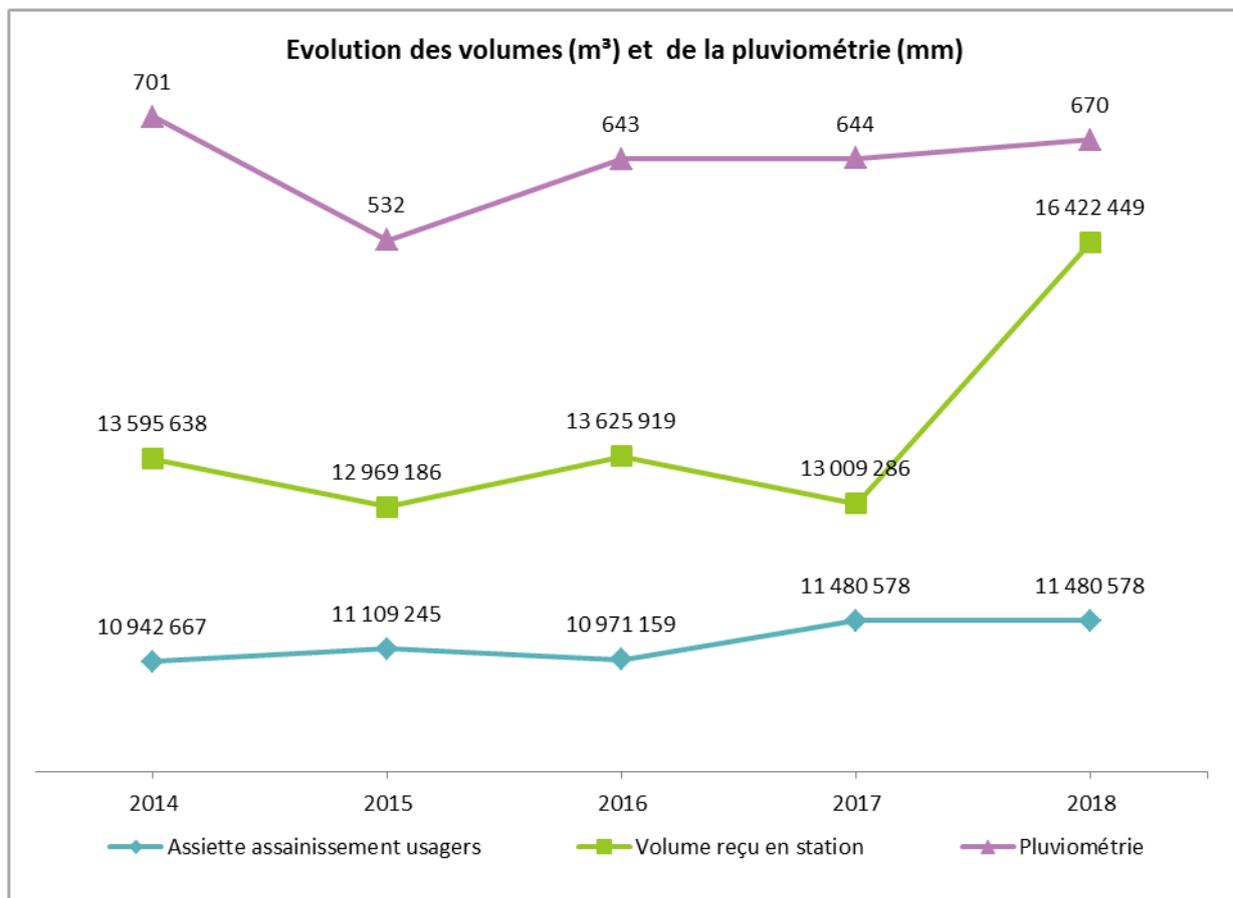
La station a été conçue pour traiter des effluents domestiques admis dans des plages de valeurs déterminées définissant son « Domaine de Traitement Garanti (DTG) » (volume journalier, charges et ratios pour les paramètres DCO, DBO₅, MES, NTK, Ptotal, concentration moyenne journalière en chlorures, Ph, température).

L'arrêté préfectoral n°98 DAE 2E 031 autorisant le rejet de l'effluent traité au milieu naturel définit les valeurs limites de concentration des rejets et les rendements d'épuration minimaux à respecter.

L'arrêté préfectoral n°10 DAIDD 1 IC 108 autorisant l'exploitation de l'unité d'incinération des boues et son arrêté complémentaire n°11 DRIEE 69, définissent les valeurs limites de concentration et de flux des rejets à l'atmosphère.

3.2.1 Les volumes annuels

Données Volume en m ³	2015	2016	2017	2018	Evolution % 2017/2016
Assiette assainissement usagers	11 109 245	10 971 159	11 480 578	11 212 833	2,33 %
Volume reçu en station	12 969 186	13 625 919	13 009 286	12 823 449	- 1,43 %
Lixiviats plates formes	1 554	1 529	1 540	1 626	5,58 %
Pluviométrie	532	643	644	670	4,04 %



La pluviométrie de l'année 2018 (670 mm) a été marquée par l'épisode de crue de début d'année.

3.2.2 Les volumes journaliers :

La moyenne annuelle des volumes entrants journaliers a fortement augmenté en 2018, en raison des crues de début d'année 2018.

Volumes moyens journaliers	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution % 2017/2018
Moyenne annuelle	37 248	35 532	37 229	36 642	44 664	21,89%

3.2.3 Les déversements et by-pass :

Au cours de l'année 2018, 531 172 m³ d'effluents ont été by-passés en cours de traitement et 381 970 m³ d'effluents non traités ont été déversés sans traitement.

Les by-pass en cours de traitement sont en hausse de 455 831 m³ par rapport à 2017. Ils sont principalement dus à des à-coups hydrauliques subits par la station lors de courts événements de

pluies intenses et à des dysfonctionnements ponctuels ou à des opérations de travaux nécessitant un arrêt temporaire d'une partie du traitement.

37 by-pass ont été enregistrés au cours de l'année, dont :

- 7 événements sont dus à de fortes précipitations (1 en janvier et 6 en mai et juin) ;
- 22 se sont déroulés pendant la période de crue de la Marne de janvier à mi-mars ;
- 5 événements se sont produits pendant des travaux d'entretien ou de maintenance programmés alors qu'une partie de la station était à l'arrêt ;
- 3 événements résultent d'incidents matériels imprévisibles.

Comme pour les by-pass en cours de traitement, les importants volumes d'eau déversés sans traitement ont eu lieu lors d'événements de pluies intenses, d'opérations de travaux prévus ou au cours de la période de crue.

20 déversements ont été enregistrés, dont :

- 4 événements sont dus à de fortes précipitations (1 en janvier et 3 en juin) ;
- 14 se sont déroulés pendant la période de crue de la Marne de janvier à mi-mars ;
- 2 événements se sont produits pendant des travaux d'entretien ou de maintenance programmés alors qu'une partie de la station était à l'arrêt ;

Aucun déversement d'effluent non traité n'a eu lieu lors des incidents matériels imprévisibles.

La quantité importante d'effluents déversés et by-passés en 2018 résulte des événements de crue exceptionnelle qui ont eu lieu en début d'année.

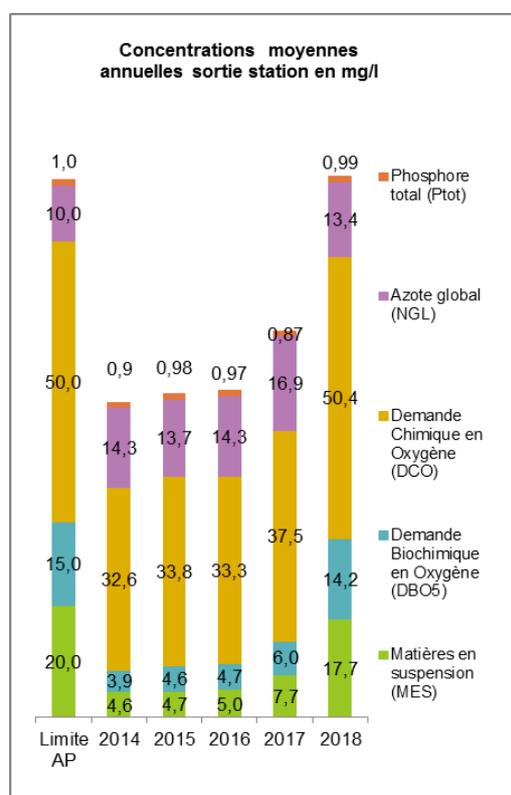
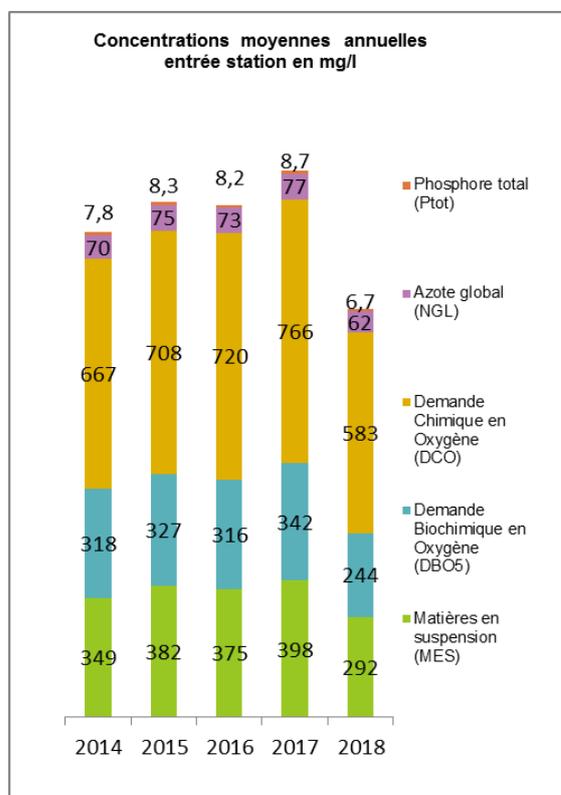
Si l'on exclut cette période, les quantités d'effluents sont similaires à l'année 2017 pour les effluents by-passés et en très forte baisse pour les effluents non traités :

- By-pass : - 954 m³ par rapport à 2017 ;
- Déversoir en tête de station : -130 486 m³ par rapport à 2017.

3.2.4 Charges en entrée - Concentrations de rejet – Rendements

Concentrations moyennes annuelles * (en mg/l)	Limite arrêté préf.	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017 / 2018
Matières en suspension (MES)							
Valeurs en Entrée station	300	349	382	375	398	292	-26,56%
Valeurs en Sortie station	20,0	4,6	4,7	5,0	7,7	17,7	129,87%
Rendement (en %)	93,0%	98,7%	98,74 %	98,50 %	98,0%	94,1%	-3,96%
Particules fines en suspension dans l'effluent (sable, argile, produits organiques, particules de produits polluants, micro-organismes,...)							
Demande Biochimique en Oxygène (DBO₅)							
Valeurs en Entrée station	300	318	327	316	342	244	-28,63%
Valeurs en Sortie station	15,0	3,9	4,6	4,7	6,0	14,2	136,67%
Rendement (en %)	95,0%	98,7%	98,5%	98,3%	97,9%	92,1%	-5,92%
Pollution biodégradable : quantité d'oxygène consommée en 5 jours par les micro-organismes responsable de la dégradation de la matière carbonée.							
Demande Chimique en Oxygène (DCO)							
Valeurs en Entrée station	665	667	708	720	766	583	-23,86%
Valeurs en Sortie station	50,0	32,6	33,8	33,3	37,5	50,4	34,40%
Rendement (en %)	91,0%	94,9%	95,1%	95,1%	95,0%	89,0%	-6,32%
Pollution oxydable : quantité d'oxygène nécessaire à la dégradation chimique de la pollution carbonée.							
Azote global (NGL)							
Valeurs en Entrée station	56	70	75	73	77	62	-19,35%

Valeurs en Sortie station	10,0	14,3	13,7	14,3	16,9	13,4	-20,71%
Rendement (en %)	75,0%	79,2%	81,3%	79,5%	79,2%	79,1%	-0,13%
Pollution azotée : somme des molécules azotées organiques (protéines), ammoniacales (urées) et minérales (nitrites et nitrates)							
Phosphore total (Ptot)							
Valeurs en Entrée station	14,0	7,8	8,3	8,2	8,7	6,7	-22,99%
Valeurs en Sortie station	1,0	0,9	0,98	0,97	0,87	0,99	13,79%
Rendement (en %)	85,0%	88,4%	88,2%	87,8%	90,2%	85,6%	-5,10%
Pollution phosphorée : cumul du P. organique (résidus matière vivantes) et du P. minéral (polyphosphates des lessives, engrais, ...)							
(*) Depuis 2012, dans le mode de calcul de la Police de l'Eau, les concentrations journalières sont pondérées par le volume journalier correspondant. L'incidence est quasi nulle compte tenu du stockage en bâches tampons et non d'un traitement direct à l'arrivée de l'effluent.							



3.2.5 Bilan des charges de pollution :

Comme le montre le tableau d'évolution ci-dessous, comparativement à 2017, **en entrée du système de traitement**, les **charges polluantes** (masse en T/an) sont en baisse pour les MES, la DBO₅ et la DCO et en augmentation pour les paramètres NTK et PT. L'interprétation de ces variations est difficile car les conditions de crue de l'année 2018 sont exceptionnelles.

Evolution des charges reçues (T/an)	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018
Matières en suspension (MES)	4 745	4 867	4 863	5 083	4 913	-3,34%
Demande Biologique en Oxygène (DBO₅)	4 250	4 171	4 065	4 339	4 102	-5,45%
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	9 073	9 032	9 299	9 987	9 804	-1,83%
Azote total (NTK)	937	951	945	987	1 027	4,05%
Phosphore total	104	105	106	111	112	0,97%
NTK fraction réduite de la pollution azotée : somme de l'azote organique (protéines par exemple) et de l'azote ammoniacal. En entrée de station l'azote total est égal à l'azote NTK car il n'y a pas de fraction minérale dans les effluents domestiques						

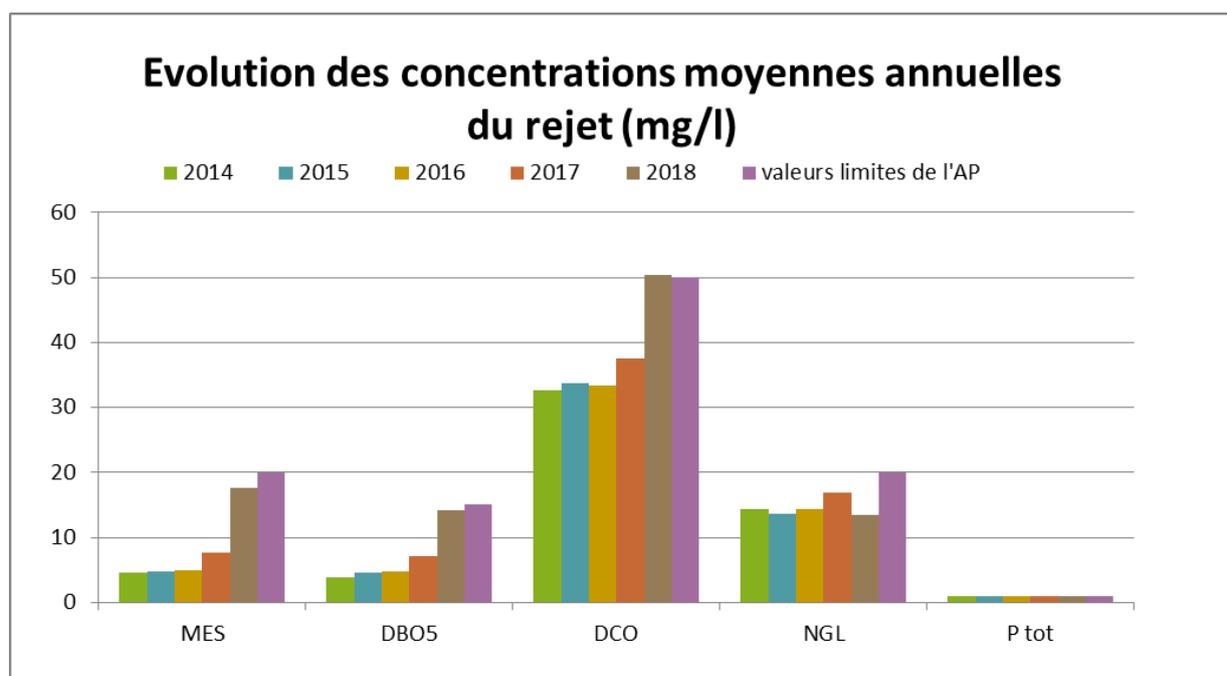
3.2.6 Concentrations de rejet et rendements :

Les concentrations présentées ci-dessous sont calculées à partir des 365 mesures réalisées. Elles permettent d'analyser la tendance globale de l'année mais en aucun cas, elles ne sont représentatives de la conformité. En effet, les circonstances exceptionnelles telles les crues, les orages et les périodes de travaux et maintenance programmées sont exclues du jugement de la conformité. Pour information, 74 jours en 2018 sont ainsi exclus de l'évaluation de la conformité, ce qui reste une année exceptionnelle.

Les **concentrations de rejet** restent bien inférieures aux valeurs imposées par l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet de la station d'épuration sauf pour la DCO. Pour ce paramètre, qui apparaît en dépassement, une fois les valeurs exclues pour l'évaluation de la conformité, les concentrations restent conformes aux attentes de l'arrêté préfectoral. Le paramètre présente simplement des variations liées aux conditions météorologiques particulières de l'année 2018.

Evolution des concentrations de rejet (mg/l)	2014	2015	2016	2017	2018	Valeurs limites de l'arrêté*
Matières en suspension (MES)	4,5	4,7	5,0	7,7	17,7	20
Demande Biologique en Oxygène (DBO₅)	3,9	4,6	4,7	7,1	14,2	15
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	32,6	33,8	33,3	37,5	50,4	50
Azote total (NGL)	14,3	13,7	14,3	16,9	13,4	20
Phosphore total	0,9	1,0	1,0	0,87	0,99	1,0

(*) Pour des conditions « Temps sec » c'est à dire un volume journalier reçu inférieur ou égal à 70 000 m³



Les hausses que l'on peut observer en 2018 par rapport aux années précédentes sont dues aux volumes d'effluents importants qui ont été amenés par l'épisode de crue et d'orages violents. Les eaux pluviales collectées avec les eaux usées par erreur de raccordement ou par les réseaux unitaires ainsi que les eaux de nappe de la Marne qui se sont infiltrées dans les réseaux peu étanches expliquent les variations de l'année 2018.

Les **rendements** annuels moyens (ratio établi entre la charge en entrée et la charge de sortie) sont moindres que ceux de 2017 pour les paramètres MES, DBO₅, DCO et PT. Les effluents dilués en épisode de crue ont fortement contribué à cette baisse des rendements en 2018.

Evolution des rendements	2014	2015	2016	2017	2018	Valeurs limites de l'arrêté*
Matières en suspension (MES)	98,7%	98,7%	98,5%	98,0%	94,1%	93%
Demande Biologique en Oxygène (DBO₅)	98,7%	98,5%	98,3%	97,9%	92,1%	95%
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	95,0%	95,1%	95,1%	95,0%	89,0%	91%
Azote total (NGL)	79,2%	81,3%	79,5%	77,9%	79,1%	70%
Phosphore total (PT)	88,3%	88,2%	87,8%	90,0%	85,6%	80%
(*) Pour des conditions « Temps sec » c'est à dire un volume journalier reçu inférieur ou égal à 70 000 m ³						

Globalement c'est-à-dire en tenant compte de la conformité en concentration ou en rendement pour déterminer la conformité, **le bilan de la station est conforme pour l'ensemble des paramètres considérés**. En 2018, le Siam a pu constater que des efforts de traitement ont été réalisés sur le paramètre NGL par l'exploitant, conformément aux attentes du Siam.

3.2.7 Circonstances exceptionnelles

Lorsque les charges ou volumes nominaux (capacités maximale en entrée de station) sont dépassées, ou que sont programmées des opérations de maintenance ou de travaux, la journée correspondante est déclarée en tant que « **SITUATION INhabituelle (SITIN)** ».

Ces journées sortent du cadre des journées en conditions normales et ne sont pas prises en compte dans l'évaluation de la conformité du fonctionnement de la station.

Au cours de l'année 2018, 31 journées ou période de SITIN ont été déclarées :

- 18 dues à de fortes précipitations ou à la période de crue exceptionnelle de janvier à mars ;
- 6 sont des journées de maintenance programmée ;
- 7 résultent d'incidents imprévisibles survenus sur les équipements de la station ou à des coupures de fourniture électrique.

3.2.8 Non-conformités de traitement

En 2018, ont été enregistrées 46 non-conformités de traitement réparties sur 29 journées différentes.

Paramètres	MES	DCO	DBO5	N-NH4	NTK	NGL	PT	Nombre de jour
Nombre de valeurs	14	6	6	11	0	2	7	29

Une non-conformité est établie pour un paramètre lorsque les deux écarts suivants sont constatés sur une même journée : la concentration maximale autorisée dans le rejet est dépassée et le rendement d'épuration minimum n'est pas atteint.

La qualité du traitement est jugée conforme tant qu'aucun paramètre n'atteint un total de 25 non-conformités journalières pour l'année.

En 2018, cinq de ces non-conformités (en N-NH₄) sont dues à une brusque augmentation du débit d'effluents au cours d'une journée (influence météorologique) ; toutes les autres résultent du défaut d'un équipement (par ex. dysfonctionnement de l'injection du méthanol pour le traitement poussé de l'azote) ou d'un traitement limité par l'indisponibilité d'une partie des équipements (traitement limité par un décanteur en entretien sur 2 en T4).

3.2.9 Évaluation de la conformité 2018 du système de traitement

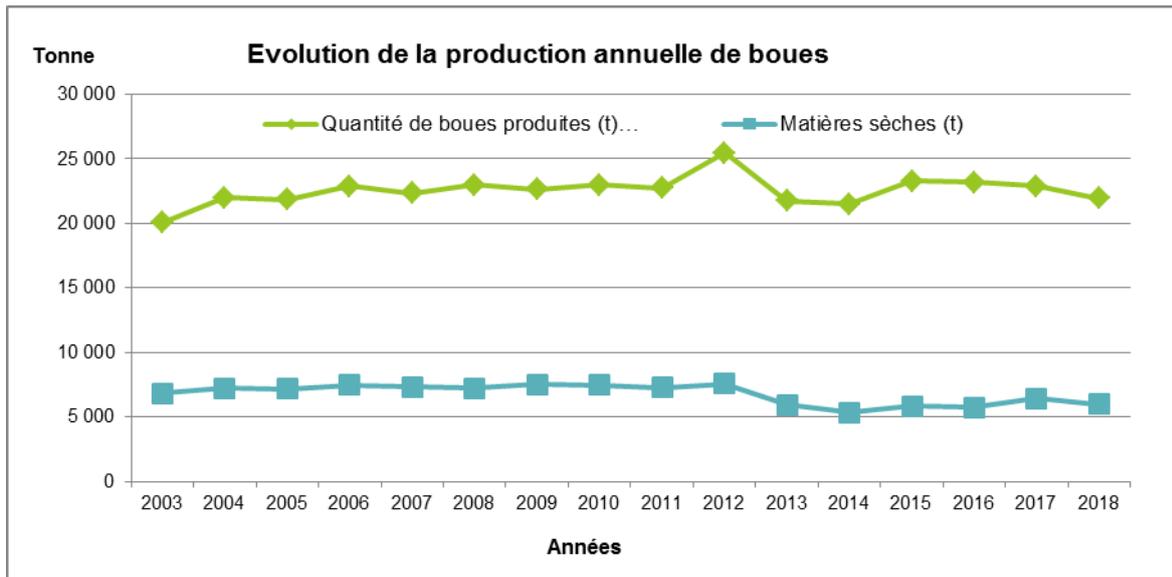
Au titre de l'année 2018, le système de traitement a été évalué **conforme** par la Police de l'Eau. Toutefois, la Police de l'Eau a demandé au Siam d'engager des travaux d'équipement pour comptabiliser différemment les by-pass sortants de l'usine.

3.3 Boues

3.3.1 Généralités

En 2018, la production de boues est de 21 947 tonnes de matières brutes (soit 5 980 tonnes de matières sèches) en augmentation de 6,9 % par rapport à 2017, en raison des forts volumes qui ont transité sur l'usine.

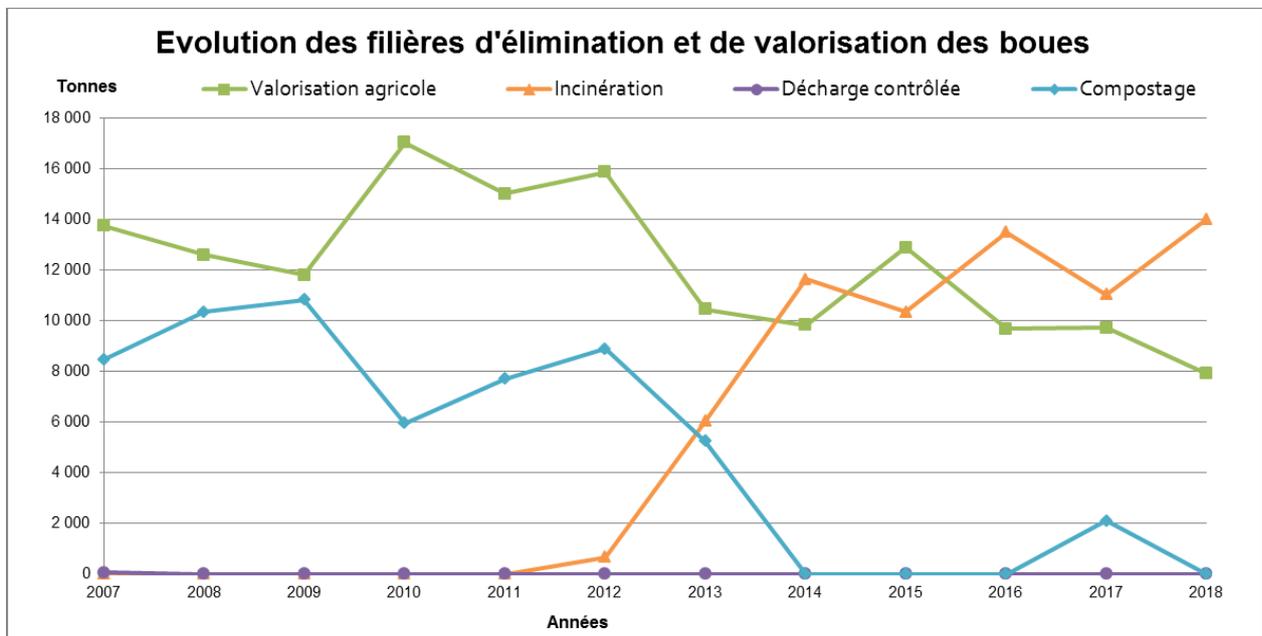
Ces valeurs incluent la chaux ajoutée à la part des boues produites et destinées à la valorisation agricole.



3.3.2 Diverses destinations des boues

L'incinération et la valorisation agricole sont les filières d'élimination principales et prioritaires des boues de la station de Saint-Thibault-des-Vignes. Cependant la filière de compostage peut être utilisée en solution de secours. En 2018, cette filière de compostage n'a pas été sollicitée.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution depuis 2007 des différentes filières d'élimination des boues issues de la station d'épuration. On note en particulier, l'abandon total de la mise en décharge (CSDU) depuis 2008.



Comparativement à 2017, la quantité de boues valorisées en épandage a baissé en 2018 tandis que la quantité de boues incinérées a augmenté. Ceci s'explique par le fait qu'en 2018, le four n'a connu aucun arrêt froid de maintenance.

Le tableau ci-dessous résume les valeurs principales de la filière boues pour les cinq dernières années :

Synthèse des données de la filière Boues	2014	2015	2016	2017	2018	évolution 2017/2018
Production de boues totale(T)	21 496	23 267	23 179	22 882	21 948	-4,08%
Siccité (%)	30,5	25	24,8	27,41	26,00	-5,14%
Épandage direct (T)	5548	5164	3926	6430,08	3790,49	-41,05%
Nombre de Plateforme de stockage	2	2	2	2	2	0%
Stockage pour n+1 (T)	2 395	5757	3371	3307,7	4124	24,68%
Compostage (T)	0	0	0	2107	0	-100,00%
Centres de compostage livrés (u)	0	0	0	1	0	-100,00%
Épandage en reprise de n-1 (T)	2671	2395	5756	3335,46	954	-71,40%
Incinération (T)	13 500	12455	17589	11036	14034	27,17%
C.E.T. de classe II (T)	0	0	0	0	0	-
Total épandage (T)	8219	7558	9682	9766	5078	-48,00%
Surfaces épandues (ha)	470	418	500	492	405	-17,68%
Dose moyenne épandue (T/ha)	17,5	18,1	19,4	19,8	12,5	-36,83%

*La dose moyenne épandue dépend de la teneur de la boue en éléments fertilisant.

3.3.3 Valorisation agricole

En 2018, environ 36 % des boues évacuées ont été valorisées en agriculture. Cette part correspond à 7 914 tonnes de boues brutes chaulées (épandage direct + stockage pour l'an prochain).

447 tonnes de chaux vive à 90 % de CaO ont été mélangées à la boue déshydratée.

Les données techniques de la valorisation agricole font l'objet d'un rapport annuel spécifique détaillant les quantités de boues épandues et stockées, les dosages de boues et d'azote du plan d'épandage ainsi que tous les résultats des contrôles réglementaires sur les boues épandues et sur les sols recevant ces boues.

Pour l'année 2018, l'ensemble des analyses effectuées sur les lots de boues d'épandage, sur les sols et les reliquats azotés est conforme aux valeurs attendues et inférieur aux seuils réglementaires.

3.3.4 Incinération des boues

En 2018, 14 033 tonnes, soit 64 % des boues produites par la station d'épuration, ont été éliminées par incinération, auxquelles s'ajoutent 2 777 tonnes de boues brutes extérieures.

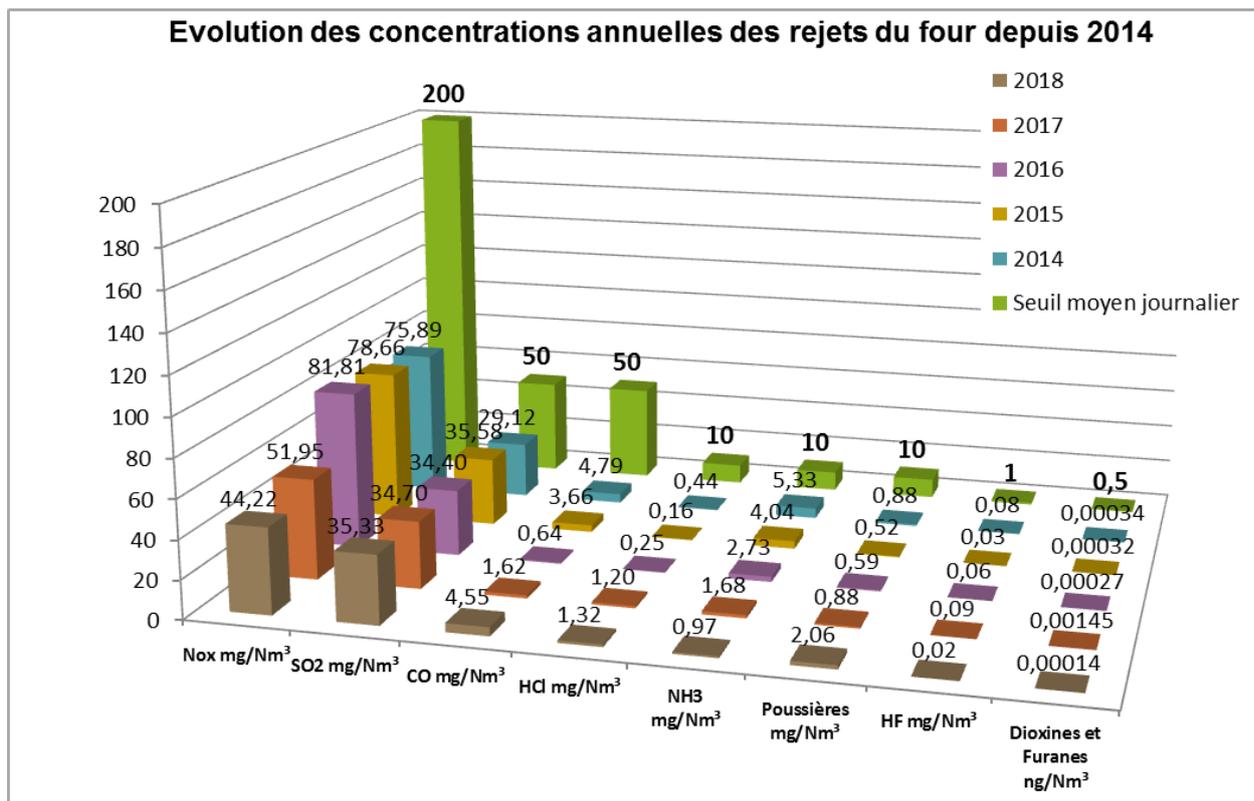
L'unité d'incinération des boues du Siam est une installation classée dont l'exploitation est règlementée par un arrêté préfectoral émis par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE), service de la prévention des risques et des nuisances.

Le suivi du fonctionnement de l'incinération se compose de trois niveaux de contrôle :

- Autosurveillance interne : une double chaîne d'appareils de mesure en continu surveille et enregistre les paramètres directement dans la cheminée de l'installation.
- Autosurveillance externe : chaque semestre, au minimum, un laboratoire extérieur et indépendant de l'exploitation, vient réaliser des prélèvements ponctuels qui sont analysés pour les mêmes paramètres que ceux de l'autosurveillance interne et pour quelques paramètres supplémentaires (principalement des métaux). La DRIEE peut décider inopinément de déclencher l'un de ces contrôles externes.
- Enfin, un suivi environnemental est réalisé une fois par an sur les retombées atmosphériques, les sols, le lait et les végétaux dans un périmètre de quelques kilomètres autour de l'installation.

3.3.4.1 **Contrôle des rejets du four**

Les mesures réalisées en continu sur le four en 2018 sont toutes conformes aux valeurs limites réglementaires :

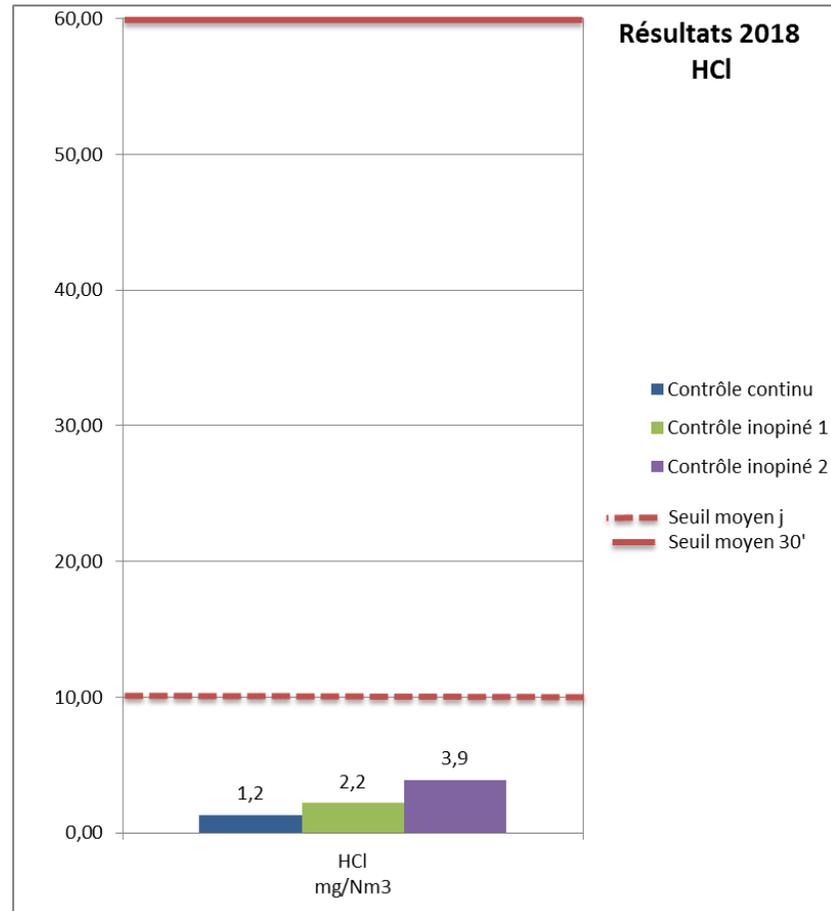
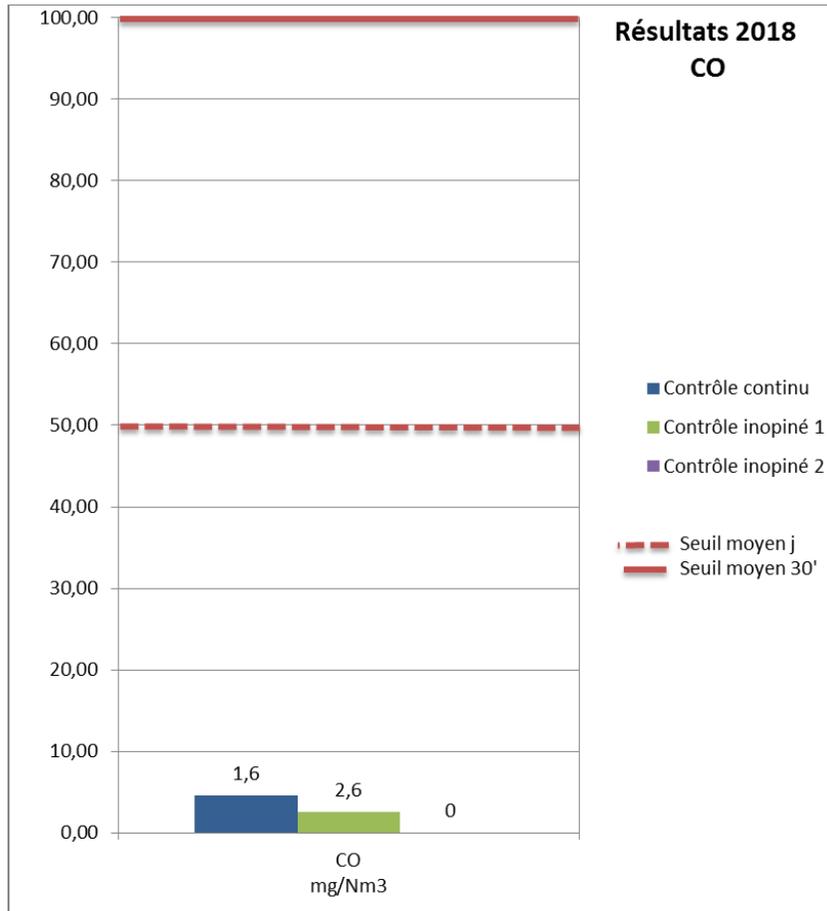


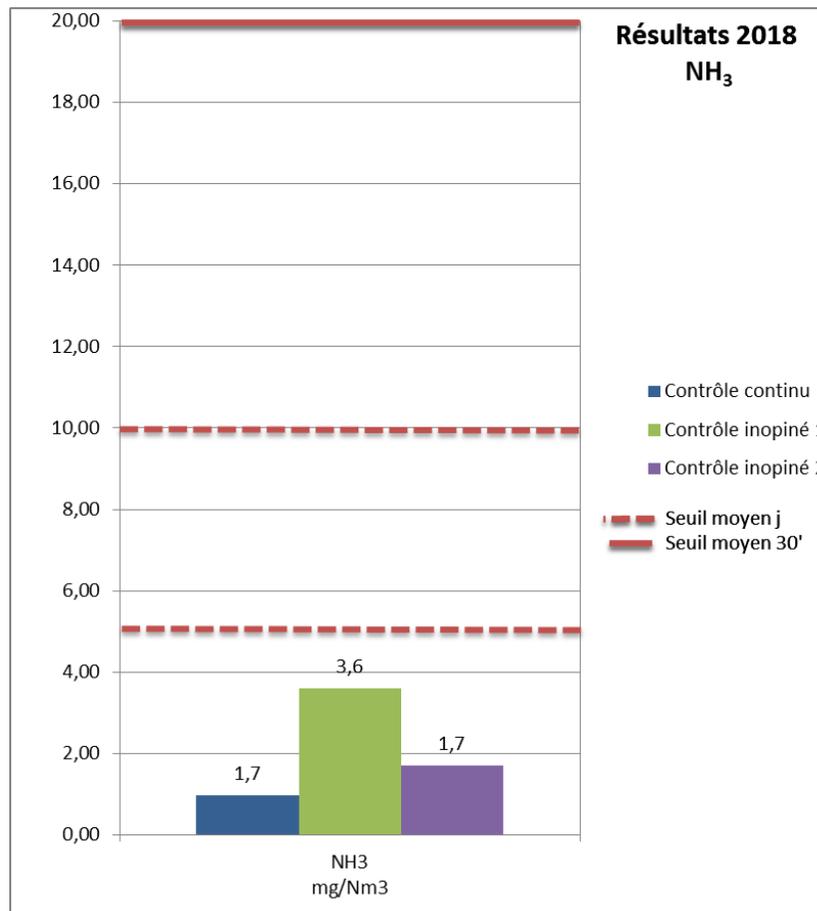
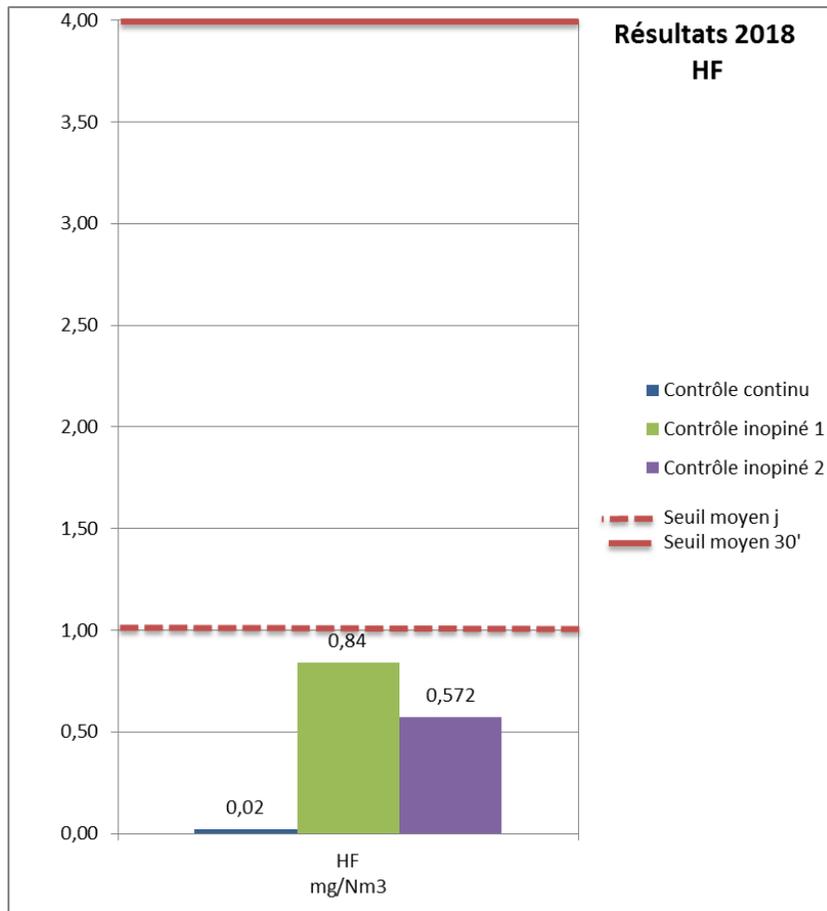
Les contrôles externes effectués par un laboratoire indépendant de l'exploitation confirment la qualité des rejets atmosphériques du four. Toutefois, le contrôle inopiné du 1^{er} semestre a mis en évidence un dépassement en SO₂. Ce contrôle a permis de détecter une erreur dans les coefficients utilisés par les analyseurs en continu, erreur qui a été immédiatement corrigée.

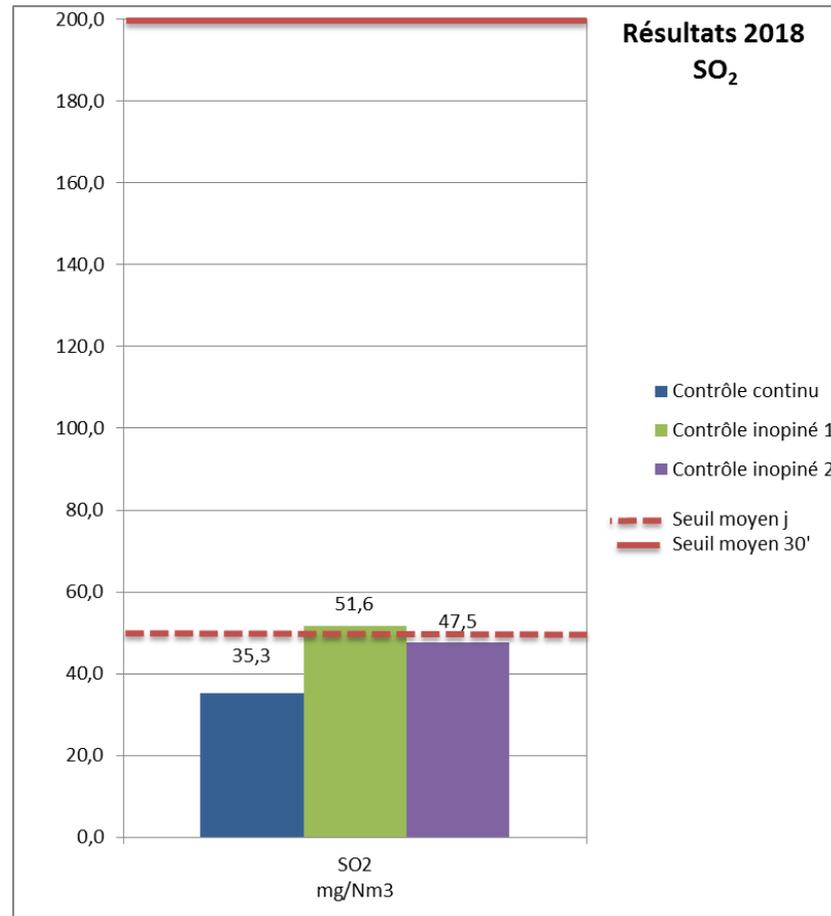
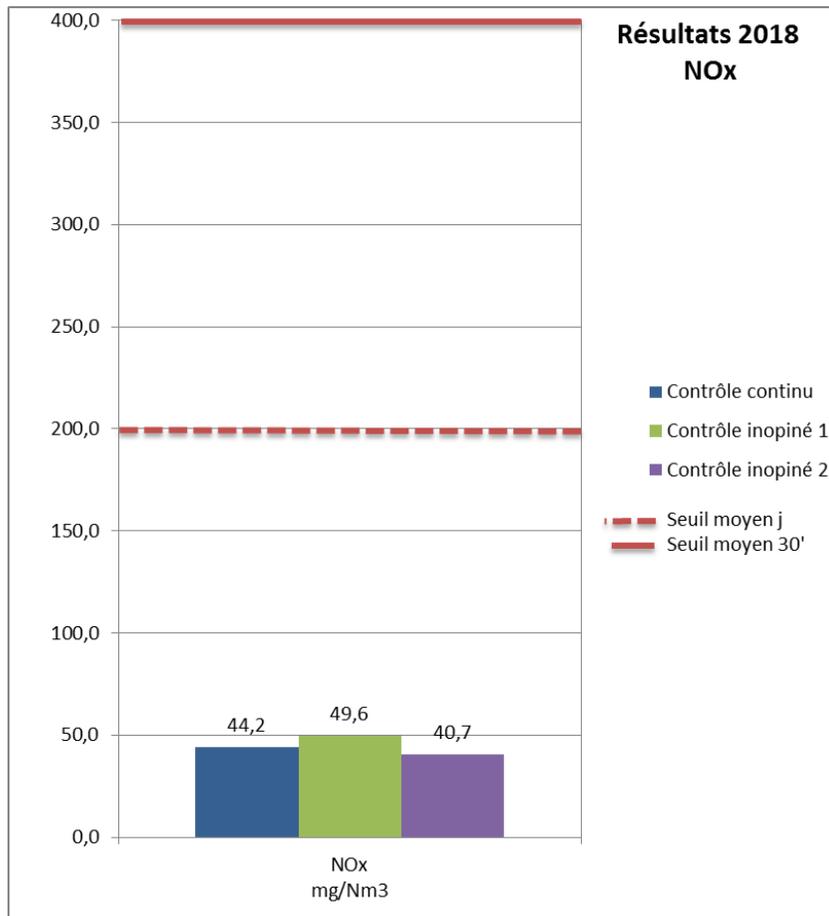
Les graphiques ci-dessous présentent les résultats des mesures effectuées en continu ainsi que les deux contrôles externes ponctuels en 2018.

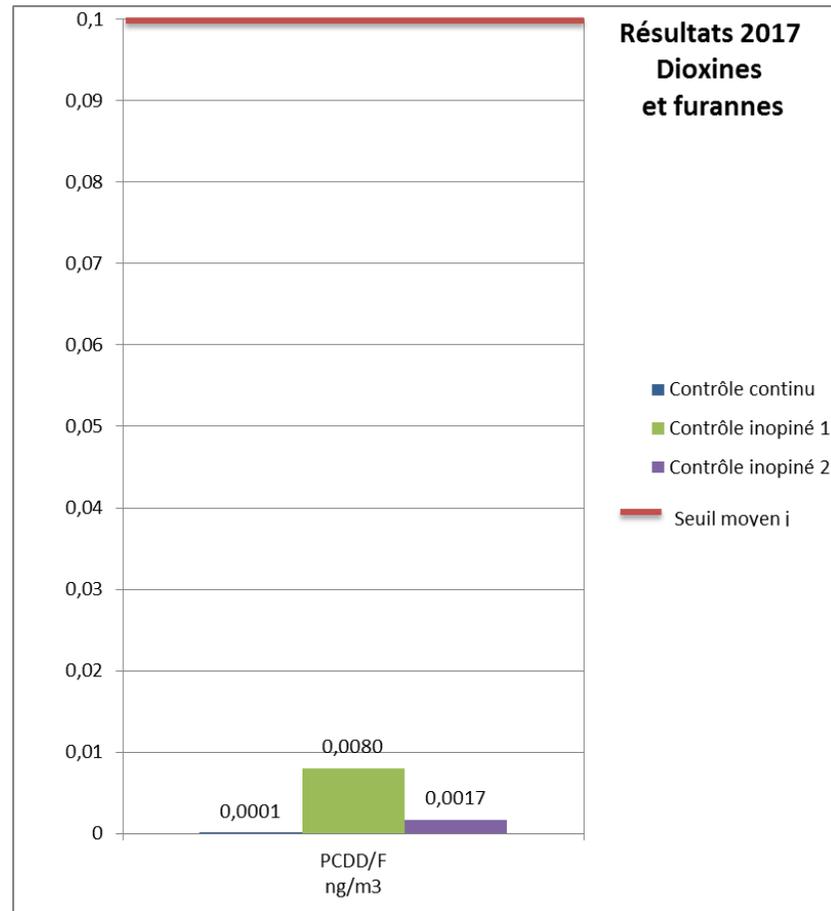
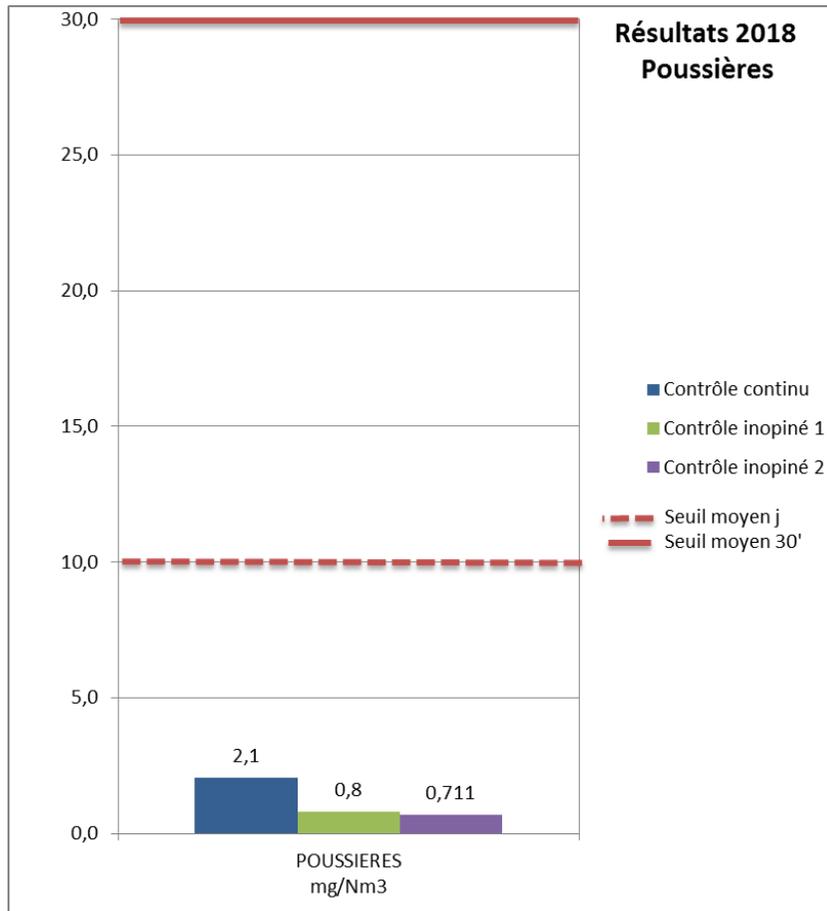
Glossaire pour l'illustration ci-dessus et les illustrations ci-dessous :

HCl : acide chlorhydrique, **NH₃** : ammoniac, **HF** : acide fluorhydrique, **NO_x** : oxydes d'azote, **SO₂** : dioxyde de soufre, **CO** : monoxyde de carbone, **PCDD/F** : dioxines et furanes, **PCB** : polychlorobiphényles, **As** : Arsenic, **Cd** : Cadmium, **Co** : Cobalt, **Cr** : Chrome, **Hg** : Mercure, **Mn** : Manganèse, **Ni** : Nickel, **Pb** : Plomb, **Sb** : Antimoine, **Tl** : Thallium, **V** : Vanadium, **Cu** : Cuivre.









3.3.4.2 Impact environnemental de l'incinération

a - État initial de 2012

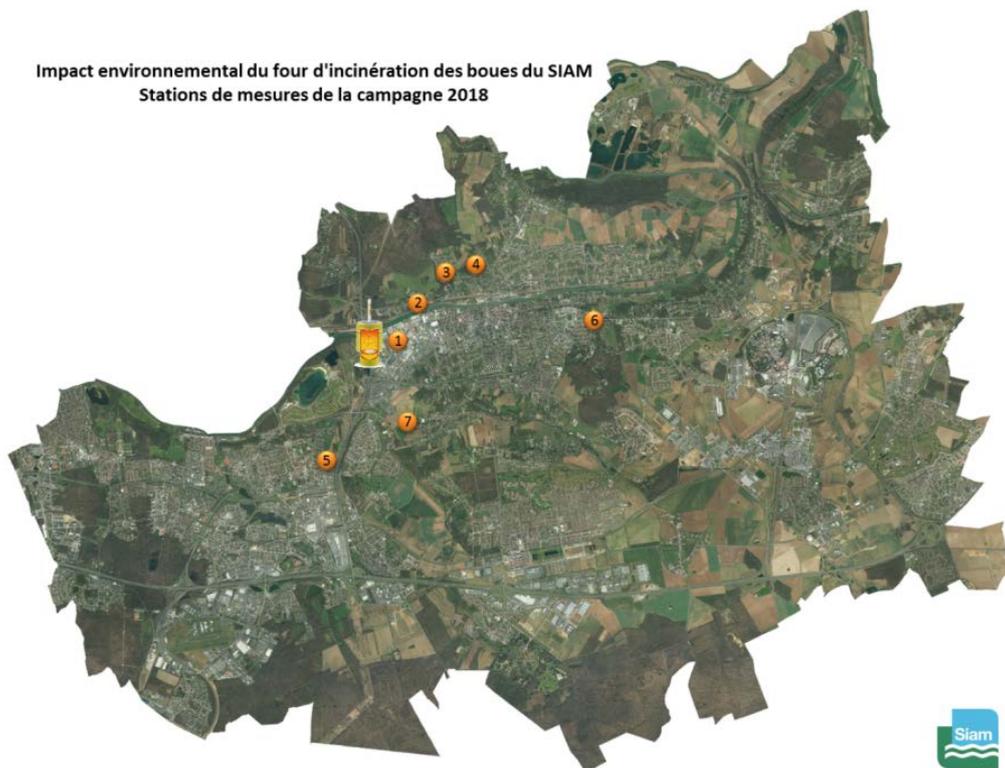
En 2012, a été lancé un « point zéro » pour qualifier l'environnement avant la mise en service du four d'incinération des boues du Siam et évaluer ensuite son impact réel sur l'environnement annuellement. Le programme, réalisé par un organisme extérieur, prévoit la surveillance de 7 zones géographiques réparties autour de l'usine. C'est l'environnement en général qui est qualifié au cours de cette campagne : les retombées atmosphériques, les sols, les légumes de potagers, le lait et les herbes fourragères. Pour chacun de ces compartiments de l'environnement, les polluants recherchés sont les dioxines / furanes, les PCB-DL et les métaux. Les résultats sont appréciés en fonction de grilles d'interprétation, fondées sur des campagnes menées, des données bibliographiques et réglementaires.

En 2012, la campagne menée a conclu à un environnement non impacté pour les retombées atmosphériques, dont les valeurs mesurées en dioxines / furanes, métaux et PCB-DL sont typiques du milieu urbain.

En revanche, le suivi des sols a identifié des anomalies ponctuelles sur une station d'échantillonnage située à Thorigny-sur-Marne pour les dioxines / furanes, les PCB-DL et quelques métaux (Cd, Cu, Hg et Pb) caractéristiques d'une contamination historique.

b - Campagne 2018

En 2018, 7 stations de mesures ont fait l'objet d'une évaluation des dioxines / furanes, des métaux et des PCB. Cette campagne a été menée du 6 août au 4 octobre 2018. La surveillance a porté sur plusieurs compartiments de l'environnement : les sols, les retombées atmosphériques, les légumes de potagers, les herbes fourragères et le lait.



Résultats relatifs aux sols

- Dioxines/furannes : les teneurs mesurées en 2018 font partie des concentrations les plus basses mesurées depuis 2012, dans la continuité des résultats 2017. Elles mettent en évidence des concentrations équivalentes à celles mesurées à l'état zéro, avant la mise en marche du four.
- PCB-DL : les résultats 2018 indiquent un gradient de concentrations, toutefois indépendant du taux d'exposition des concentrations aux vents. Les teneurs mesurées restent faibles et ne mettent pas en évidence d'anomalie. Les concentrations 2018 sont en nette diminution sur l'ensemble des stations, et inférieures à celles mesurées en 2012 avant la mise en service du four.
- Métaux : les concentrations mesurées en 2018 sont relativement homogènes. La station 2 présente une teneur plus marquée en Cd, et la station 3 en Cu, Hg, Pb et Sb, sans lien avec l'activité d'incinération des boues.

Au fil des années, aucune accumulation en Cd n'est visible dans les sols. Depuis le début de la surveillance, les campagnes démontrent une imprégnation en Cu relativement élevée sur la zone d'études mais sans dégradation au fil des années. La station 3 présente des concentrations plus élevées depuis 2016, sans lien avec l'activité d'incinération. Les stations 1, 2, 3 et 6 présentent des concentrations en Hg notables, pourtant disparates d'année en année, sans lien avec l'incinération des boues, la station témoin présentant elle-même des teneurs remarquables. Les concentrations en Pb restent globalement stables depuis 2012. Seule la station 3 met en évidence une anomalie en Pb.

Résultats dans les retombées atmosphériques

- Dioxines/furannes : les stations 3, 4, 5 et 6 présentent des teneurs du même ordre de grandeur que la station témoin, inférieures aux concentrations relatives au bruit de fond urbain. Les stations 1 et 2, d'impact principal, présentent des concentrations plus importantes que les autres stations, mais inférieures à la valeur représentative d'une zone impactée. Les stations présentent des analyses différentes : la station 1 concentre les congénères de furannes, tandis que la station 2 des dioxines. Ainsi aucun lien ne peut être établi avec l'activité d'incinération.
- PCB-DL : les résultats sont homogènes d'une année sur l'autre et sur l'ensemble des stations, avec des concentrations faibles.
- Métaux : le mercure et le thallium ne sont pas quantifiés sur les stations. Les niveaux de dépôts les plus faibles sont ceux de la station témoin. Un gradient se dégage entre les stations en présentant toutefois des concentrations habituellement retrouvées en zone urbaine. Seul le cuivre présente des concentrations plus marquées sur les stations 1 et 3.

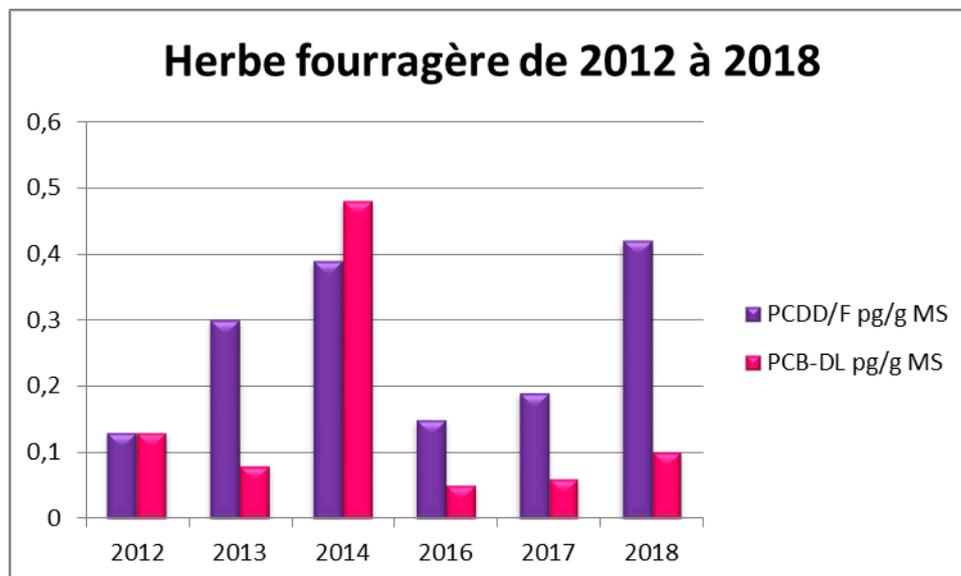
Les variations de 2012 à 2018 sont peu significatives. Seule le cuivre présente des valeurs élevées ou des anomalies ponctuelles, sans évolution défavorable au fil des années.

Résultats relatifs aux légumes

- Dioxines/furannes : Les concentrations sont faibles. Aucun gradient de concentration n'est mis en évidence ni évolution. Seule la station 4 présente une augmentation de concentration, en dessous du niveau d'intervention.
- PCB-DL : les concentrations sont faibles, inférieures aux niveaux d'intervention et présentent peu de variation de 2012 à 2018. En 2018, une hausse globale des concentrations est cependant mesurée, dépendant notamment des limites de quantification de certaines substances.
- Métaux : le Hg et le Sb font apparaître des teneurs inférieures aux seuils de quantification. Le Cr sur la station 5 et le Tl sur la station 2 se démarquent avec des concentrations supérieures aux valeurs repères. Le Cd présente des teneurs plus marquées que le bruit de fond des stations 2 et 4. Cependant, toutes les teneurs mesurées dans les légumes sont soit conformes à un contexte urbain, soit, pour celles qui disposent d'une réglementation spécifique, inférieures aux valeurs réglementaires.

Résultats relatifs aux herbes fourragères

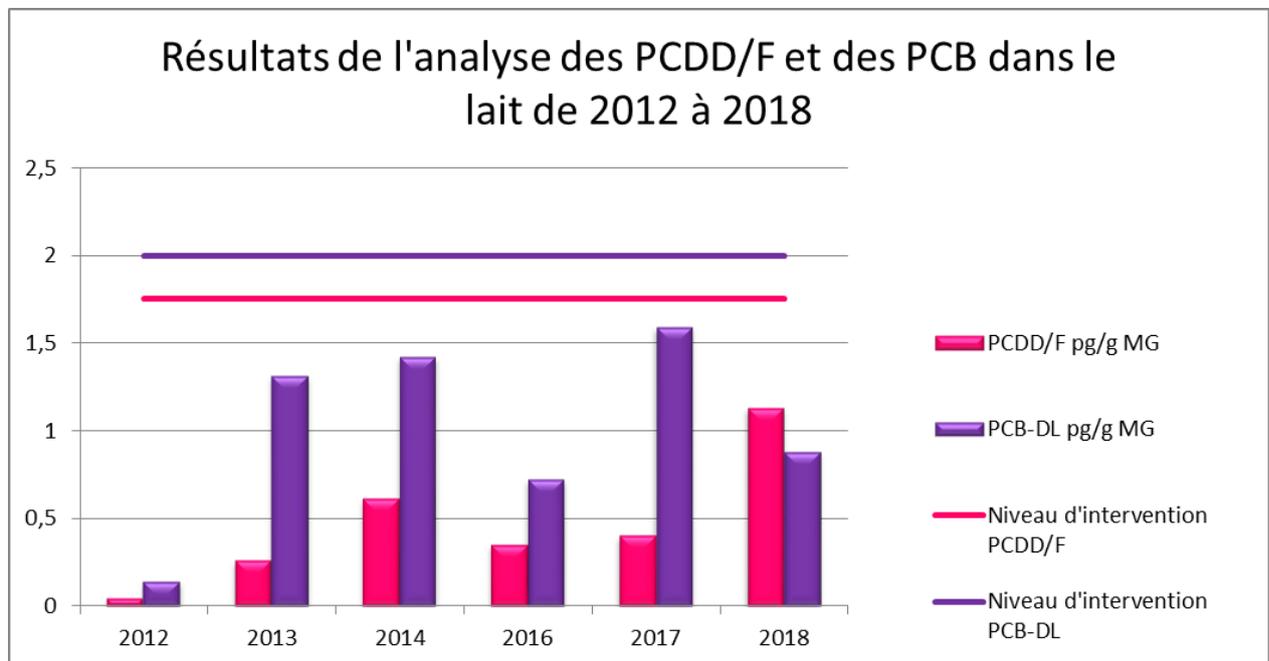
- Dioxines/furannes et PCB-DL : les concentrations 2018 sont comparables aux années antérieures et présentent des concentrations inférieures aux seuils réglementaires.
- Métaux : les seuils sanitaires de l'As, le Cd, le Hg et le Pb sont respectés. Les concentrations observées sont faibles. Pour le Co, le Cr, le Sb, le Tl et le V, les concentrations mesurées sont souvent inférieures aux limites de quantification. Pour les autres éléments, les valeurs mesurées sont celles des graminées non exposées à des sources de contamination métallique.



Les variations constatées ne sont pas significatives. En 2018, les teneurs mesurées mettent en évidence une situation semblable à 2017 et à l'image de l'état zéro. Depuis 2012, les concentrations sont inférieures aux seuils.

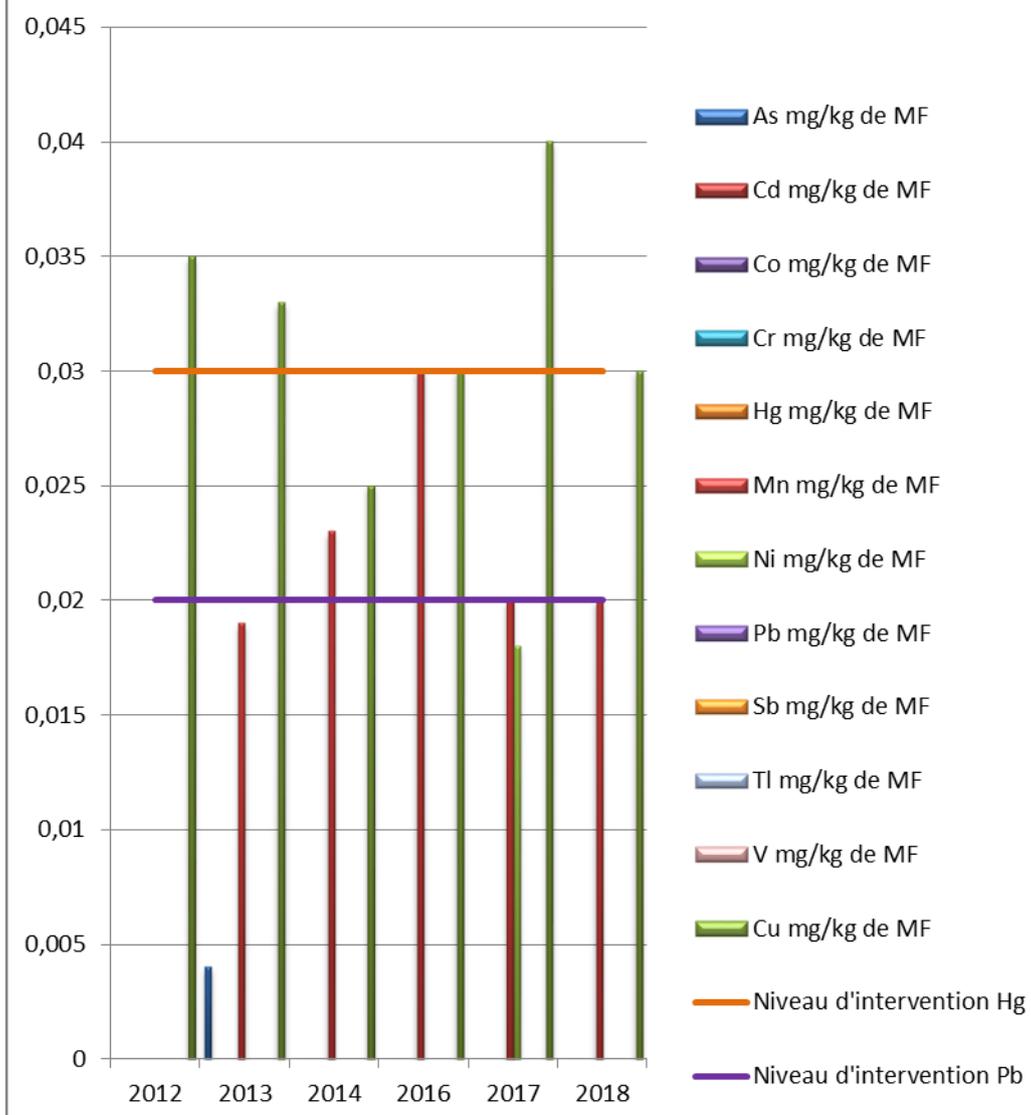
Résultats relatifs au lait

- Dioxines/furannes : la concentration observée est inférieure à la teneur maximale fixée par la réglementation. Depuis le début de la surveillance, elles sont toutes supérieures à la concentration mesurée lors de l'état initial. L'année 2018 présente la concentration la plus marquée depuis le début de la surveillance.
- PCB-DL : les analyses sont conformes à la réglementation. Aucune tendance claire d'évolution au fil des années ne se dégage. Les concentrations de toutes les campagnes de mesures sont toutes supérieures à la valeur mesurée lors de l'état initial mais inférieures au niveau d'intervention fixé par l'Europe.



- Métaux : seuls le cuivre et le manganèse sont quantifiés dans l'échantillon de lait. L'ensemble des teneurs est inférieur ou proche des valeurs observées dans le lait "tel que consommé" et proches des concentrations mesurées en 2012.

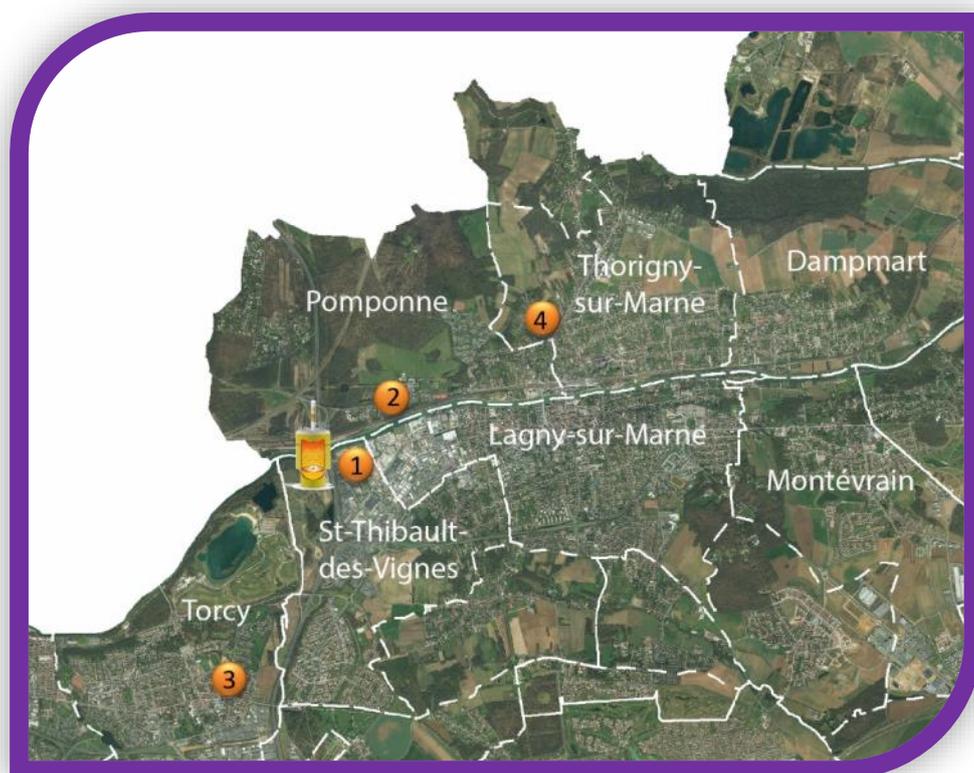
Résultats de l'analyse des métaux dans le lait de 2012 à 2018



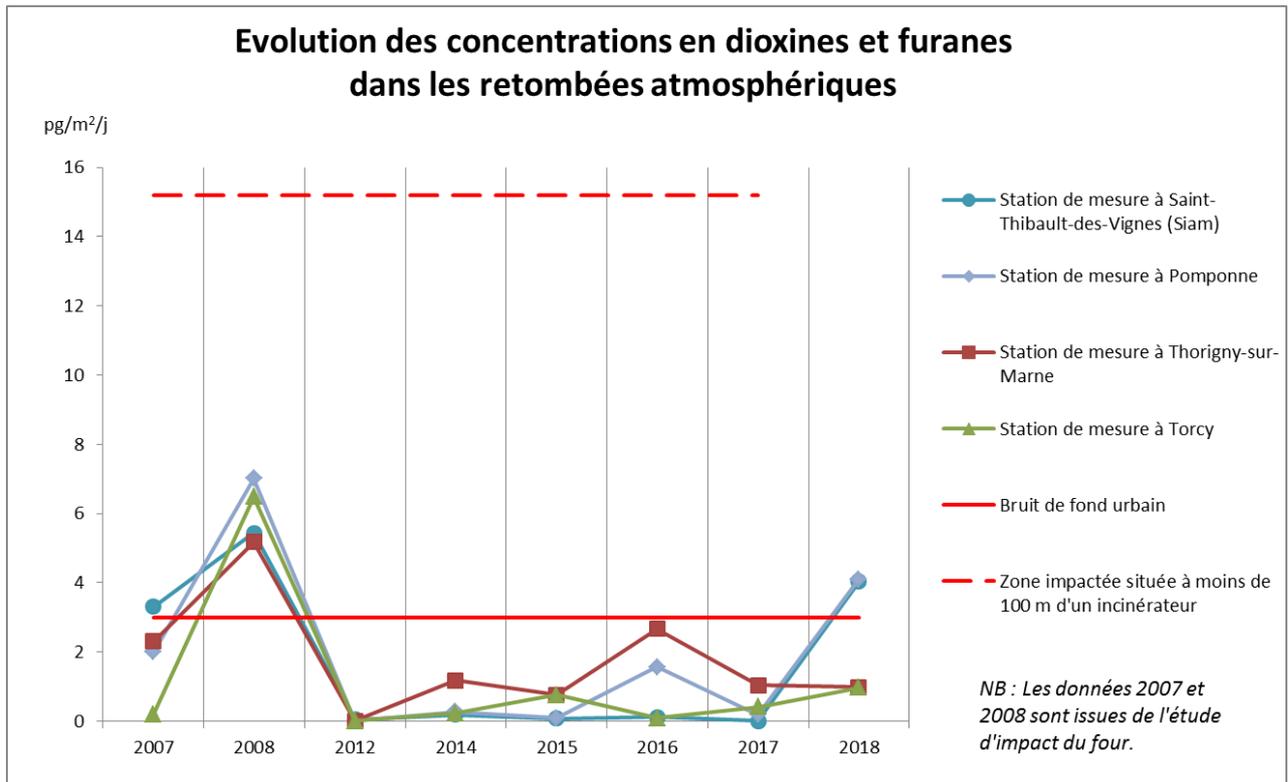
3.3.4.3 Historique des résultats de 2007 à 2018 :

- Stations de mesure retenues pour la comparaison pluriannuelle :

Les études menées en 2007 et 2008 dans le cadre de l'étude d'impact du four d'incinération du Siam présentent 4 stations de mesures comparables avec les études environnementales annuelles :

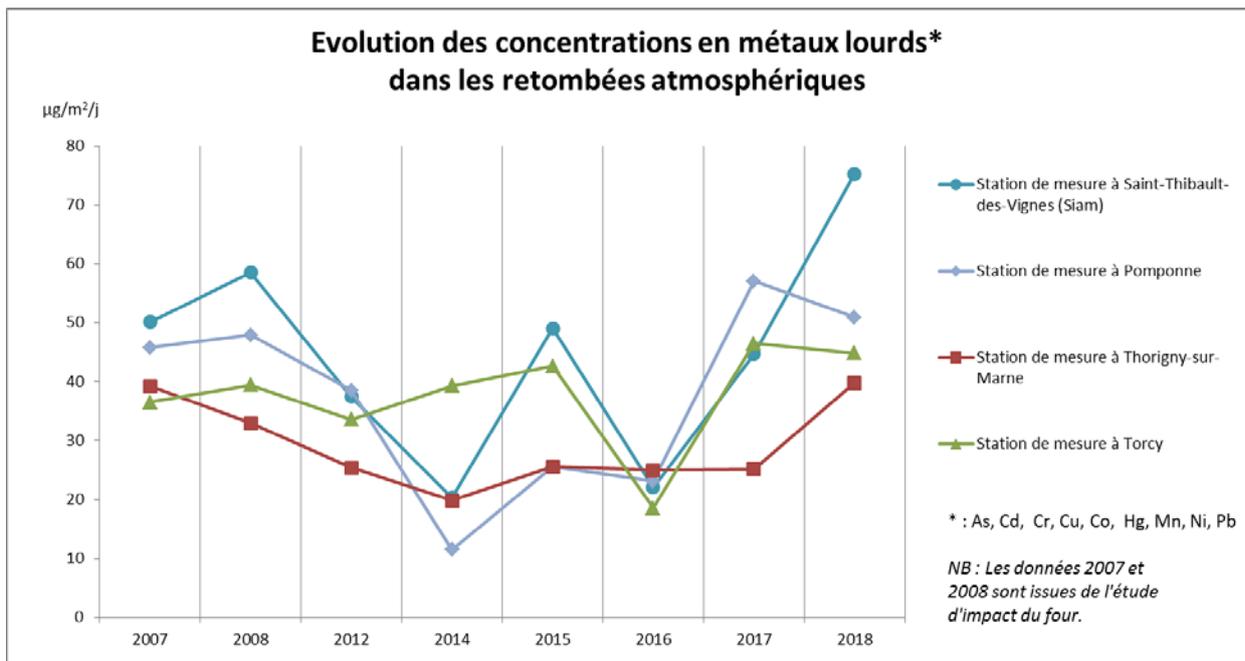


- Concentrations en dioxines et furanes dans les retombées atmosphériques :



Au vu des valeurs repères, l'évolution des concentrations observées n'est pas significative, malgré la nette augmentation observée sur les stations de mesure de Saint-Thibault-des-Vignes et de Pomponne. Les teneurs restent globalement homogènes d'année en année.

- Concentrations en métaux lourds dans les retombées atmosphériques :



Les métaux lourds présentent des valeurs conformes au milieu urbain et une évolution peu significative. Le cuivre révèle des valeurs élevées ou des anomalies sur la station de mesure de Saint-Thibault-des-Vignes. Toutefois, aucune tendance claire ne se dégage. Les concentrations, globalement, n'évoluent pas défavorablement et restent dans la gamme des concentrations mesurées en milieu urbain.

3.3.4.4 Conclusion de l'étude environnementale 2018 :

« Les résultats obtenus sur les 5 matrices étudiées ne présentent pas d'impact significatif imputable à l'unité d'incinération des boues de la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes concernant les PCDD/F, les PCB-DL et les métaux ».

3.4 Autres données techniques

3.4.1 Énergie, eau et réactifs consommés :

Consommations	2014	2015	2016	2017	2018	Évo. 2017/ 2018
Électricité en kWh/an	16 332 788	16 300 646	16 388 753	16 430 480	17 586 650	7,0%
Gaz en kWh/an	133 478	165 935	245 794	1 870 522	1 562 497	-16,5%
Eau potable en m ³	36 002	32 698	38 064	40 480	33 204	-18,0%
Sels de fer en kg	431 371	454 917	498 311	561 326	545 071	-2,9%
Sels d'Aluminium en kg	836 163	898 931	1 026 649	1 122 288	1 094 969	-2,4%
Polymères filière eau en kg	21 470	20 480	25 182	21 100	18 594	-11,9%
Méthanol kg	286 959	312 094	351 486	262 507	485 711	85,0%
Polymères filière boues en kg	32 417	30 842	28 733	35 233	33 362	-5,3%
Chaux vive en kg	473 072	614 650	409 453	558 063	446 649	-20,0%
Bicarbonate en kg	224 811	371 667	274 711	264 000	278 769	5,6%
Charbon actif en poudre en kg	11 158	11 378	14 149	12 000	13 990	16,6%

L'augmentation de la consommation électrique s'explique par les forts volumes arrivés sur l'usine en 2018. La forte augmentation de la consommation en méthanol s'explique par les efforts entrepris par l'exploitant pour se conformer aux normes de rejet en azote sur les concentrations. La diminution de chaux est en corrélation avec les quantités moindres de boues épandues.

3.4.2 Sous-Produits

Au vu du tableau de suivi pluriannuel, il apparaît clairement que la production de déchets issus du prétraitement des eaux, n'a pas de stabilité d'une année à l'autre.

La production de cendres et Refibs quant à elle est comparable à celle d'une année d'incinération sans arrêt froid soit comparable à celle de 2016.

Sous-produits (T/an)	2015	2016	2017	2018	Évolution 2017/2018
Déchets dégrillage	79	70	105	104	- 1 %
Sables	37	85	56	56	0 %
Graisses	35	51	98	67	- 32 %
Cendres	911	1216	589	1 198	103 %
Refibs	178	224	112	243	117 %

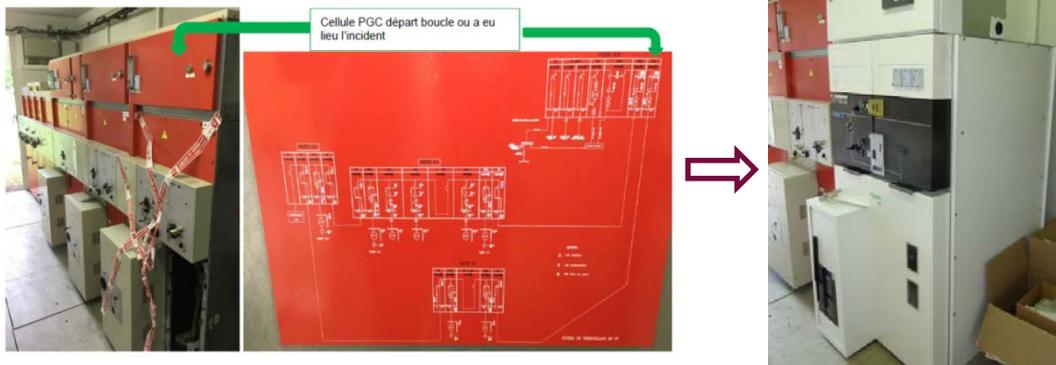
3.5 Principales interventions

3.5.1 File eau

- Alimentation électrique 20 kV

Une coupure électrique 20 kV a eu lieu le 14 mai 2018, due à la détérioration d'une connexion d'une des deux cellules du TGBT alimentant l'usine. Cette cellule (numéro 7) sera isolée et indisponible jusqu'à son remplacement le 12 juillet 2018.

Le coût est de 68 k€.



Ancienne cellule

Nouvelle cellule

Incidences le 14 mai :

- arrêt de toute l'usine pendant 4 heures,
- arrêt du poste de relèvement du Siam et inondation de l'avenue de la Courtilière,
- alimentation électrique de l'usine pendant 2 mois par la cellule restante du TGBT,
- déversements en tête de station et intermédiaire,
- effluent non conforme pour les paramètres Matières en Suspension, Ammonium, Azote Kjeldahl et Phosphore.

Incidences le 12 juillet :

- mise en place de groupes électrogènes pour alimenter l'atelier T4 et le four, arrêt de l'usine pour permettre leur connexion,
- arrêt de T3 la journée de remplacement de la cellule,
- arrêt de l'usine pour déconnexion des groupes et remise en service.

- Débit important d'alimentation de la station

La période pluvieuse du début d'année (mi-janvier jusque début mars) a généré des volumes journaliers importants d'alimentation de la station ayant atteint 140 821 m³.

- Perte d'activité biologique de T3

Le traitement de l'ammonium a diminué après l'épisode pluvieux et neigeux du début d'année, les lavages de colmatage se multipliaient.

Les grains de Biodagène des filtres aérobie sont enveloppés d'une gangue, biofilm particulièrement épais diminuant la surface de contact pour les bactéries, l'efficacité de l'aération, réduisant l'abrasion du matériau, l'efficacité mécanique des lavages augmentant la vitesse de colmatage des filtres.

Cette gangue a été éliminée par alternance de phases de lavages à la soude et de bullages. Cette opération a duré 5 mois pour traiter les gangues de 18 cellules.



- Rampes d'air des cellules Biostyrs T4

Une aération hétérogène a été constatée dans les cellules Biostyrs 1, 4, 5, 7 et 8 de T4. Les rampes d'air se sont démanchées et déformées, suite à une rupture de colliers de maintien.



La cellule 1 a été réparée en décembre : redressage de la tuyauterie et mise en place d'équerres.



Les autres cellules seront réparées courant l'année 2019.

3.5.2 File boue

Déshydratation

- Mise en service de la troisième centrifugeuse D4LL.

Suite à la mise en place de deux centrifugeuses dans l'atelier de déshydratation et la refonte totale des programmes de fonctionnement (électrique et automatisme) en 2016 et 2017, la troisième centrifugeuse D4LL a été mise en place, les tests électromécaniques et la mise en route ont eu lieu, en présence du fournisseur Andritz, en début d'année 2018. Les machines sont en exploitation avec un fonctionnement stabilisé.

- Modification dans le sas de dépotage des boues et cendres.

Afin d'améliorer la sécurité lors des transferts de boues et des cendres dans les camions, il a été procédé :

- à un confinement des gaz dans le sas en améliorant l'étanchéité des portes sectionnelles,
- à l'amélioration de la ventilation,
- à la mise en place d'une caméra.

3.6 Comparatif des Données Techniques : Jablines

La station de Jablines a été conçue pour traiter des effluents domestiques à capacité nominale de 800 équivalents habitants.

Il n'existe pas d'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet spécifique, les obligations prévues par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 sont donc appliquées.

3.6.1 Les volumes

Volume en m ³	2015	2016	2017	2018	Évolution % 2017/2018
Assiette assainissement usagers	32 181	24 938	25 383	22 779	- 10,5 %
Volume journalier du jour de l'autosurveillance m³	65	65	63	93	+ 47,6 %
Volume annuel m³ *	23 725	23 790	24 247	33 231	+ 37,1 %
Pluviométrie	532	643	644	651	+ 1,1 %
* Volume annuel calculé à partir d'une mesure en continu depuis 2017					

Pour les années qui précèdent 2017, le volume reçu en station est mesuré le jour de l'autosurveillance. Au cours de l'année 2016, un système de mesure du débit a été installé sur le canal de rejet correspondant au volume reçu dans la station. À partir du 1^{er} janvier 2017, le débit est mesuré en continu. Les volumes annuels avant 2017 sont des estimations à partir d'une seule mesure.

L'augmentation du volume annuel reçu à la station d'épuration de Jablines est liée à l'épisode de crue de début d'année 2018.

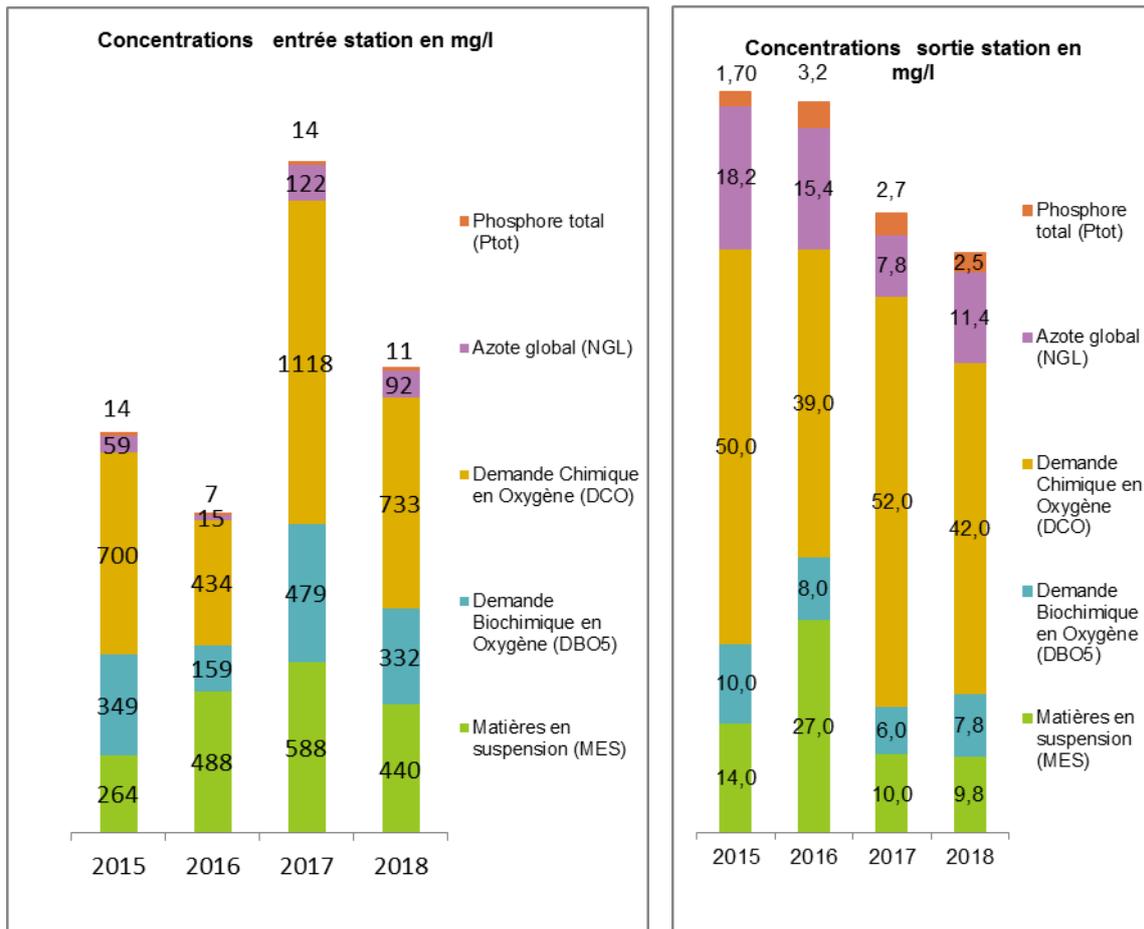
3.6.2 Les déversements et by-pass

Au cours de l'année 2018, aucun by-pass ou déversement en tête de station n'a été constaté.

3.6.3 Charges en entrée - Concentrations de rejet – Rendements

Les tableaux ci-dessous résument les résultats des bilans d'autosurveillance analytique et charge de pollution en entrée. À propos des mesures ponctuelles, il n'est pas pertinent de calculer des taux d'évolution, car les valeurs quotidiennes peuvent être très variables d'une journée à l'autre.

Concentrations de l'autosurveillance (en mg/l)	2015	2016	2017	2018
Matières en suspension (MES)				
Valeurs en Entrée station	264	488	588	440
Valeurs en Sortie station	14,0	27,0	10,0	9,8
Rendement (en %)	94,70%	94,47%	98,30%	97,8 %
Demande Biochimique en Oxygène (DBO₅)				
Valeurs en Entrée station	349	159	479	332
Valeurs en Sortie station	10,0	8,0	6,0	7,8
Rendement (en %)	97,1%	94,97%	98,75%	97,7 %
Demande Chimique en Oxygène (DCO)				
Valeurs en Entrée station	700	434	1118	733
Valeurs en Sortie station	50,0	39,0	52,0	42
Rendement (en %)	92,9%	91,01%	95,35%	94,3 %
Azote global (NGL)				
Valeurs en Entrée station	59	15	122	92
Valeurs en Sortie station	18,2	15,4	7,8	11,40
Rendement (en %)	69,2%	-2,67%	93,61%	87,6 %
Phosphore total (Ptot)				
Valeurs en Entrée station	14	7	14	10,9
Valeurs en Sortie station	1,70	3,2	2,7	2,5
Rendement (en %)	87,6%	56,16%	80,43%	76,8%



Évolution des charges reçues (kg/j)	21/12/2015	15/06/2016	25/06/2017	23/03/2018
Matières en suspension (MES)	17,16	24,40	37,04	33,00
Demande Biologique en Oxygène (DBO₅)	22,69	7,95	30,18	24,90
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	45,50	21,70	70,43	54,98
Azote total (NTK)	3,80	3,07	7,66	6,83
Phosphore total	0,89	0,37	0,87	0,82

Conformément à la réglementation, une seule mesure d'autosurveillance est réalisée au cours de l'année. En revanche, un suivi analytique mensuel des paramètres (Matières en Suspension, DCO, Ammonium, Nitrate et Phosphore total) est mis en place depuis le début d'année 2017 et poursuivi en 2018.

3.6.4 Boues

Les boues biologiques excédentaires de l'année 2018 ont été stockées dans le silo à boues de la station.

Les boues produites en 2018 ont été évacuées fin 2018 vers l'usine de Saint-Thibault-des-Vignes.

	2015	2016	2017	2018
Production de boues totale(T)	217,7	231,1	110	146

3.6.5 Autres données techniques

3.6.5.1 Consommations

Le procédé de traitement de la station de Jablines ne nécessite que de l'énergie électrique, aucun réactif.

	2015	2016	2017	2018
Électricité en kWh	26 800	25 569	28 581	30 425

L'augmentation de la consommation électrique 2018 est due à la nécessité d'aérer fortement les bassins suite à la crue pour favoriser la reprise du traitement biologique.

3.6.5.2 Sous-Produits

Sous-produits	2015	2016	2017	2018
Graisses (tonnes)	27,70	20,02	15,00	12,00
Déchets de dégrillage (tonnes)	0,66	1,32	1,32	1,98

Les refus de dégrillage sont recueillis dans un bac à ordures de 660 l et sont évacués une à deux fois dans l'année.

Les graisses et flottants sont aspirés par un camion hydrocureur plusieurs fois dans l'année.

3.7 Activité du service

3.7.1 Évolution du Contrat de Délégation de Service Public par affermage

En 2016, le contrat de Délégation de Service Public a fait l'objet d'un audit technique, juridique et financier. L'audit a conduit à la décision d'engager une négociation avec EQUALIA. À l'issue, l'avenant 2 a été conclu, modifiant :

- L'adaptation des conditions économiques du service public affermé :
 - par une révision à la baisse des tarifs facturés aux usagers,
 - par une modification de la formule de révision définie à l'article 39.2 du Contrat.
- Le fonctionnement des comptes de renouvellement définis à l'article 45 du Contrat ;
- La mise en œuvre anticipée de la clause de partage de la rentabilité commerciale nette visée à l'article 44 du contrat ;
- La clarification des conditions de fin de contrat.

L'application de la clause de partage de la rentabilité commerciale nette a conduit à 2 versements en 2017 :

- 1 719 361,67 € en février 2017, acompte sur la redevance complémentaire calculée sur la période de 2009 à 2015,
- 732 454,10 € de redevance complémentaire calculée sur l'année 2016,
- soit au total 2451815,77 €.

En 2018 :

- un avenant n°3 a remis à disposition du Siam les logements et le local T2 bis situés sur la parcelle de l'usine de Saint-Thibault-des-Vignes. En effet, constatant l'inoccupation des deux logements de service de l'usine de Saint-Thibault-des-Vignes et ayant appris que le local administratif et technique dit « T2 » lié à l'exploitation ne serait plus occupé par le fermier, le SIAM a souhaité régulariser administrativement la situation en demandant au fermier que lui soit remis à la disposition du Siam l'ensemble desdits biens.
- un avenant n°4 ainsi qu'un protocole transactionnel ont régularisé le paiement au Siam de la contribution des agriculteurs à l'épandage des boues. En effet, compte tenu de l'intérêt pour les agriculteurs concernés de bénéficier des apports de boues, une contribution a été instaurée par le fermier en 2015. La part versée au Siam a été fixée à 2,50 € par tonne de boues dans l'avenant n°4. Le protocole transactionnel a permis le versement de 65 599 €HT au titre des contributions perçues pour le compte du Siam de 2015 à 2018.

3.7.2 Investissements réalisés par le Siam

- Etanchéité des toitures bâtiments T3, T4 et administratif

Les travaux ont consisté en :

- la réfection des membranes bitumeuses endommagées,
- la mise en place de couvertines en tête d'acrotères,
- la reprise ponctuelle des parties poinçonnées ou déchirées de l'asphalte.

Cette opération a duré du 23/10/18 au 11/01/19.

- Peinture de sol

Les travaux ont eu pour objet dans une première phase de peindre le sol de l'atelier prétraitement T3 (niveau R+1) et le sol de l'atelier décantation T3 (niveau R+1).

Cette opération a duré du 23/10 au 10/12/18.

La deuxième phase correspondant à la mise en peinture du rez-de-chaussée de l'atelier de décantation T3 sera réalisée après la finalisation de la couverture des flottateurs.

- Ravalement des façades Nord et Est du bâtiment biologique T3

Les travaux ont eu pour objet de :

- décaper, laver pour préparer les supports,
- reprendre les bétons dégradés,
- appliquer une peinture d'imperméabilisation.

Cette opération a été initialisée le 28/08 et prolongée jusqu'au 30/04/2019.

- Démolition de deux logements et d'un bâtiment technique

Les travaux ont consisté en :

- Le désamiantage ;
- La démolition ;
- Le remblaiement ;
- Le bouchonnage des réseaux.

Cette opération a été initialisée le 26/12/18 et s'est prolongée jusqu'au 03/04/2019.

- Couverture des décanteurs et flottateurs de l'atelier décantation T3

Les travaux ont consisté à la mise en place d'une toile souple coulissante sur les 4 décanteurs et une toile sur support rotatif sur les 2 flottateurs.

L'opération de couverture des décanteurs a débuté le 21/09 et terminé le 18/12, du fait du délai d'approvisionnement des pièces et toiles, elle se prolonge en 2019 pour les flottateurs.

3.7.3 Contrôle technique et financier du contrat par le Siam

Le suivi du contrat s'effectue au travers de contacts réguliers au moins hebdomadaires, avec la société Equalia Services exploitante de la station.

Quatre réunions de suivi sont organisées au cours de l'année pour faire un point de synthèse technique et financière sur chaque trimestre. Pour l'année 2018 ces réunions ont eu lieu les 19 avril, 7 septembre, 13 novembre 2018 et le 21 février 2019. Elles ont réuni les représentants des services

de l'exploitation et de la maintenance de la société Equalia Services, des agents des services techniques, de la direction et des élus du Siam.

À l'occasion de ces réunions, l'exploitant rend compte :

- de ses activités de maintenance du patrimoine et d'entretien des équipements de la station et fait une présentation technique et un bilan financier des comptes de renouvellement et de gros-entretien liés au contrat ;
- du fonctionnement quotidien de l'exploitation ;
- des performances du traitement avec les résultats d'autosurveillance des filières eau et boues.

L'ensemble des informations et des réalisations de la société Equalia Services sont compilées une fois par an dans un rapport d'activité qui se décline en un Compte-Rendu Technique et un Compte-Rendu Financier (CRT et CRF) dont les contenus sont définis réglementairement et par le contrat de DSP.

3.7.4 Rôle de Maître d'Ouvrage du Siam relatif à l'exploitation de ses installations

Le Siam en tant que Maître d'Ouvrage est responsable du contenu et de l'envoi des synthèses annuelles relatives à l'exploitation de ses installations.

L'exploitant élabore les projets de rapports annuels de l'autosurveillance, de la valorisation agricole et du fonctionnement du four d'incinération.

Le Siam réalise le contrôle des informations pour les approuver puis les transmettre aux services de l'État tels que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, les services régionaux (DRIEE³) et départementaux (SATESE⁴) de la Police de l'Eau, le service départemental de l'inspection des ICPE⁵.

Au cours du premier trimestre 2018, le Siam a compilé des données d'autosurveillance et de suivi de ses installations et transmis ces informations à travers les différentes déclarations annuelles réglementaires :

- déclaration à l'Agence de l'Eau, au titre de l'année 2018 en vue de la perception des primes d'assainissement collectif attribuées pour le fonctionnement des deux stations ;
- déclaration GERE⁶ sur le portail web dédié du ministère du développement durable, des émissions polluantes de la station de Saint-Thibault-des-Vignes et du four d'incinération ;

³ Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie ;

⁴ Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration

⁵ Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

⁶ Gestion Électronique du Registre des Émissions Polluantes

- déclaration annuelle des flux traités et émis par le four d'incinération en vue du traitement de la TGAP⁷ par le ministère des douanes.
- déclaration SISPEA⁸ sur le portail web dédié de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, pour la publication des données des services de l'assainissement.

3.7.5 Évolution de la responsabilité du Siam en tant que Maître d'Ouvrage de la partie traitement du système d'assainissement

L'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅, a introduit une nouvelle responsabilité au Siam.

En effet, ce nouvel arrêté attribue aux Maîtres d'Ouvrage des stations d'épuration, la responsabilité de la synthèse et de la transmission annuelle de l'ensemble des résultats d'autosurveillance du système d'assainissement.

Ainsi le Siam a compilé, en 2018 :

- un descriptif des équipements d'autosurveillance unique pour l'ensemble du système d'assainissement portant sur tous les réseaux afférents à la station de Saint-Thibault-des-Vignes, pour validation du dispositif d'autosurveillance par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- un bilan 2018 de l'autosurveillance pour l'ensemble du système d'assainissement, pour transmission à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et à la Police de l'Eau,
- un programme d'autosurveillance 2019 sur l'ensemble du système d'assainissement.

Les éléments transmis par le Siam et les actions des différents maîtres d'ouvrages du système d'assainissement ont permis la conformité du système d'assainissement dans sa globalité au titre de l'année 2018.

Le Siam a également contribué au renouvellement de l'arrêté du système d'assainissement et répondu aux sollicitations du service de Police de l'Eau tout au long de la procédure.

⁷ Taxe Générale sur les Activités Polluantes

⁸ Système d'Informations sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement

4 Le réseau de collecte/transport

L'année 2018 correspond à la deuxième année du contrat d'exploitation par VEOLIA du réseau intercommunal du Siam, qui s'étend jusqu'au 31/12/2025.

L'année 2018 a été marquée par les faits suivants :

- **La crue de La Marne – janvier et février :**

Au début de l'année, une crue historique a touché la Marne : cet événement exceptionnel a impacté les réseaux du SIAM qui ont vu leurs volumes d'eaux usées transportés fortement augmenter.

- **Déplacement et instrumentation du DO des Tilleuls - avril :**

Des modifications d'ouvrages ont été mises en œuvre sur deux déversoirs d'orage.

Le DO de Pont Hardy a été supprimé et celui des Tilleuls a été déplacé et équipé d'une mesure de débit des effluents surversés au milieu naturel.

- **Création du trop-plein du Poste Principal du Siam - novembre :**

Suite à des débordements observés lors des pannes occasionnelles du poste et des coupures d'électricité, une conduite de trop plein a été posée dans le cadre des travaux de la conduite de refoulement « De Lattre ».

Cette conduite relie le regard situé à l'amont du poste à une conduite d'eaux pluviales située dans l'enceinte du Siam.

- **Inspection SCAFOR du Ø 1000 mm :**

L'inspection télévisée du réseau Ø 1000 mm avec le robot Scafor a été terminée en 2018. Cette opération a été réalisée en 5 interventions distinctes.

L'ITV a mis en évidence le bon état général du réseau et a détecté une fissure fermée longitudinale d'une longueur d'environ 15 m dans le secteur de Montévrain.

- **Renouvellement de la conduite de refoulement du Poste De Lattre à la Station d'épuration - démarrage des travaux en juin 2018 pour une durée de 10 mois :**

À fin décembre 2018, 1300 ml de canalisation environ ont été renouvelés, des purges et des ventouses ont été mises en place sur le linéaire.

- **Poursuite des phases d'études et de mise en conformité des riverains avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau dans les rues « Leclerc », « 27 août 1944 » et « Saint Denis »**

- **Mise à jour et signature d'une convention de déversement entre le Siam et la CAMG.**

4.1 Le contrat de Concession

4.1.1 La réunion trimestrielle

Dans le cadre du suivi du contrat, **une réunion trimestrielle** est organisée entre le Siam et le fermier.

Elle permet d'acter les actions réalisées sur le trimestre écoulé, préparer celles à venir sur le trimestre suivant ou sur le restant de l'année.

La réunion trimestrielle permet notamment de faire le point sur les aspects suivants :

- Le programme de travaux à effectuer au titre du "renouvellement" ;
Il est défini au cours de ces réunions selon les résultats des inspections télévisées (ITV) du Siam et des inspections préventives de réseaux notamment.
Le fermier propose un devis de réalisation des travaux, devis qui doit faire l'objet d'une acceptation par le Président.
- Les contrôles de conformité réalisés en campagne ou dans le cadre des cessions immobilières ;
- Les travaux d'entretien ;
- La campagne de curage préventif et interventions curatives ;
- Le fonctionnement des postes de relevage ;
- La gestion patrimoniale ;
- Les affaires diverses relatives au fonctionnement du service et notamment le suivi des obligations contractuelles.

4.1.2 Les chiffres clés de 2018

4.1.2.1 Usagers du service

- 31 070 abonnés,
- 133322 habitants desservis ;
- Assiette totale de la redevance : 7 621 462 m³, en baisse de 0,7 % par rapport à 2017. L'assiette d'assainissement du réseau de transport est inférieure à celle de la station. En effet, celui-ci ne desservant pas toutes les collectivités et usagers du système d'assainissement.
- Nombre d'abandon de créance : 1 unité.
- Nombre de dégrèvements accordés : 6 unités. Ces dégrèvements sont en très nette baisse par rapport à 2017.
- Taux d'impayé : 1,30 %, en légère augmentation par rapport à 2017.

4.1.2.2 Evolution du nombre d'abonnés du service et de l'assiette de redevance

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'abonnés desservis	29 534	29 689	29 891	29 417	31 070
Assiette de la redevance (m³)	7 582 630	7 666 178	7 879 373	7 674 407	7 621 462

4.1.2.3 Principales données patrimoniales :

- Réseau : 35.720 ml dont 4.436 ml de canalisations de refoulement ;
- Postes de relèvement : 7 unités ;
- Déversoirs d'orage : 3 unités (DO Tilleul déplacé, TP poste Chariot d'Or, TP poste principal – créée en 2018, vanne fermée jusqu'à instrumentation en 2019) ;
- Pluviomètres : 4 unités ;
- Piézomètres : 2 unités ;
- Débitmètres de Disney et ZI Saint Fiacre : 14 unités.

4.1.2.4 Synthèse des interventions réalisées par VEOLIA en 2018 :

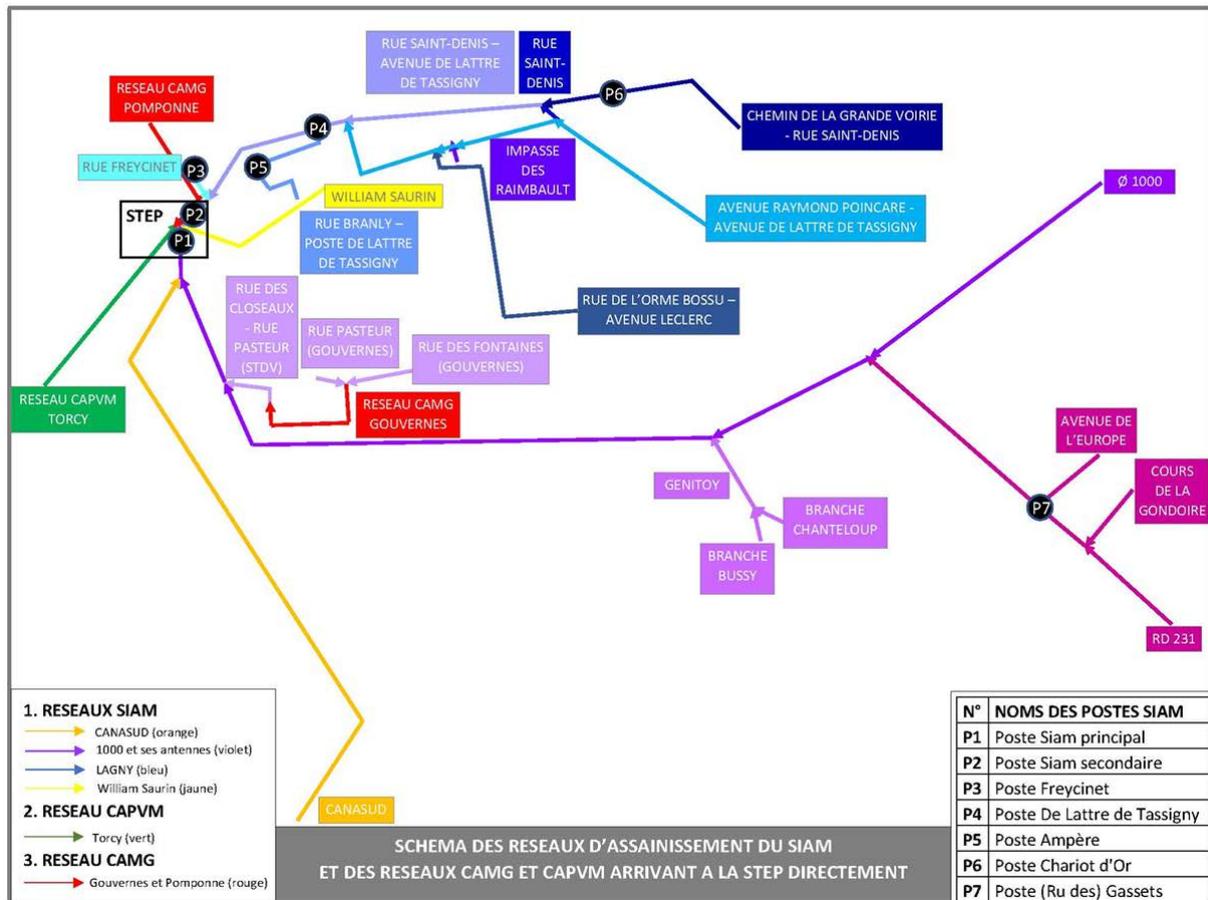
- Curage de réseau : 4.066 ml ;
- Désobstruction de branchements : 3 unités ;
- Désobstruction de canalisations : 1 unité ;
- Curage des postes de relèvement : 16 unités ;
- Inspection visuelle préventive des réseaux : 21,5 km ;
- Renouvellement électromécanique : 6 opérations sur les pompes 1, 2, 3 et 6 du poste principal, sur la télésurveillance de la chambre de comptage « Gate2 » et sur l'armoire de commande du débitmètre « ZI Saint Fiacre1 » pour un montant total de 44.364,08 € ;
- Renouvellement de branchements : 1 opération au 119 de la rue St Denis à Lagny-sur-Marne ;
- Renouvellement de fontes de voirie : 10 opérations pour un montant total de 5.388 € ;
- Nombre de propriétés contrôlées (en cessions immobilières) : 35 unités ;
- Nombre d'équivalent- visites contractuelles réalisées : 100 unités ;
- ITV contractuelles (hors phi1000) : 102 ml, Avenue du Maréchal Leclerc à Lagny-sur-Marne ;
- ITV contractuelles du phi1000 : 6.523 ml ;
- 9 inspections de canalisation par endoscopie, essentiellement des branchements ;
- Réalisation d'un « bilan pollution » trimestriel sur les 3 plus importants postes du Siam ;
- Mise en place d'un suivi en continu des volumes qui transitent dans les 7 postes du Siam ;
- Travaux de gros entretien : aménagement de cunettes, fraisages de manchettes défectueuses, pose d'échelons, mises à niveau de tampons.

4.1.3 Les faits marquants du contrat de concession en 2018 :

- Achèvement des inspections télévisées du « phi1000 » avec le robot SCAFOR ;
- Déplacement et instrumentation du DO des Tilleuls.

4.2 Données patrimoniales

4.2.1 Le réseau de collecte et de transport :



Longueurs de canalisations par diamètre :

Diamètre	Linéaire (ml)
NC	6,68
150	471,38
200	3315,13
250	1238,17
300	6207,04
400	2181,58
500	5857,29
600	5212,18
700	1573,24
800	497,97
1 000	9158,85
Total	35719,51

Longueurs de canalisations par matériau :

Matériau	Linéaire (ml)
Amiante - ciment	17313,19
Béton	9240,23
Béton armé	3166,76
Fibro-ciment	136,79
Fonte	4130,38
Grès	70,37
Indéterminé	6,68
Polychlorure de vinyle	1655,11
Total	35 719,51

Longueurs de matériaux par classe d'âge :

Classe d'âge	Linéaire (ml)
NC	100,63
1960-1970	9472,75
1970-1980	3198,38
1980-1990	2745,91
1990-2000	10930,14
2000-2010	8193,93
2010-2020	1077,77
Total	35 719,51

4.2.2 Les postes de relèvement

- Jossigny – Ru des Gassets,
- Lagny – Ampère,
- Lagny – Chariot d’Or,
- Lagny- De Lattre de Tassigny,
- Saint-Thibault – Freycinet,
- Saint-Thibault – Poste Principal,
- Saint-Thibault – Poste Secondaire.

4.2.3 Les Déversoirs d’orage (DO)

- Lagny – Tilleuls déplacé,
- Lagny – Chariot d’Or,
- Saint-Thibault-des-Vignes – Poste Principal.

4.3 Interventions du concessionnaire en 2018

4.3.1 Curage préventif des réseaux : 4066 ml curés

Commune	Date de réalisation	Rue	Diamètre (mm)	Linéaire curé (ml)
LAGNY SUR MARNE	déc.-18	Rue St Denis	200 / 500	660
LAGNY SUR MARNE	déc.-18	Rue Henri Bouteiller	300	96
LAGNY SUR MARNE	déc.-18	Rue du Docteur Naudier	300	132
LAGNY SUR MARNE	déc.-18	Place de l'Hôtel de Ville - Place de la Fontaine	300	37
LAGNY SUR MARNE	déc.-18	Rue Vacheresse	300	237
LAGNY SUR MARNE	déc.-18	Rue St Laurent	300	562
LAGNY SUR MARNE	déc.-18	Bd Charpentier	300	307
LAGNY SUR MARNE	déc.-18	Bd du Gal de Gaulle	300 / 400	238
LAGNY SUR MARNE	déc.-18	Rue du Chariot d'or / Chemin des Etoisies	300 / 500	229
LAGNY SUR MARNE	déc.-18	Rue du Chariot d'or / Chemin des Etoisies	400	100
SAINT THIBAUT	juil.-18	Allée du Château	500 / 600	857
SAINT THIBAUT	sept.-18	Allée du Château	600 / 700	611

4.3.2 Les désobstructions

Détail des désobstructions sur branchement :

Commune	Date	Adresse
LAGNY SUR MARNE	11/01/2018	N° 24 RUE VACHERESSE
LAGNY SUR MARNE	19/04/2018	N° 13 RUE VACHERESSE
LAGNY SUR MARNE	01/10/2018	N° 24 RUE VACHERESSE

Désobstructions sur canalisations :

Commune	Date	Adresse
LAGNY SUR MARNE	09/04/2018	AVENUE DU GENERAL LECLERC (D418)

4.3.3 Le curage des postes de relèvement

Commune	installation	date	Commentaires
SAINT THIBAUT DES VIGNES	PR Ampère	13/03/2018	POMPAGE ET NETTOYAGE
LAGNY SUR MARNE	PR Chariot d'or	23/03/2018	POMPAGE ET NETTOYAGE
SAINT THIBAUT DES VIGNES	PR Freycinet	05/09/2018	POMPAGE ET NETTOYAGE
JOSSIGNY	PR Gassets	11/09/2018	POMPAGE PR
JOSSIGNY	PR Gassets	11/09/2018	POMPAGE PR
JOSSIGNY	PR Gassets	12/09/2018	POMPAGE PR
JOSSIGNY	PR Gassets	12/09/2018	POMPAGE PR
JOSSIGNY	PR Gassets	13/09/2018	POMPAGE PR
SAINT THIBAUT DES VIGNES	PR Principal	05/09/2018	POMPAGE ET NETTOYAGE
SAINT THIBAUT DES VIGNES	PR secondaire	05/09/2018	POMPAGE ET NETTOYAGE
LAGNY SUR MARNE	PR Chariot d'Or	13/05/2018	POMPAGE ET NETTOYAGE
LAGNY SUR MARNE	PR Chariot d'Or	22/08/2018	POMPAGE ET NETTOYAGE DU PR
LAGNY SUR MARNE	PR Delattre	20/03/2018	MAD POUR POMPAGE DE 2 BACHES
LAGNY SUR MARNE	PR Delattre	26/06/2018	POMPAGE ET NETTOYAGE DU PR
LAGNY SUR MARNE	PR Delattre	04/07/2018	POMPAGE ET NETTOYAGE DU PR
LAGNY SUR MARNE	PR Delattre	11/12/2018	POMPAGE PR

4.3.4 Les travaux de gros entretiens

Au total, ce sont 30 interventions qui ont été réalisées par le délégataire en 2018 pour améliorer le système d'assainissement dans le cadre des travaux de gros entretien sur le réseau. Ces travaux ont principalement portés sur :

- des réhabilitations de réseau d'assainissement pour limiter les infiltrations d'eaux claires parasites (mise en place de manchettes en divers endroits du réseau),
- l'accessibilité des ouvrages, mise à niveau de regards,
- le scellement de tampons usés ou dangereux,
- l'amélioration de l'écoulement par des fraisages ou suppressions manuelles de racines ou racinelles dans les regards de visite.

Commune	Lieu	Type de désordre	Action mises en œuvre	Date de réalisation
Saint-Thibault-des-Vignes	15 Avenue de la Courtillière	Découverte d'un tampon enterré avec des canalisations dans le fond	Vérification des canalisations	août-18
Bussy-Saint-Georges	Étang de la Brosse	Retenue avec lingettes et suspicion de décalage de la canalisation dans le fond du regard	Intervention mini cureuse, enlèvement des lingettes et d'un morceau de bois. Constaté éclatement du GC entre la canalisation et la cunette. Reprise du GC	17/10/2018
Lagny-sur-Marne	62, rue du chariot d'or	Écoulement non hydraulique entre refoulement et gravitaire	Aménagement d'une cunette et bouchage du départ	05/09/2018
Lagny-sur-Marne	Chemin de la Grande voirie	Manchettes décollées	Fraisage des manchettes qui risquent d'entraver l'écoulement	20/12/2018
Saint-Thibault-des-Vignes	Rue de la Noue Guimante, côté livraison Aldi	Manque 1 échelon	Pose d'un échelon	23/02/2018
Saint-Thibault-des-Vignes	Dans parc du château	Plus de ciment entre la rehausse et le tampon	Ciment refait entre rehausse et tampon	26/02/2018
Saint-Thibault-des-Vignes	Dans parc du château	Plus de ciment entre la rehausse et le tampon, Crosse absente	Ciment refait entre rehausse et tampon, crosse repositionnée	26/02/2018
Saint-Thibault-des-Vignes	Canasud, dans le site BMW	Présence de racines	Racines enlevées	26/02/2018
Gouvernes	Bordure de chemin	Présence de racines	Racines enlevées	27/02/2018
Gouvernes	Allée du château	Présence de racines au pied de l'échelle	Racines enlevées	23/08/2018

Gouvernes	Allée du château	Présence de racines dans le regard	Racines enlevées	23/08/2018
Saint-Thibault-des-Vignes	ZAE Esplanade	Présence de radicelles	Radicelles enlevées	21/02/2018
Saint-Thibault-des-Vignes	Parking entrepôt la poste 7 rue Louis de Broglie	Présence de radicelles	Radicelles enlevées	26/02/2018
Saint-Thibault-des-Vignes	Ste Acrelec face entrée Bât Jupiter	Présence de radicelles	Radicelles enlevées	26/02/2018
Saint-Thibault-des-Vignes	Dans le bois	Présence de radicelles	Radicelles enlevées	27/02/2018
Saint-Thibault-des-Vignes	Bois en bordure de chemin	Présence de radicelles	Radicelles enlevées	27/02/2018
Bussy-Saint-Martin	Dans espace vert	Présence de radicelles	Radicelles enlevées	24/08/2018
Bussy-Saint-Martin	Dans espace vert	Présence de radicelles	Radicelles enlevées	24/08/2018
Bussy-Saint-Georges	Espace vert	Présence de radicelles	Radicelles enlevées	23/08/2018
Bussy-Saint-Georges	Espace vert	Présence de radicelles	Radicelles enlevées	23/08/2018
Chanteloup-en-Brie	Avenue du Chêne St Fiacre, Angle 56 Avenue du Bois de Chigny	Regard sur chaussée : Arrivée d'un fourreau jaune provenant du trottoir en haut de l'échelle	Réalisation d'une ITV	21/06/2018
Saint-Thibault-des-Vignes	ZAE Esplanade	Rendre visible l'arrivée CAMG	Création d'une ouverture sur la banquette	22/02/2018
Lagny-sur-Marne	21, rue du Chariot d'Or	Remplacement tampon (non hydraulique) sur regard branchement et dépose du clapet à l'intérieur.	Remplacement tampon (non hydraulique) sur regard branchement et dépose du clapet à l'intérieur.	27/08/2018
Saint-Thibault-des-Vignes	30, Gros Buisson	Tampon non trouvé	Mise à niveau du tampon	19/09/2018
Lagny-sur-Marne	Rue Jacquard, angle rue Branly	Apport important d'eau claire provenant du réseau Eu amont CAMG regard N° 2966 lors des crues	Réparation du réseau suite à ITV	20/06/2018
Lagny-sur-Marne	24, rue Vacheresse	Obstruction du branchement	Passage caméra portative puis réparation du branchement	02/10/2018
Lagny-sur-	119, rue St	Obstruction du branchement	Passage caméra portative puis	16/04/2018

Marne	Denis	réparation du branchement		
Lagny-sur-Marne	67 Avenue Raymond Poincaré	Tampon non trouvé	Mise à niveau du tampon	21/06/2018
Lagny-sur-Marne	Chemin de Morcerf	Tampon non trouvé	Mise à niveau du tampon	19/07/2018
Lagny-sur-Marne	7, chemin des Etoisis	Tampon non trouvé	Mise à niveau du tampon	22/06/2018

4.3.5 Les opérations de renouvellement

4.3.5.1 Renouvellement électromécanique

Opérations de renouvellement 2018	Cout (€ HT)
Renouvellement POMPE 1 – PR Poste Principal	11.873,82 €HT
Renouvellement POMPE 2 – PR Poste Principal	11.873,82 €HT
Renouvellement POMPE 3 – PR Poste Principal	8.838,24€HT
Renouvellement POMPE 6 – PR Poste Principal	8.838,24€HT
Renouvellement télésurveillance de la chambre de comptage « Gate2 »	1.833,95€HT
Renouvellement armoire de commande du débitmètre « ZI Saint Fiacre1 »	1.106,01€HT

4.3.5.2 Renouvellement des fontes de voirie

Montant total 2018 des opérations de renouvellement sur fonte : 5.387,60 € HT

Commune	Adresse	Date	Observations
SAINT THIBAUT DES VIGNES	Rue Branly angle rue Jacquard	07/03/2018	Remplacement du tampon
SAINT THIBAUT DES VIGNES	Rue Branly entre rue Jacquard et Gal Leclerc	17/07/2018	Fourniture et livraison tampon sur chantier voirie CAMG
SAINT THIBAUT DES VIGNES	Rue Branly entre rue Jacquard et Gal Leclerc	17/07/2018	Fourniture et livraison tampon sur chantier voirie CAMG
SAINT THIBAUT DES VIGNES	Rue Branly angle Gal Leclerc	17/07/2018	Fourniture et livraison tampon sur chantier voirie CAMG
LAGNY SUR MARNE	28, Avenue du Gal Leclerc	17/07/2018	Fourniture et livraison tampon sur chantier voirie CAMG
LAGNY SUR MARNE	Chantier refoulement Tassigny	23/07/2018	Remplacement du tampon

LAGNY SUR MARNE	21, rue du Chariot d'Or	24/08/2018	Fourniture de tampon EP
LAGNY SUR MARNE	22, rue Gambetta	27/08/2018	Remplacement du tampon sur boîte de branchement
SAINT THIBAULT DES VIGNES	15, avenue de la Courtilière (enceinte du poste secondaire)	31/10/2018	Remplacement de tampon sur chaussée
SAINT THIBAULT DES VIGNES	Rue Branly AG rue Jacquard	10/12/2018	Rescellement tampon + pose de rehausse

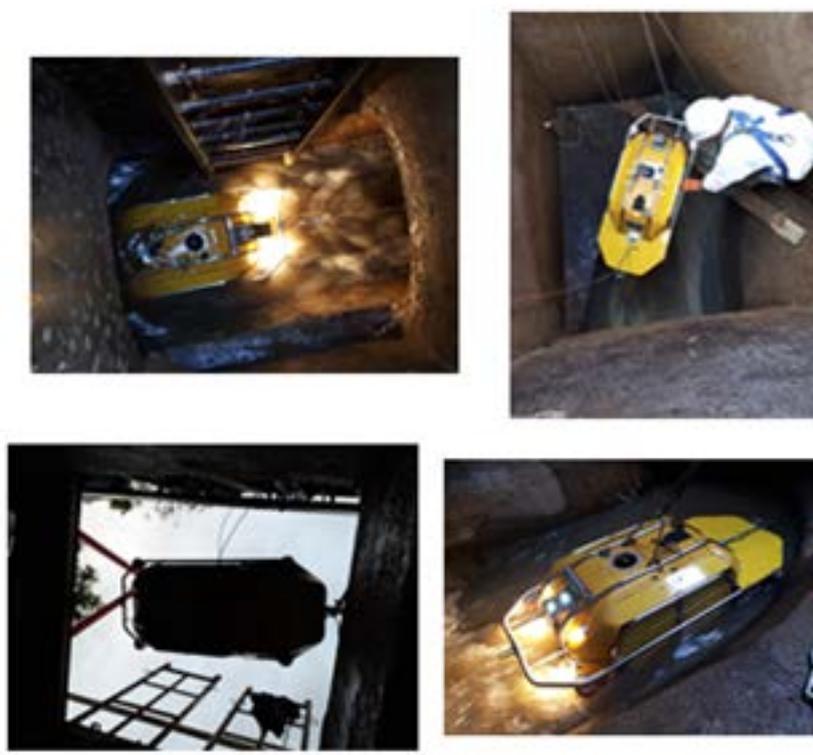
4.3.6 Les autres opérations

4.3.6.1 L'inspection du phi1000

Le Siam, dans le cadre de son contrat de délégation de service public, a fait procéder à une inspection du \varnothing 1000 afin de connaître l'état de cette canalisation pour anticiper d'éventuels travaux d'envergure à prévoir à l'avenir. L'inspection télévisée de cette canalisation nécessite l'utilisation d'une caméra spécifique de type amphibie et équipée d'un sonar.

En 2017, 3 137 ml de la canalisation ont fait l'objet d'une inspection. En 2018, 6 523 ml de la canalisation ont fait l'objet d'une inspection. La totalité de la canalisation a ainsi été inspectée sur une longueur totale de 9 660 ml environ.

Une légère fissure fermée a été mise en évidence entre 2 regards de visite et sur une longueur totale de 15 ml environ sans qu'il y ait infiltration ou exfiltration d'eaux usées. Cette fissure fera l'objet d'une réparation à moyen terme. Le reste de la canalisation est en très bon état.



4.3.6.2 *Les inspections préventives de réseaux réalisées par VEOLIA en compagnie du SIAM*

En parallèle des ITV, le SIAM effectuée avec Veolia, une fois par an, la visite de tous les ouvrages du « phi1000 » et de la « canasud » - ainsi que 25 % du linéaire résiduel depuis 2017. Ces inspections préventives du réseau d'assainissement ont les objectifs suivants :

- déceler les éventuelles anomalies structurelles des ouvrages afin de planifier les travaux d'entretien,
- déceler les problèmes d'écoulement afin de planifier le curage,
- déceler les intrusions de racines ou radicules afin de planifier les opérations de suppression,
- déceler les infiltrations d'eaux claires...

Ce sont ainsi près de 21,5 km de réseaux qui ont fait l'objet d'une visite préventive en 2018. Ces visites préventives sont réalisées tout au long de l'année.

Les détails de ces visites sont donnés ci-après :

Canalisations concernées	Communes	Tache générique	Intervention	Linéaire (ml)
Phi1000	CHESSY-MONTEVRAIN- CHANTELOUP- CONCHES-GOUVERNES- SAINT THIBAULT	Visite préventive de réseau	Reconnaissance terrain du phi1000	10.000
Canasud	FERRIERES-BUSSY SAINT MARTIN-SAINT THIBAULT	Visite préventive de réseau	Reconnaissance terrain de la Canasud	5.400
25% du linéaire des canalisations du SIAM	MONTEVRAIN : RD231, LAGNY-SUR-MARNE : Gde voirie, chariot d'or, St Denis, Poincaré, Tassigny	Visite préventive de réseau	Reconnaissance terrain des canalisations autres que phi1000 et Canasud	7.160

4.3.6.3 *Les bilans de pollution réalisés sur les postes de relevage les plus importants du SIAM*

Ces bilans, initiés en 2017 pour toute la durée du contrat, vont permettre de mieux appréhender les conditions de fonctionnement des postes de relevage les plus importants en apportant des précisions sur les volumes et les charges polluantes qui y transitent.

Ces bilans constituent une première étape de la mise en place du diagnostic permanent sur les réseaux du SIAM.

Les résultats de l'année 2018 sont présentés ci-dessous :

- **Poste PRINCIPAL :**

Analyses 24h	Unités	27/04/2018	19/10/2018	Moyenne
Pluviométrie	mm	0,2	0,2	0,2
MES	mg/l	368	496	432
DCO	mg O2/l	796	672	734
DBO5	mg O2/l	239	335,54	287,27
NTK	mg N/l	66,7	102,1	84,4
NH4+	mg N/l	45,0	69,0	57,0
Ptot	mg P/l	9,1	12,3	10,7
pH	unité pH	7,8	8,4	8,1
Température	°c	16,0	17,0	16,5

- **Poste DE LATTRE (TASSIGNY) :**

Analyses 24h	Unités	27/04/2018	19/10/2018	Moyenne
Pluviométrie	mm	0,2	0,2	0,2
MES	mg/l	312	328	320
DCO	mg O2/l	681	742	711,5
DBO5	mg O2/l	262	298,5	280,25
NTK	mg N/l	90,8	81,4	86,1
NH4+	mg N/l	68,5	37,8	53,2
Ptot	mg P/l	9,2	9,1	9,2
pH	unité pH	8,3	8,2	8,2
Température	°c	17,0	16,0	16,5

- **Poste CHARRIOT D'OR :**

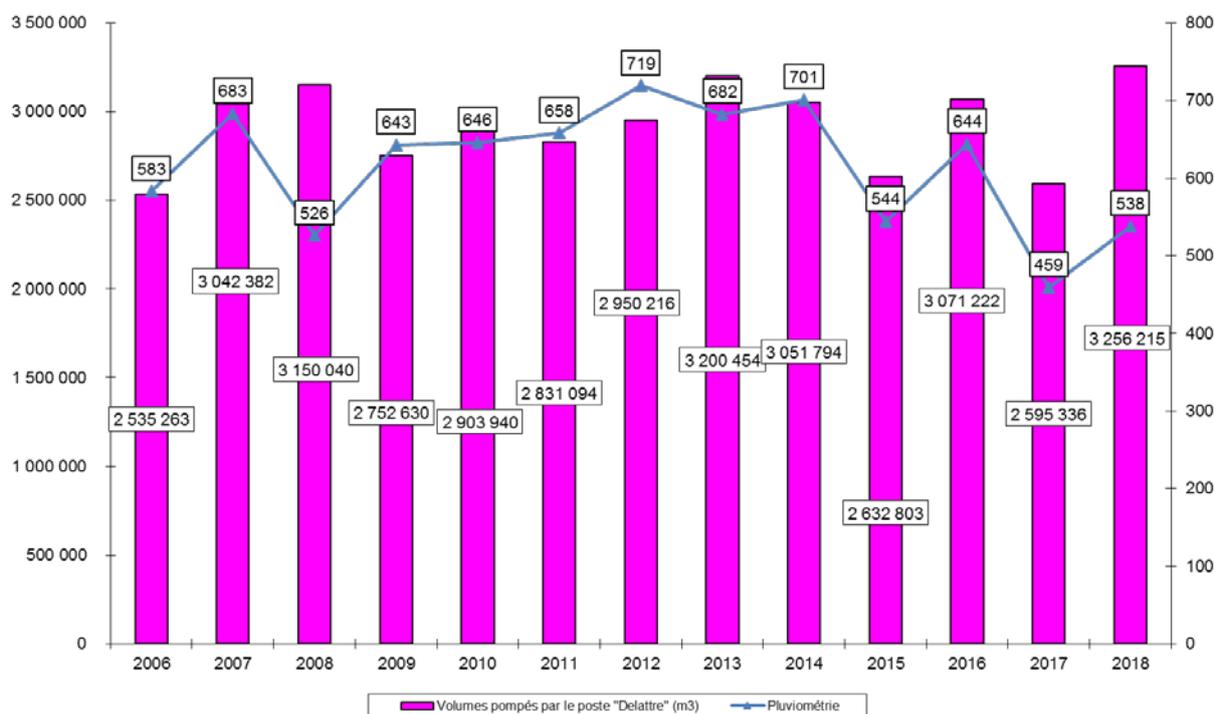
Analyses 24h	Unités	27/04/2018	19/10/2018	Moyenne
Pluviométrie	mm	0,2	0,2	0,2
MES	mg/l	368	536	452
DCO	mg O2/l	652	994	823
DBO5	mg O2/l	272	383,5	327,75
NTK	mg N/l	62,5	87,8	75,2
NH4+	mg N/l	39,3	46,1	42,7
Ptot	mg P/l	7,6	9,6	8,6
pH	unité pH	8,1	8,0	8,1
Température	°c	16,0	17,0	16,5

4.3.6.4 Le suivi en continu des volumes sur chaque poste de relèvement du SIAM

Chacun des 7 postes du SIAM fait l'objet d'un suivi en continu des volumes d'effluents qui y transitent.

Ce suivi permet de mieux appréhender le fonctionnement du réseau par temps sec, temps de pluie ou en conditions de nappes hautes et complète les données décrites ci-dessus.

Un exemple de report d'informations est donné ci-dessous :



4.3.7 Les contrôles de conformité

4.3.7.1 Dans le cadre de la délégation de service public

Les contrôles de conformité « par quartier » (en équivalents-visites contractuelles), 1 branchement peut représenter plusieurs équivalents-visites (immeubles, industriels...) :

Commune	Nombre de contrôles (en eq-visites)	Méthode
CONCHES-SUR-GONDOIRE	5	Fluorescéine et contrôle visuel
GOVERNES	3	Fluorescéine et contrôle visuel
LAGNY-SUR-MARNE	34	Fluorescéine et contrôle visuel
SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	58	Fluorescéine et contrôle visuel
TOTAL	100	

En 2018 les contrôles ont principalement été menés sur les secteurs géographiques suivants :

- ✓ Rue de l'Orme Bossu à Conches sur Gondoire,
- ✓ Rue Pasteur à Gouvernes,
- ✓ Diverses rues à Lagny sur Marne,
- ✓ ZAE à Saint-Thibault-des-Vignes.

L'obligation contractuelle porte sur 80 contrôles environ à réaliser par an, planifiés entre le délégataire et le SIAM. Les 100 contrôles (en éq-visites) permettent de dépasser l'obligation contractuelle et de maintenir un suivi soutenu des contrôles sur le périmètre.

4.3.7.2 Les contrôles lors des cessions immobilières :

En 2018, la ventilation des contrôles est la suivante :

- 35 contrôles ont été réalisés dans le cadre des ventes dont 1 contre-visite,
- 30 propriétés déclarées "conforme", 5 "non-conforme"

Nombre de contrôles en 2017	Conforme	Non conforme	Méthode
CONTRÔLES DIA : 35 propriétés contrôlées	30	5	Fluorescéine et contrôle visuel

4.3.8 Les ITV réalisées par VEOLIA

L'obligation contractuelle porte sur 200 ml de canalisation à inspecter par an (hors inspections réalisées par endoscopie).

Le tableau ci-dessous récapitule les inspections télévisées réalisées en 2018 :

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté - Diamètre
LAGNY SUR MARNE	20/06/2018	11 - 23 AVENUE DU GENERAL LECLERC (D418)	102 ml – 300 mm

Les inspections réalisées par endoscopie sont les suivantes :

Commune	Date	Adresse	Linéaire Diamètre	inspecté	-
LAGNY SUR MARNE	08/01/2018	8, RUE GAMBETTA	5 ml - 160 mm		
LAGNY SUR MARNE	02/03/2018	119, RUE SAINT-DENIS	5 ml - 160 mm		
LAGNY SUR MARNE	22/03/2018	119, RUE SAINT-DENIS	5 ml - 160 mm		
LAGNY SUR MARNE	13/04/2018	15, AVENUE DU GENERAL LECLERC (D418)	5 ml - 160 mm		
LAGNY SUR MARNE	23/04/2018	13, RUE VACHERESSE	5 ml - 160 mm		
LAGNY SUR MARNE	02/05/2018	13, RUE VACHERESSE	5 ml - 160 mm		
LAGNY SUR MARNE	02/07/2018	54, AVENUE DU GENERAL LECLERC (D418)	8 ml - 160 mm		
LAGNY SUR MARNE	02/10/2018	24, RUE VACHERESSE	5 ml - 160 mm		
LAGNY SUR MARNE	13/12/2018	AVENUE DU GENERAL LECLERC (D418)	6 ml - 160 mm		

4.4 Autosurveillance et proposition d'amélioration du patrimoine

4.4.1 L'Autosurveillance

La directive européenne sur le traitement des eaux résiduaires urbaines (ERU), ainsi que les lois et les codifications françaises (arrêté du 22 juin 2007 et LEMA), ont institué le principe de surveillance des systèmes d'assainissement pour les stations d'épurations et pour les réseaux.

L'arrêté du 21 juillet 2015 renforce celui de 2007 en imposant aux collectivités de surveiller leur système de collecte et impose des performances à atteindre en matière de collecte des eaux usées notamment en temps de pluie. Elle précise aussi les modalités en cas de manquement. En effet, les rejets au milieu naturel par temps de pluie ne devront pas dépasser 5 % en volume ou 20 déversements par an pour chacun des déversoirs d'orage. Les dispositions de cet arrêté sont entrées en application au 1^{er} janvier 2016.

Au travers de ces textes, le SIAM doit prévoir d'assurer la surveillance des ouvrages particuliers (déversoirs d'orage et trop-pleins) et mesurer les déversements dans le milieu naturel, ainsi que les charges polluantes.

4.4.1.1 *Bilan sur les volumes et les charges déversés au milieu par le système de collecte*

Le déversoir d'orage « Chariot d'or », équipé d'un débitmètre (et d'une vanne en position fermée) depuis 2016 n'a fait l'objet d'aucun déversement en 2018.

Le déversoir d'orage situé rue du pont Hardy a été supprimé en mai 2018.

Le déversoir d'orage situé rue des Tilleuls a été déplacé en mai 2018, il a été équipé d'un système de mesure permettant de comptabiliser les effluents déversés au milieu naturel.

Ce système de mesure a fait l'objet d'une vérification pour mise en service au mois de juillet 2018.

Depuis la mise en service de l'équipement de mesure, 2 déversements ont été observés en 2018 au niveau du déversoir d'orage des Tilleuls.

Ainsi, au titre de l'année 2018, le bilan des volumes et des charges déversés au milieu naturel par le système de collecte est le suivant :

Ouvrage de déversement	Pluvio (mm / an)	Déversements sur l'année							
		Nombre	Temps de déversement (min)	Volume (m ³)	DCO (kg/j)	MES (kg/j)	DBO ₅ (kg/j)	NTK (kg/j)	Ptot (kg/j)
TILLEUL	659	2	115	290	87	52	33	9	1
CHARIOT D'OR	714	0	0						

4.4.1.2 *Bilan des situations inhabituelles et déversements exceptionnels :*

Le 14 mai 2018, une coupure électrique du réseau de distribution 20 000 V a impacté le poste principal du Siam à Saint-Thibault-des-Vignes.

Cette coupure a eu pour conséquence l'arrêt du poste de 12h30 à 16h30 et un déversement d'eaux usées par débordement vers la Marne via le réseau d'eaux pluviales.

Une fiche de situation inhabituelle (SITIN) a été transmise au service de Police de l'Eau.

Le tableau ci-dessous synthétise les flux déversés :

Ouvrage de déversement	Déversements Volume (m ³)	DCO (kg/j)	MES (kg/j)	DBO ₅ (kg/j)	NTK (kg/j)	Ptot (kg/j)
Poste Principal	3 300	1855	1122		122	24

Le poste principal a été équipé d'un trop plein au mois d'octobre 2018, dans le cadre du marché de renouvellement de la conduite du poste de refoulement « De Lattre », après validation par les services chargés de la police de l'eau.

Dans l'attente de la mise en place d'un équipement de mesure des effluents déversés (2019), la vanne positionnée sur la surverse est en position fermée.

4.4.1.3 **Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte :**

Point de déversement	Total Annuel				
	Nombre Dévers.	Durée Dévers.	Volume Déversé	Rejets DCO	Rejets MES
	nb/an	min/an	m ³ /an	kg/an	kg/an
TILLEULS	2	115	290	87	52
CHARIOT D'OR	0				
Poste Principal	1	240	3 300	1855	1122
TOTAL	3	355	3 590	1 942	1 174

4.4.2 Propositions d'améliorations sur le réseau

Type d'installation	Localisation	Fonctionnement	Commentaires
Canalisations	Canal Sud Parc de la Brosse Bussy-St-Georges	Il n'y a pas d'accès pour effectuer un curage au niveau du parc de la Brosse à Bussy st Georges	Création d'un accès pour poids-lourds à envisager
Canalisations	ID 120042 DN 1000 Chanteloup-en-Brie	Piquage en borgne sur la canalisation Ø1000 d'une partie de la commune de Chanteloup-en-Brie	Prévoir la création d'une chambre sur ce piquage
Canalisations	ID 105542 Antenne Orme Bossu N°16 / 18 rue Léo Gausson Lagny-sur-Marne	Décantation 30 cm dans le regard	Cunette à créer
Canalisations	ID 105461 Antenne Orme Bossu N°12 rue Léo Gausson Lagny-sur-Marne	Décantation 25 cm dans le regard	Cunette à créer
Canalisations	ID 105713 Antenne Orme Bossu N° 8 rue Léo Gausson Lagny-sur-Marne	Décantation 25 cm dans le regard	Cunette à créer
Canalisations	ID 105740 Antenne Orme	Décantation 25 cm dans le regard	Cunette à créer

	Bossu N°2 rue Léo Gausson Lagny-sur-Marne		
Canalisations	ID à créer Antenne Orme Bossu N°11 rue de l'Orme bossu Lagny-sur-Marne	Absence de cunette. Réseau ne figure pas sur plan	Cunette à créer
Canalisations	ID à créer (R3) Antenne Orme Bossu N°17 rue de l'Orme bossu Lagny-sur- Marne	Plus de joint dans GC. Réseau ne figure pas sur plan	
Canalisations	ID 120606 Dn 1000 Bd du Grand Fossé Entre F. Mitterrand et rue des Fermes Chessy	Dans espace vert : Trappe type Télécom dangereuse à manipuler, et qui risque de tomber dans la chambre.	
Canalisations	ID 120607 Dn 1000 Bd du Grand Fossé Entre F. Mitterrand et rue des Fermes (au niveau de l'étang) Chessy	Dans espace vert : Trappe type Télécom dangereuse à manipuler, et qui risque de tomber dans la chambre	
Canalisations	ID 120609 Dn 1000 Bd du Grand Fossé Entre F. Mitterrand et rue des Fermes Chessy	Tampon PAM à œil, difficile à manipuler	
Canalisations	ID 120610 Dn 1000 Bd du Grand Fossé Entre F. Mitterrand et rue des Fermes Chessy	Tampon à œil, difficile à manipuler	
Canalisations	ID 120611 Dn 1000 Bd du Grand Fossé Entre F. Mitterrand et rue des Fermes Chessy	Dans espace vert : Trappe type Télécom dangereuse à manipuler, et qui risque de tomber dans la chambre	
Canalisations	ID 122401 Dn 1000 Rue du Bois de Loselet angle rue du Commandant Patrice Point Montevrain	Sur chaussée : Trappe triangle non articulée dangereuse à manipuler. Risque de tomber dans la chambre.	
Canalisations	ID 122402 Dn 1000 Rue du Bois du Loselet Entre l'avenue des Frênes et F. Mitterrand Montevrain	Dans espace vert : Trappe type Télécom dangereuse à manipuler. Risque de tomber dans la chambre (photos de 2016).	
Canalisations	ID 102376 Cana Sud Etang de la Brosse Bussy-St- Georges	Revoir accompagnement de la cunette	
Canalisations	ID 103559 DN 1000 : Route du Moulin Bourcier Chanteloup-en-Brie	Génie civil de la chambre titan attaqué	Travaux prévus par le SIAM
Canalisations	ID 103560 DN 1000 : Route du Moulin Bourcier	Génie civil de la chambre titan attaqué	Travaux prévus par le SIAM

Chanteloup-en-Brie			
Canalisations	ID 119630 DN 1000 : Route du Moulin Bourcier Chanteloup-en-Brie	Génie civil de la chambre titan attaqué	Travaux prévus par le SIAM
Canalisations	ID 119631 Dn 1000 avenue de Conches (chemin de terre le long du Bois)	Génie civil de la chambre titan attaqué en partie	
Canalisations	ID 119632 Dn 1000 N° 23 Allée Forestière Chanteloup-en-Brie	Génie civil de la chambre titan attaqué	
Canalisations	ID 120607 Dn 1000 Bd du Grand Fossé Entre F. Mitterrand et rue des Fermes (au niveau de l'étang) Chessy	Infiltrations dans la chambre - terrain agricole à proximité immédiate d'un étang	Travaux prévus par le SIAM

4.4.3 Propositions d'amélioration sur les postes de relevage

Type d'installation	Localisation	Commentaires
Poste de relèvement	PR Ru des Gassets	Etudier la mise en place d'un groupe électrogène de secours sur l'installation du « Ru des Gassets » au vu de l'augmentation progressive des débits (en 2015 raccordement de l'hôpital et en 2017 arrivée de village nature) et de l'absence de trop plein permettant d'évacuer les eaux en cas de panne électrique majeure
Poste de relèvement	PR De Lattre	Etudier la mise en place d'un portique de manutention des pompes (>500 KG), compte tenu de l'exiguïté du terrain et de la densité du trafic dans la rue du Maréchal de Lattre qui ne permettent pas un accès aisé du camion grue.

4.5 Le bilan du fonctionnement des postes

4.5.1 Sur le poste « principal »

Le volume annuel mesuré par le débitmètre « 00F05 » en entrée usine, transité via le « poste Principal » du Siam est en hausse de 13,8 % en 2018 par rapport à 2017. En moyenne journalière, 18 417 m³/j ont été pompés par ce poste en 2018 contre 16 183m³/j en 2017. En ce qui concerne la pluviométrie, les précipitations cumulées sont plus élevées qu'en 2017 (459 mm/an en 2017 et 538 mm/an en 2018), soit une hausse de 17,2 %.

Les précipitations ont un impact direct sur les volumes pompés par le poste principal.

Par ailleurs, l'épisode de crue de la Marne, observé en début d'année a également eu un impact négatif sur le fonctionnement des réseaux d'assainissement.

4.5.2 Sur le poste « De Lattre »

Le volume annuel transité via le poste « De Lattre » est en forte hausse en 2018 par rapport à 2017. En moyenne journalière, 8 921 m³/j ont été pompés par ce poste en 2018 contre 7 110 m³/j en 2017.

4.5.3 Sur les autres postes

Les autres postes du SIAM ne sont pas instrumentés (Chariot d'Or, Poste secondaire, Rû des Gassets, Freycinet) de débitmètres directs.

A partir du débit moyen des pompes et du temps de fonctionnement journalier des pompes sur l'année 2018, il est possible d'estimer les volumes pompés par les postes non équipés de débitmètre.

4.6 Les études et travaux réalisés et suivis par le SIAM

4.6.1 Les études de mise en conformité des riverains

Le SIAM a engagé depuis 2014 des études parcellaires, par rue, en partenariat avec l'Agence de l'Eau. Ces études parcellaires permettent, grâce à des conventions d'aides financières, d'accompagner les riverains des rues programmées, dans les travaux de mise en conformité en domaine privé.

Un bureau d'études, choisi par appel d'offres, réalise les enquêtes parcellaires à la fluorescéine lors des visites chez les usagers, puis, il effectue un devis estimatif pour la réalisation des travaux de mise en conformité en domaine privé.

En 2018, les actions suivantes ont été lancées ou poursuivies dans les rues listées ci-dessous :

- **Avenue du Général Leclerc à Lagny-sur-Marne :**

La phase « étude » a été achevée en 2016 : 10 riverains sont non conformes, 9 d'entre eux ont choisi d'adhérer à la démarche de mise en conformité avec les aides de l'Agence de l'Eau.

Pour 3 d'entre eux, le SIAM a créé un branchement sous domaine public en 2017, travaux nécessaires pour que la mise en conformité puisse être réalisée en domaine privé.

La convention d'aide de l'Agence de l'Eau pour la phase « travaux » a été reçue en février 2017 et les travaux ont débutés en 2018 pour les riverains concernés.

5 riverains de l'Avenue du Général Leclerc ont procédé aux travaux de mise en conformité en 2018.

- **Rue du 27 août 1944 à Lagny-sur-Marne :**

La phase « étude » a été achevée en 2016 : 10 riverains sont non conformes, 9 d'entre eux ont choisi d'adhérer à la démarche de mise en conformité avec les aides de l'Agence de l'eau.

Pour l'un d'entre eux, le SIAM a créé un branchement sous domaine public en 2017, travaux nécessaires pour que la mise en conformité puisse être réalisée en domaine privé.

Le riverain concerné a procédé aux travaux de mise en conformité en mars 2018.

Pour 8 autres riverains, le SIAM avait prévu la réalisation des branchements sous domaine public au cours de l'année 2018.

Ces travaux ont dû être reportés en 2019 à la demande de la mairie de Lagny-sur-Marne.

Les travaux de mise en conformité en domaine privé vont ainsi débuter en 2019 pour les riverains qui sont concernés par la création d'un branchement sous domaine public.

- **Rue Saint Denis à Lagny-sur-Marne :**

La phase « étude » s'est achevée en 2017.

44 habitations étaient non conformes.

Tous les travaux nécessaires à leur mise en conformité ont été réalisés en 2017 sous domaine public (création de branchements EU et EP).

Ces travaux ont permis de mettre en conformité 10 habitations, sans interventions en domaine privé.

Sur les 34 habitations restantes, 29 riverains ont choisi de signer une convention avec le Siam au cours de l'année 2018 et ainsi d'adhérer à la démarche de mise en conformité avec les aides de l'Agence de l'eau.

Les travaux correspondants à la mise en conformité en domaine privé vont ainsi débuter en 2019.

- **Rue Poincaré à Lagny-sur-Marne:**

La phase « études » avait été achevée en 2014, mais 5 riverains ayant choisi d'adhérer à la démarche de mise en conformité avec les aides de l'Agence de l'eau étaient dans l'attente de la création du branchement sous domaine public par le SIAM.

Les 5 branchements correspondants ont été réalisés au cours de l'année 2017.

Les riverains concernés ont réalisé leurs travaux au cours de l'année 2018.

○ **Rues Gambetta, Naudier, Bouteiller et Lorraine à Lagny-sur-Marne :**

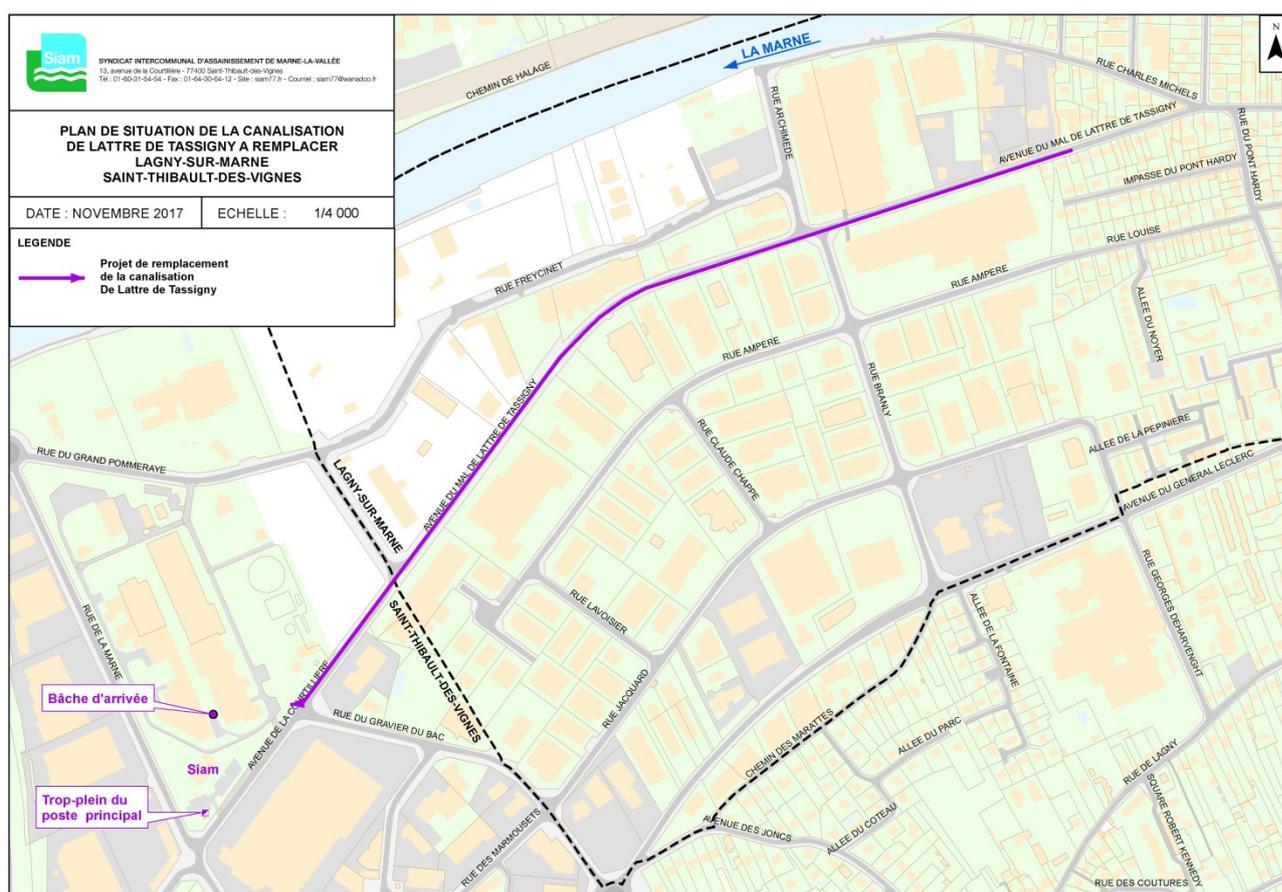
Une nouvelle phase d'étude a été lancée en 2018 dans les rues concernées, avec l'aide financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

100 contrôles environ sont ainsi prévus au total.

Les résultats de l'étude seront connus au cours de l'année 2019.

4.6.2 Les travaux sur les réseaux d'assainissement

Renouvellement de la conduite de refoulement du Poste De Lattre à la Station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes : démarrage des travaux en juin 2018 pour une durée de 10 mois.



Ces travaux devaient être réalisés pour les raisons suivantes :

- ✓ ils s'inscrivaient dans la continuité des travaux de rénovation et de renforcement réalisés sur le poste de refoulement « De Lattre » en 2016 et 2017 afin de réduire la mise en charge du réseau à l'amont du poste et de fiabiliser le transfert des effluents du poste « De Lattre »

jusqu'à la station d'épuration. Cette action était préconisée dans le diagnostic général des réseaux effectué en 2014,

- ✓ ils visaient à renouveler une conduite ancienne, soumise à de fortes contraintes (fluctuation de nappe, circulation intense...),
- ✓ ils visaient à sécuriser la collecte et le traitement des effluents : en cas de casse de cette conduite de refoulement et compte tenu des caractéristiques de son raccordement à la bache de la Station, toutes les eaux usées collectées par la station qui se déverseraient dans le sol ou sur la voirie,
- ✓ ils s'inscrivaient dans une démarche globale de rénovation des réseaux avant des travaux de voiries qui vont être réalisés à très brève échéance par la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire.

À fin décembre 2018, 1300 ml de canalisation environ ont été renouvelés, des purges et des ventouses ont été mises en place sur le linéaire :

- ✓ Pose d'une nouvelle conduite de refoulement en Fonte DN 500mm, sur une longueur de 1300 ml environ, depuis le poste « De Lattre » jusqu'à l'entrée dans la parcelle de la station d'épuration.

Les travaux ont essentiellement été réalisés sous domaine public, en tranchées ouvertes.

Une technique sans tranchée a été mise en œuvre sur 33 ml environ, afin de permettre le passage de la nouvelle conduite sous les réseaux des concessionnaires, juste avant le raccordement à la conduite existante située dans l'enceinte de la station d'épuration.

- ✓ Réalisation de 3 raccordements dans le cadre des travaux :
 - raccordement de la conduite de refoulement du poste « Freycinet » sur la nouvelle conduite de refoulement du poste « De Lattre »,
 - raccordement de la nouvelle conduite de refoulement sur le poste « De Lattre » (vanne existante en attente),
 - raccordement sur une nouvelle cheminée d'arrivée et abandon de l'arrivée existante dans la bache d'arrivée de la STEP,

Afin de limiter au minimum l'impact de ces travaux sur le milieu naturel, il a été demandé dans le DCE que l'intégralité de ces travaux de raccordement soit réalisée en 1 seule nuit.

- ✓ Création de 3 regards de visite pour la mise en place de purges sur la nouvelle conduite de refoulement.

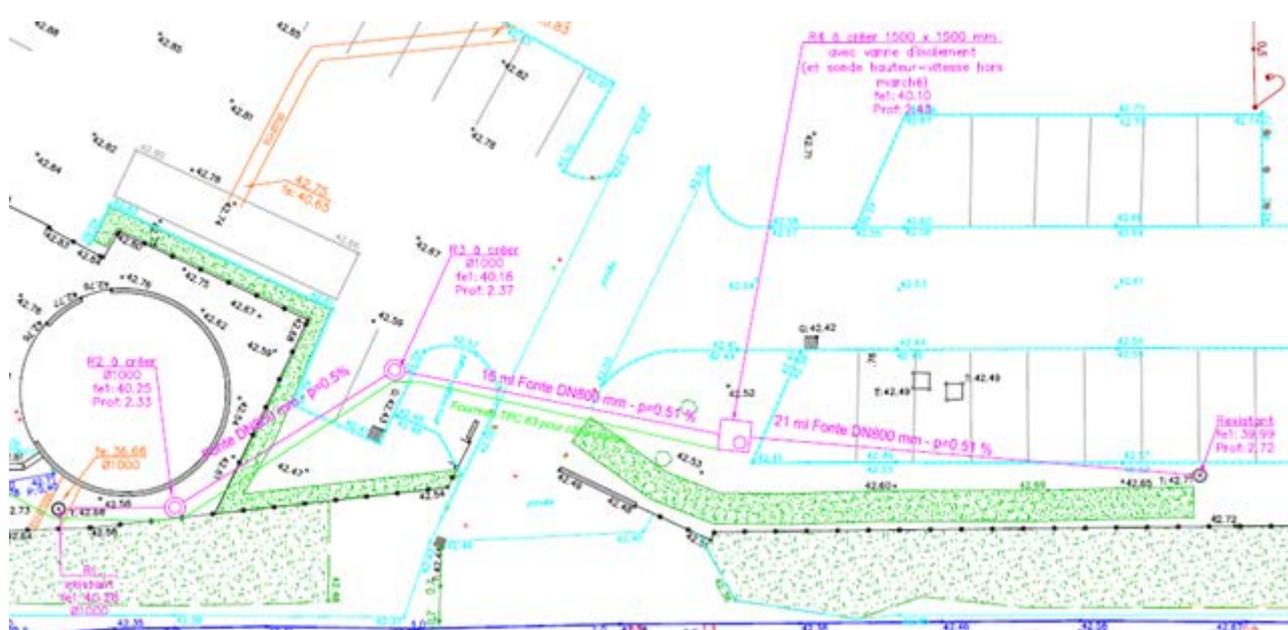
- ✓ Création de 2 chambres de visite pour la mise en place de ventouses aux points hauts de la nouvelle conduite de refoulement.

Les travaux se poursuivent en 2019 et seront achevés au 1^{er} trimestre.

Le montant total des travaux est de 2 175 101,12 € HT.

Ce montant inclus par ailleurs :

La création d'un trop plein sur le « poste principal » du Siam :



Les travaux de création de ce trop-plein ont été justifiés pour les raisons suivantes :

En février 2016 et mars 2017, une panne de réseau du distributeur d'électricité a conduit à l'arrêt du poste principal.

Par conséquent il a été observé, après 30 minutes d'arrêt, que le poste principal débordait dans l'avenue de la Courtilière, générant d'importantes nuisances de salubrité et de circulation.

Pour remédier à ce problème et en accord avec les services de la Police de l'eau, il a été inclus dans le marché travaux, la création d'un trop plein sur le poste.

Les travaux ont été réalisés au 4^{ème} trimestre 2018 :

- ✓ Fourniture et pose sur 60 ml environ d'une canalisation en fonte DN 800 mm et raccordement sur le réseau pluvial existant sur le site de la Station d'épuration du SIAM.
- ✓ Fourniture et pose de 2 regards de visite.

- ✓ Fourniture et pose d'une chambre de visite permettant la mise en place d'une vanne guillotine et d'une sonde hauteur-vitesse.
- ✓ Fourniture et pose de la vanne guillotine qui permettra d'isoler le poste principal du réseau pluvial : cette vanne sera « normalement fermée » et ne sera ouverte qu'en cas d'urgence. Par ailleurs, elle permettra d'isoler le poste de relevage en cas de montée du niveau d'eau de la Marne et empêcher ainsi le retour d'eaux pluviales dans le réseau des eaux usées.

4.6.3 Les inspections télévisées réalisées par le Siam dans le cadre d'un marché à bons de commande

Le Siam a réalisé 2.570 ml d'inspections télévisées pour l'année 2018 :

Commune	Date	Antenne	Nature réseau	Diamètre - Linéaire inspecté
Lagny-sur-Marne	Juillet-août	Grande voirie-Chariot d'or	EU	Ø300 à 500 mm – 1.268 ml
Saint-Thibault-des-Vignes	Juillet-septembre	Canasud	EU	Ø600 à 700mm – 1.328 ml

Antenne Grande Voirie – Chariot d'Or :

L'inspection télévisée réalisée sur l'antenne « Grande Voirie » à Lagny-sur-Marne a laissé apparaître de nombreuses anomalies :

- ✓ Décollement de machettes ;
- ✓ Béton fortement dégradé suite à attaque chimique ;
- ✓ Contre-pentes ;
- ✓ Défauts de structure ;
- ✓ Infiltrations de racines.

Des travaux de réparation, de réhabilitation ou de renouvellement sont à prévoir à très brève échéance.

Antenne Canasud :

L'inspection télévisée réalisée sur l'antenne « Canasud » à Saint-Thibault-des-Vignes n'a laissé apparaître aucune anomalie, le collecteur est en très bon état.

4.7 Conformité du système de collecte

Le système de collecte du Siam a été jugé conforme au titre de l'année 2018 par les services de Police de l'Eau.

5 Le service « industriels »

Au cours de l'année 2018, la planification des sites à visiter et l'objectif du service ont été le renouvellement des établissements ICPE (Installation Classée Pour l'Environnement), le contrôle des sites raccordés sur le réseau du Siam et selon leur catégorie d'activité (code APE de l'INSEE). Ces codes permettent de pronostiquer l'importance de l'usage de l'eau dans l'entreprise et le risque de Rejets de Substances Dangereuses pour l'Environnement (RSDE).

Le service industriel compte 325 établissements en cours de traitement et enregistrés de l'année 2013 à 2018, dont 142 pour lesquels un arrêté et/ou une convention de déversement ont été établis.

Le service a remplacé l'agent (mutation en 2017) par un nouvel agent au mois d'août 2018.

Les chiffres de l'année 2018 :

	2016	2017	2018
Sites visités au moins une fois	47	49	29
Rapports de visite rédigés au cours de l'année	42	42	29
Arrêtés d'Autorisation de Déversement (AAD) signés	29	18	13
AAD en attente de signature	9	10	9
Conventions d'Assimilés Domestiques (CAD) signées	7	6	3
CAD en attente de signature	3	9	1
Conventions Spéciales de Déversement (CD) signées	12	7	6
CD en attente de signature	3	3	9

6 Informatique

Le parc informatique au 31/12/2018 se compose des matériels suivants :

MATERIELS		QUANTITES
ORDINATEURS	Fixes	15
	Portables	3
	OPS (couplé à un écran tactile interactif)	1
SERVEURS	Bureautique	1
	Finances-RH	1
	SIG	1
	NAS	1
PERIPHERIQUES	Imprimantes	5
	Traceur	1
	Vidéoprojecteurs	3

Le marché informatique en 2018 portant sur la maintenance et télésurveillance du parc informatique (société APICOMM) s'est élevé à 7 646 € TTC.

Les achats de prestations de services complémentaires correspondent à un montant global de 1 675 € TTC (certificat SSL, abonnement antivirus, noms de domaine).

Le renouvellement du parc informatique a porté en 2018 prioritairement sur les équipements les plus anciens (serveur bureautique et postes clients), ainsi que sur les ordinateurs qui n'étaient pas assez puissants pour supporter l'installation de la nouvelle suite logicielle de comptabilité-finances et de ressources humaines.

Les achats de matériels 2018 se sont élevés à 49 833 € TTC pour l'année 2018 et ont concerné :

- Achat de 2 serveurs, 1 imprimante, 1 portable, 5 PC avec périphériques et logiciels associés (systèmes d'exploitations, logiciels de messagerie et sauvegarde pour les serveurs, outils de bureautiques pour les postes clients) : 41 036 € TTC.
- Achat d'un écran tactile interactif : 8 508 € TTC.
- Achat et maintenance de petit matériel : 289 € TTC.

PRESTATIONS	MONTANTS (en € TTC)
CONTRATS	
Maintenance et télésurveillance du parc informatique	7 646
PRESTATIONS DE SERVICES COMPLEMENTAIRES	
Certificat SSL, abonnement antivirus, noms de domaine	1 675
ACHATS ET MAINTENANCE DE MATERIELS	
Achat serveurs, ordinateurs, périphériques et logiciels	49 833
Achat et maintenance de petits matériels	
TOTAL	59 154

6.1 SIG

6.1.1 Cartographie pour les services

Les besoins des services du Siam ont concerné principalement le requêtage, l'analyse, la mise à jour, l'extraction de données ainsi que la réalisation de plans de situation ou d'analyses thématiques.

Pour le service Information-Communication, des plans de situation relatifs à la station d'épuration, ou à des thématiques spécifiques sur le territoire du Siam (autosurveillance des réseaux) ont été réalisés.

Pour le service Stations et Conventionnement des industriels, des plans de situation (pour les visites de sites industriels, la présence de micropolluants), ainsi que des cartes analytiques de suivi des dépenses et des travaux réalisés sur la station de Saint-Thibault-des-Vignes, ont été produits.

Pour le service Réseaux, des extractions de données ou des plans de situation ont été réalisés pour de la planification prévisionnelle (de travaux ou de mises en conformité de riverains), pour les visites annuelles des réseaux sur le terrain, ou d'autres demandes ponctuelles.

Le coût du contrat de maintenance des logiciels cartographiques (suite logicielle ArcGIS de la société ESRI) s'élève à 4 656 € TTC en 2018.

6.1.2 Mise en œuvre de la BD Patrimoine et de la BD Exploitation

Dans le cadre du contrat de DSP réseaux, le Siam et Veolia poursuivent la normalisation du contenu saisi dans les bases de données Patrimoine (des réseaux et ouvrages d'assainissement) et Exploitation (pour le suivi de la gestion patrimoniale et des activités de maintenance réalisées par le délégataire).

Les échanges avec Veolia ont continué, avec l'organisation d'une quinzaine de réunions techniques, complétées ponctuellement par des visites de terrain, pour ajuster le contenu conformément au cahier des charges annexé au contrat. Veolia a réalisé plusieurs livraisons de données. Le Siam a vérifié systématiquement ces données (géométriques et attributaires) et produit un bilan de contrôle, répertoriant les points d'amélioration à apporter.

6.1.3 Préparation de la BD Entreprises

En collaboration avec le service Stations et le service Industriels, une définition des besoins et plusieurs réunions techniques ont été réalisées afin de créer une base de données Entreprises. Celle-ci doit permettre d'assurer la gestion et le suivi des entreprises conventionnables ou conventionnées, afin notamment de collecter et traiter des données utiles au service et à la mise en œuvre de l'autosurveillance du système d'assainissement.

7 Communication et sensibilisation

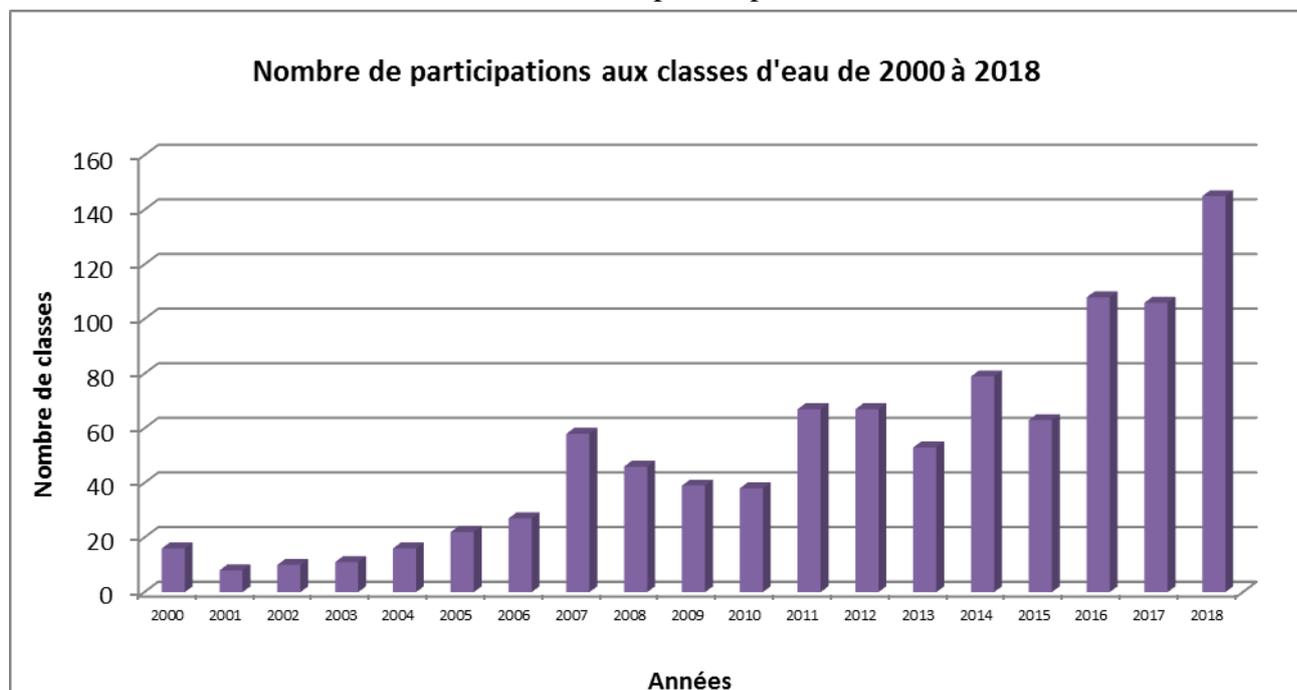
7.1.1 Les classes d'eau

Les classes d'eau ont pour objectif de sensibiliser et responsabiliser le jeune public à la préservation de l'eau, grâce à une aide financière apportée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Jusqu'en novembre 2018, cette aide était de 600 € par classe, celle-ci est, depuis le lancement du nouveau programme de l'AESN, de 700 € par classe. Avant l'augmentation du montant de la subvention, 660 € étaient perçus par classe par le Siam (60 € dédiés à la gestion des dossiers et 600 € pour réaliser la classe d'eau) et dorénavant, 770 € sont perçus par classe par le Siam (70 € dédiés à la gestion des dossiers et 700 € pour réaliser la classe d'eau).

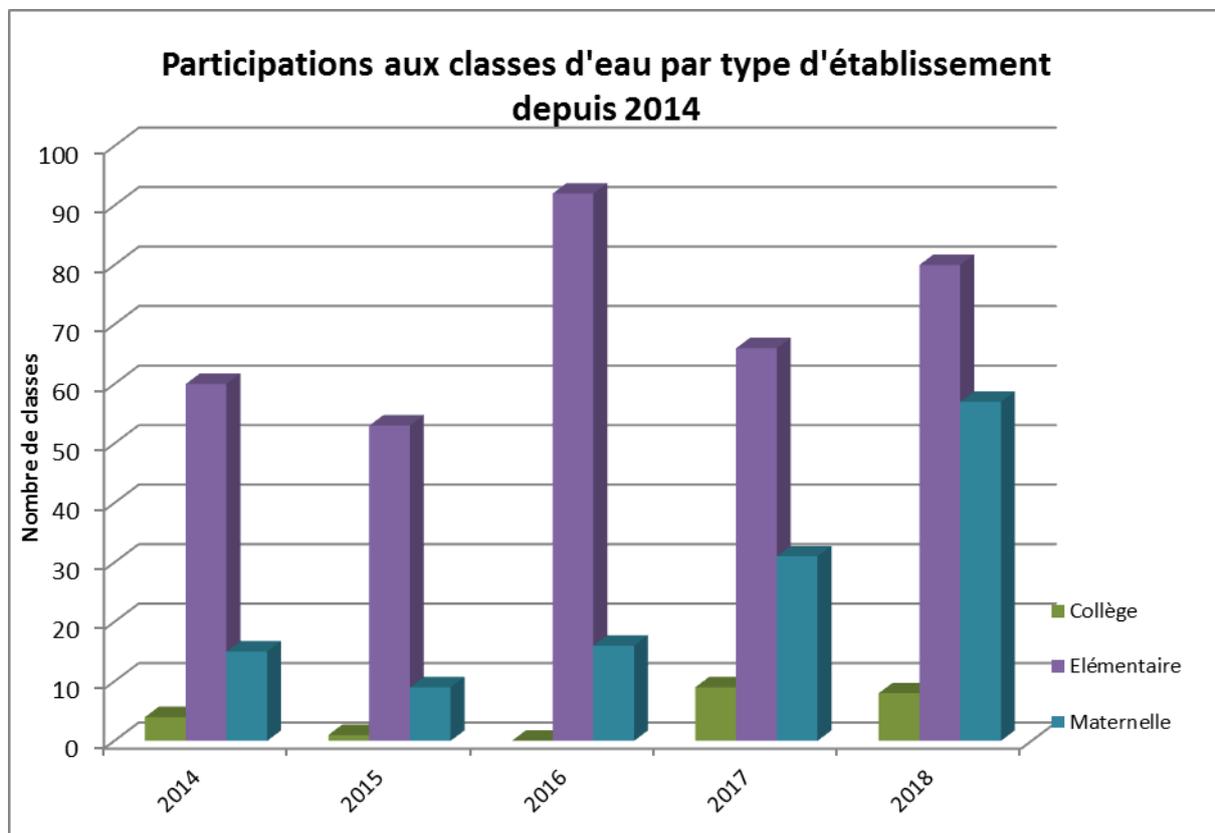
Le Siam, structure relais de l'Agence de l'Eau depuis 19 ans, apporte aux enseignants l'aide technique et financière pour la réalisation de leur classe d'eau.

7.1.2 Evolution du nombre de participations



En 2018, 145 classes d'eau ont été réalisées, de janvier à décembre (en périodes scolaires).

7.1.3 Evolution du nombre de participations en fonction des types d'établissements scolaires



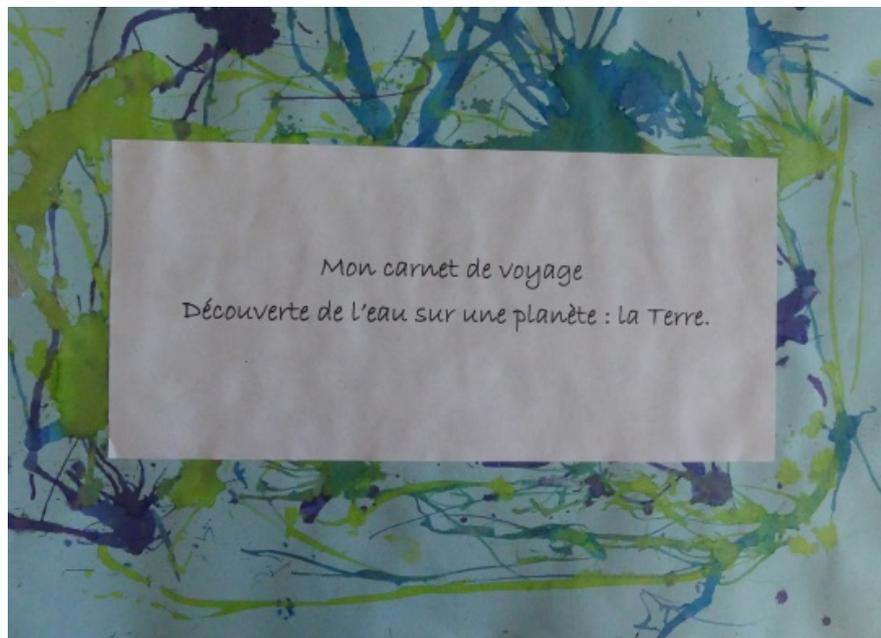
7.1.4 Concours

Chaque année, le Siam propose aux enseignants des classes d'eau de participer au « concours Classes d'eau ».

En 2018, le thème du concours était « Carnet de voyage d'un extra-terrestre découvrant l'eau sur notre planète ».

Les trois gagnants désignés ont été les 3 établissements participants au concours :

- Collège Léonard de Vinci à Saint-Thibault-des-Vignes (classe ULIS)
- Collège Jacques Yves Cousteau de Bussy-Saint-Georges (Classe de 4^{ème})
- Ecole Les Alizés à Bailly-Romainvilliers (classe de CP/CE1)



7.1.5 Finances

97 020 € (62 040 € en 2017 pour 106 classes d'eau) ont été dépensés pour la réalisation des 145 projets pédagogiques des classes d'eau, et subventionnés en totalité par l'Agence de l'Eau :

- 600 euros par classe d'eau soit : $133 \times 600 = 79\,800$ euros
- 700 euros par classe d'eau soit : $12 \times 700 = 8\,400$ euros
- 60 euros de frais de dossier pour le Siam soit : $133 \times 60 = 7\,980$ euros
- 70 euros de de frais de dossier pour le Siam soit : $12 \times 70 = 840$ euros

S'ajoute la dotation en chèque Cadhoc pour le concours de fin d'année des classes d'eau de 500 €.

7.2 Visites de la station de Saint-Thibault

Le Siam reçoit tout au long de l'année des groupes pour visiter gratuitement la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes.

7.2.1 Visites grand public

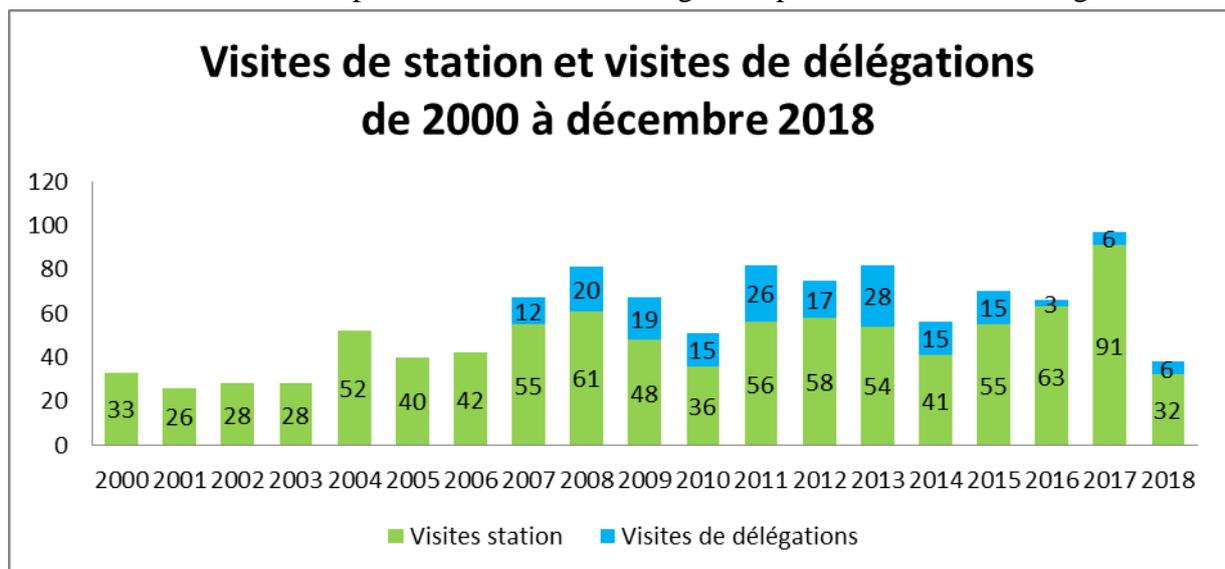
Le « grand public », accueilli par un agent du Siam et un agent Equalia, demeure majoritairement scolaire (essentiellement de 9 à 13 ans) mais comprend également ponctuellement des groupes d'adultes.

En 2018, 37 visites de la station d'épuration (adultes et établissements scolaires, soit 967 visiteurs) ont été organisées. Depuis 1998, ce sont 875 visites de la station d'épuration qui ont été organisées.

7.2.2 Visites de délégations

Sont accueillies également tout au long de l'année des délégations étrangères et des délégations d'étudiants du campus Veolia par Veolia Water. Le Siam assure l'accueil et la présentation du syndicat tandis que Veolia Water assure les visites. Les statistiques de visite de ces groupes ne sont disponibles que depuis 2007.

7.2.3 Récapitulatif des visites « grand public » et des délégations



7.2.4 Circuit de visite

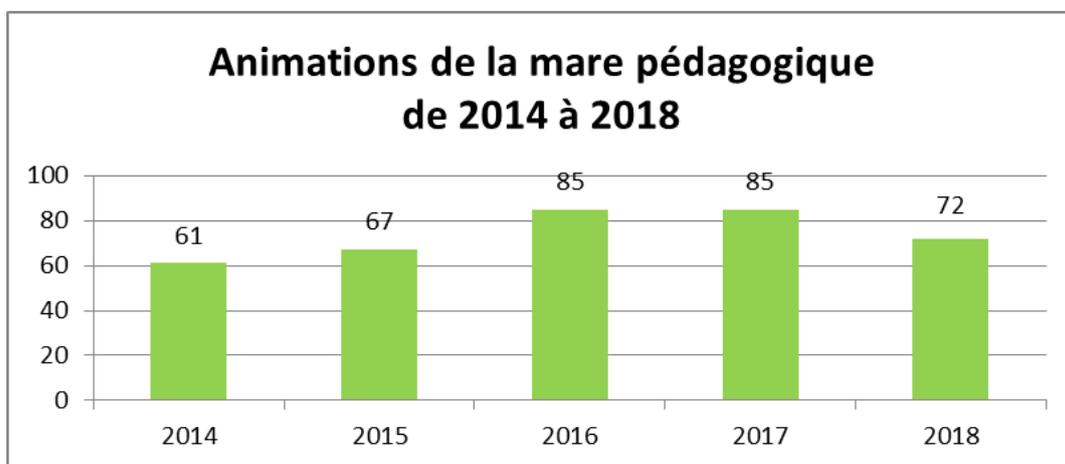
Conjointement avec l'exploitant de la station d'épuration, la mise à jour des panneaux pédagogiques a été réalisée.

7.3 Animations autour de la « mare pédagogique »

Depuis presque 9 ans, le Siam propose gratuitement des animations pédagogiques aux enfants de la maternelle au collège autour de la préservation de l'eau et de l'environnement. Ces animations, développées autour de la mare pédagogique essentiellement, visent à expliquer ce que la station d'épuration protège au quotidien : le milieu aquatique.

Chaque groupe accueilli est divisé en trois ateliers, encadrés par un agent du Siam et deux agents Equalia.

En 2018, 87 groupes, de la maternelle au collège, soit 2522 visiteurs, ont été reçus pour découvrir le rôle de la mare, les spécificités des zones humides, la faune aquatique, le jardinage écologique, etc. Le planning des visites est à son maximum du mois de mars à juin et les visites des établissements en dehors du territoire de compétence du Siam ne sont plus acceptées faute de disponibilités.



7.4 Publications

7.4.1 Siam Infos

En 2018, le Siam Infos n°19 est paru en septembre, sous la forme d'un dépliant 4 pages pour promouvoir la journée « portes ouvertes ». Il comportait 3 articles : 1 article sur la problématique des lingettes, un rappel des produits à ne pas jeter dans le réseau ainsi que les consignes de tri de déchets. Le programme de la journée « portes ouvertes » se présentait sous forme de flyer et était joint au Siam Infos.

7.4.2 Supplément de « la Marne »

En septembre 2018, la Marne a publié un supplément dédié au Siam, celui-ci était mis sous blister avec le Siam Infos et le Flyer de la Portes Ouvertes.

Le montant de la création, l'impression et la distribution du Siam Infos n°19 avec le flyer de la journée portes ouvertes et du supplément de la Marne s'élève à 48 065.79€.

Siam infos

À la poubelle les lingettes !

Toujours prêtes à l'emploi, facilement transportables, sans rinçage, les lingettes nettoyantes nous font rentrer dans l'ère du prêt à jeter. En pensant faire un geste pour l'environnement, le consommateur ne fait qu'augmenter le volume des déchets à traiter.

→ Explications et chiffres en image



Venez visiter la station
le 15 septembre 2018
de 10h à 18h

De nombreuses activités
sont au programme.

TERRITOIRE DU Siam
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE ET GONDROIRE :
Bussy-Saint-Georges, Bussy-Saint-Martin, Carnatin, Chailly,
Chailly-Bréville, Chailly-Coches-sur-Orsoix, Champant,
Fermoy-Verdelles, Goussieris, Guermantes, Jouigny-sur-Marne,
Ludres, Pomponne, Saint-Thibault-des-Vignes, Thongy-sur-Marne.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE :
Champ-sur-Marne, Chézy-Basouberg, Ermatiménil, Lognes, Nohel, Torcy.

COMMUNAUTÉ VAL D'EUROPE AGGLOMÉRATION :
Bailly-Romainville, Chézy, Courcy, Magny-le-Hongre, Senlis.

Siam
Syndicat Intercommunal
d'Assainissement de Marne-La-Vallée
13, avenue de la Courtille
77400 Saint-Thibault-des-Vignes
M : 01 6 6 31 54 54
www.siam77.fr
siam77@wanadoo.fr



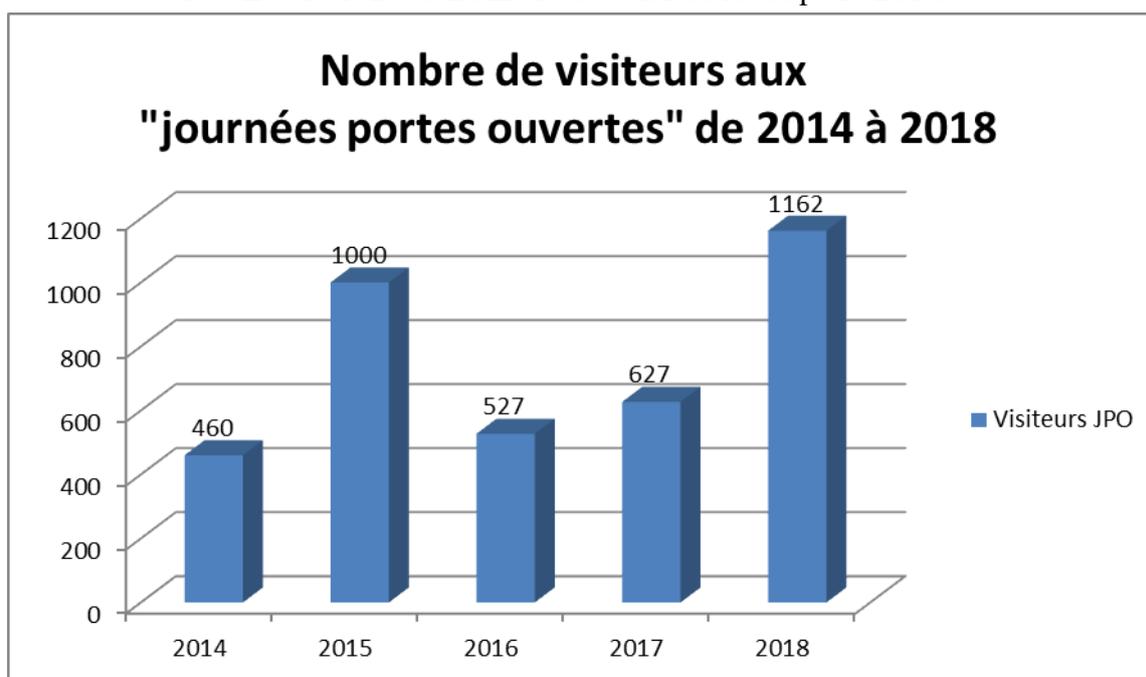
7.5 Portes ouvertes

Pour la 14^{ème} année, le Siam a organisé une journée « portes ouvertes » le 15 septembre 2018. Ce sont près de 1 200 visiteurs qui ont été accueillis autour des animations suivantes :

- Visites guidées de la station d'épuration ;
- Jardinage écologique ;
- Visite en calèche des espaces verts ;
- Découverte de la mare ;
- Musique ;
- Coloriages des habitants de la mare ;
- Expériences sur les propriétés de l'eau ;
- Le monde des abeilles ;
- Balade contée ;
- Stand animé sur le thème de l'eau.



7.5.1 Evolution du nombre de visiteurs depuis 2014 :



Depuis 2016, le nombre de visiteurs présents sur le site est limité par un arrêté du Président afin de garantir la sécurité des personnes. En 2018, la journée Portes Ouvertes a eu lieu le week-end des journées du Patrimoine.

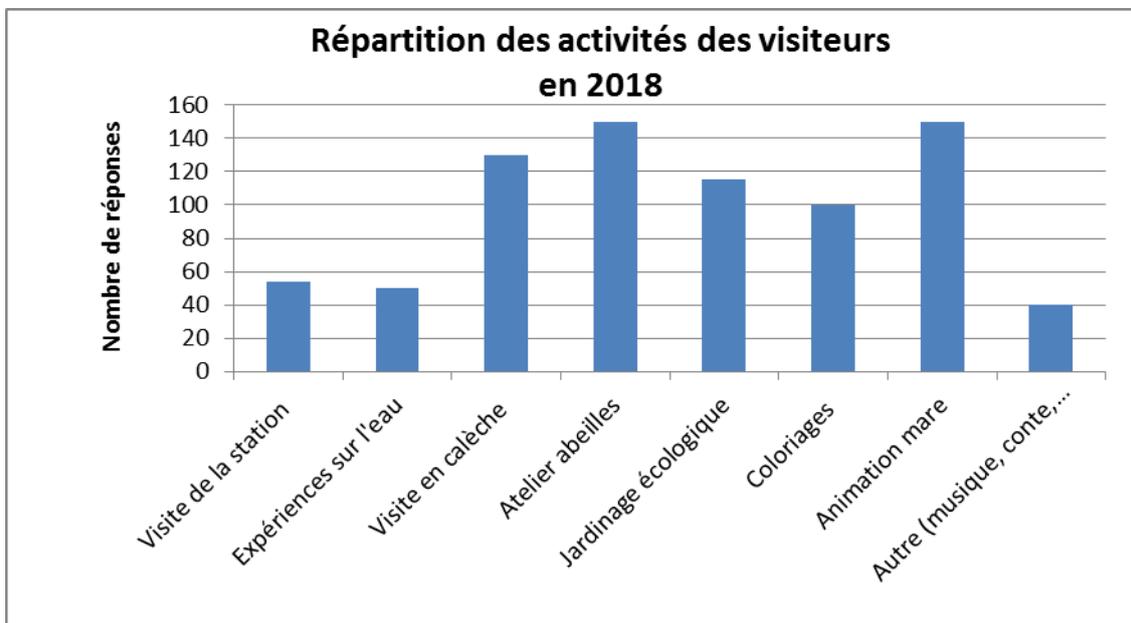
Globalement, les visiteurs sont très satisfaits de leur parcours au Siam, et jugent cette manifestation instructive et pédagogique.

7.5.2 Source d'information des visiteurs

Comme les années précédentes, le dépliant distribué dans les boîtes aux lettres des usagers est la meilleure source de promotion de la journée « portes ouvertes ». Le marque-page relayé par les établissements scolaires est également une bonne source d'information. Le bouche à oreille est lui aussi un bon vecteur de communication.



7.5.3 Activités des visiteurs



7.5.4 Dépenses

- Moyens humains : 28 personnes dont 14 agents du Siam et 14 agents Equalia.
- Protection civile et sécurité : 5 agents de la protection civile, 1 agent de la sécurité incendie.
- Animations : 8 435.60 €
- Goodies (gobelets) : 1 360 €
- Promotion de la journée portes ouvertes : mise à jour du calicot 145.20 €, Siam Infos et Supplément Marne à destination des usagers (voir rubrique Siam Infos+ Supplément Marne) 48 065.79 €, marque-pages pour promouvoir la journée auprès des scolaires 3 258.68 €.

7.6 Matinée portes ouvertes réservée aux élus et partenaires du 22 septembre 2018

Cet évènement a réuni différents acteurs du territoire, des partenaires et des personnalités notamment Madame la Préfète, les maires des communes du territoire du Siam ; les Présidents des 3 Communautés d'Agglomération, Equalia Services, Veolia, etc.

Une cinquantaine d'invités était présent durant cette matinée.

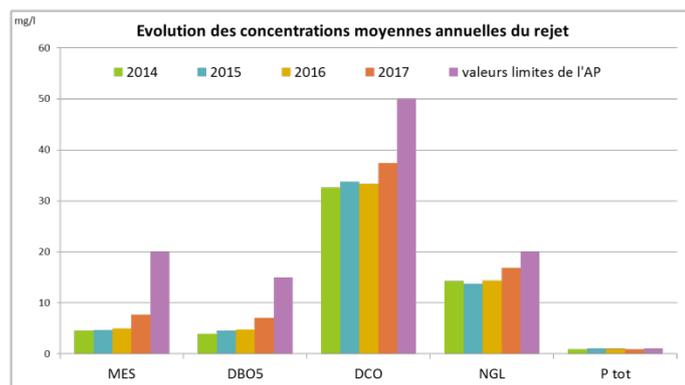
Madame Abollivier, la Préfète de Seine-et-Marne, Monsieur Delporte, le Président du Siam, et Monsieur Cyna, le Directeur Régional Ile de France Veolia Eau ont pris la parole lors des discours.





Lors de cette matinée, il a été présenté :

- Le Siam, ses missions et ses services ;
- La station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes et la station d'épuration de Jablines ;
- Les performances de rejet ;



- Le coût de l'assainissement ;
- Les projets et les perspectives du Siam.

NATURE	EFFETS ENERGETIQUES ATTENDUS
METHANISATION BOUES	production biogaz
STATION GNV (SDESM ENERGIES)	vente biogaz
UTILISATION CHALEUR FATALE FOURS SIAM et SIETREM	réutilisation chaleur
CHALEUR EAUX USEES	
FLOTTATION DES BOUES (interne)	réduction consommation

VEILLES
PARTICIPATION ELABORATION SAGE
DEVELOPPEMENT COMPETENCES
RECHERCHE OPTIMISATION STATION ST-THIBAULT

Une visite de la station a été organisée pour les personnes intéressées puis cette matinée s'est achevée par un cocktail convivial.



Chaque invité est reparti avec un sac dans lequel il y avait un gobelet du Siam, un pot de miel, une plaquette du Siam et le supplément de la Marne.

Dépenses

- Invitations : 649.20 €
- Moyens humains : 12 agents du Siam et des agents Equalia
- Prestation Audiovisuelle : 3 290.20 €
- Cocktail : 6 220.40 €



DÉLÉGUÉS DES 3 COLLECTIVITÉS		
	Titulaires	Suppléants
C. A MARNE-ET-GONDOIRE	BOUCHAMA Ali (Chanteloup-en-Brie)	BOUTILLIER Ludovic (Bussy-St-Georges)
	DELPECH Laurent (Dampmart) 1 ^{er} Vice-Président	DA SILVA Manuel (Thorigny-sur-Marne)
	DELPORTE Jacques (Ferrières-en-Brie) Président du SIAM	DEGREMONT Philippe (Gouvernes)
	DUJARRIER Serge (Montévrain)	DUPONT-LEGENDRE Jean-Michel (Dampmart)
	DUMONT Claude (Collégien)	GUICHARD Frédéric (Bussy-St-Martin)
	GUILLEMET Thibaud (Thorigny-S/Marne)	JACQUEMIN Jean-Marie (Lesches)
	HARLÉ Roland (Pomponne)	MAILLARD Patrick (Jossigny)
	PAUPE Olivier (Conches-S/Gondoire)	MARCHAND Denis (Guermantes)
	SIMON Laurent (Chalifert) 4 ^{ème} Vice-Président	MICHEL Jean-Paul (Lagny-S/Marne)
	SERT Geneviève (Lagny-sur-Marne)	PERICAUD William (Jablins)
	VERONA Claude (St-Thibault-des-Vignes) 6 ^{ème} Vice-Président	PIFFRET Jean-François (Carnetin)

<p>VAL D'EUROPE AGGLOMÉRATION</p>	<p>CHASSY Xavier Philippe (Bailly Romainvilliers)</p> <p>VERDELLET Fernand (Coupvray)</p> <p>3^{ème} Vice-Président</p> <p>PEREZ Henri (Serris)</p> <p>FROMEAUX Benoit (Chessy)</p> <p>BIETH Guillaume (Coupvray)</p>	<p>RAMEAU Alain (Coupvray)</p> <p>PASQUIER Didier (Magny-le-Hongre)</p> <p>YAHOUDEOU Servais (Serris)</p> <p>RIBOURG Patrick (Magny-le-Hongre)</p> <p>ALLEMANDOU Marc (Chessy)</p>
<p>C.A. PARIS VALLÉE DE LA MARNE</p>	<p>HOUSSOU Monique (Lognes)</p> <p>DELAUNAY Nicolas (Lognes)</p> <p>KLEIN-POUCHOL Danielle (Torcy)</p> <p>5^{ème} Vice-Présidente</p> <p>BEAUMEL Nadia (Noisiel)</p> <p>RATOUCHNIAK Patrick (Noisiel)</p> <p>DENIS Annie (Torcy)</p> <p>2^{ème} Vice-Présidente</p> <p>VERMOT Michel (Torcy)</p> <p>LECLERC Alain (Champs-S/Marne)</p> <p>DELESTAING Serge (Champs-S/Marne)</p> <p>7^{ème} Vice-Président</p> <p>KELYOR Alain (Emerainville)</p>	<p>LEHMANN Corinne (Lognes)</p> <p>MIGUEL Paul (Lognes)</p> <p>KAZARIAN Lucie (Champs-S/Marne)</p> <p>BEAULIEU Lilian (Noisiel)</p> <p>TIENG Sithal (Noisiel)</p> <p>LE LAY-FELZINE Guillaume (Torcy)</p> <p>SANE Marie-Louise (Torcy)</p> <p>CAMARA NDOMBELE Massogbe (Noisiel)</p> <p>BENELHABIB Mohamed (Torcy)</p> <p>LEGROS-WATERSCHOOT Corinne (Champs-S/Marne)</p>

8 Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2017	Valeur 2018
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	130 432	133 322
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	125	125
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	6 456	6 250,1
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	Voir point 2	Voir point 2
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	NC	NC
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	119	119
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	1
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,19	0,92

P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	0%	94%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	NC	100
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	9,2	2,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,02%	1,30%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0	0